

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 29 OCTOBRE 2018



PROCES VERBAL

SOMMAIRE

DOSSIERS EN EXERGUE	
----------------------------	--

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

- | | | |
|-----|--|----|
| 1°) | Aménagement des extérieurs du parvis de l'Hôtel de Ville - Marchés de travaux (DEL-2018-377) | 12 |
|-----|--|----|

POINT POUR INFORMATION

- | | | |
|---|--|----|
| • | Bilan sur le stationnement 2017/2018 et présentation des assises du stationnement. | 18 |
|---|--|----|

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

- | | | |
|-----|--|----|
| 2°) | Création d'un nouveau pôle culturel dans des locaux de l'ancien Restaurant Universitaire des Beaux-Arts - Validation de l'avant-projet définitif - Marchés de travaux - Demandes de subventions (DEL-2018-378) | 38 |
|-----|--|----|

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Christophe BÉCHU

- | | | |
|--|--|----|
| | Inondations dans l'Aude - Subvention exceptionnelle pour l'aide aux sinistrés (DEL-2018-422) | 49 |
|--|--|----|

AUTRES DOSSIERS	
------------------------	--

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

- | | | |
|-----|---|----|
| 3°) | Hôtel des Associations - Avenants aux marchés de travaux - Approbation (DEL-2018-379) | 51 |
| 4°) | Commission Communale pour l'Accessibilité - Rapport d'activité 2017 (DEL-2018-380) | 53 |

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

- | | | |
|-----|--|----|
| 5°) | Plan Urgence Voirie - Quartier Justices Madeleine Saint-Léonard - Rue Lebas - Enfouissements des réseaux aériens - Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) - Approbation (DEL-2018-381) | 62 |
| 6°) | Quartier Justices Madeleine Saint-Léonard - Boulevard de la Marianne - Déclassement d'une parcelle (DEL-2018-382) | 64 |
| 7°) | Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Travaux Angers Cœur de Maine - Conventions de transaction - Approbation (DEL-2018-383) | 65 |

COMMANDE PUBLIQUE

- | | | |
|-----|--|----|
| 8°) | Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2018-384) | 67 |
|-----|--|----|
-

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

- | | | |
|------|--|----|
| 9°) | Association Premiers Plans - Convention annuelle d'objectifs 2019 - Approbation (DEL-2018-385) | 69 |
| 10°) | Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets (DEL-2018-386) | 70 |
-

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

- | | | |
|------|--|----|
| 11°) | Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Patinoire - Construction - Plan de financement (DEL-2018-387) | 71 |
| 12°) | Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Cross du Courrier de l'Ouest et de la Ville d'Angers - Convention de partenariat - Approbation (DEL-2018-388) | 73 |
| 13°) | Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Subventions "manifestations" - Attribution (DEL-2018-389) | 75 |
| 14°) | Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Année 2018 - Filières d'excellence sportive - Années 2018 à 2024 - Espoirs sportifs - Soutiens financiers - Conventions - Approbation (DEL-2018-390) | 76 |
| 15°) | Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion sportive - Attribution de subventions. (DEL-2018-391) | 78 |

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION

Rapporteurs : Caroline FEL - Ahmed EL BAHRI

16°	Projet Educatif de Territoire (PEdT) - Organisation des activités périscolaires - Années scolaires 2018 à 2021 - Convention - Approbation (DEL-2018-392)	82
17°	Accueils de loisirs associatifs - Accueil à la journée le mercredi - Participations journalières et sociales - Avenants à la convention - Approbation - Attribution de subventions exceptionnelles (DEL-2018-393)	87
18°	Organisation des activités périscolaires - Année scolaire 2018 / 2019 - Conventions de partenariat avec les différents partenaires - Approbation - Attribution de subventions (DEL-2018-394)	90
19°	Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM) - La Parentosphère - Maison des Familles - Attribution d'une subvention (DEL-2018-395)	92
20°	Association Toile d'éveil - Agence "Quand les livres relient" - Association Dazibao - Attribution de subventions (DEL-2018-396)	94
21°	Enseignement privé du 1er degré - Année scolaire 2017/2018 - Aides aux études surveillées et aux garderies - Attribution de subventions (DEL-2018-397)	96
22°	Angers Nantes Opéra - Opéra pour jeune public "Les aventures de Pinocchio" - Attribution de subvention (DEL-2018-398)	99

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Rapporteur : Benoit PILET

23°	Coopération décentralisée Angers-Bamako - Centres de santé communautaire, communes III et IV - Attribution de subventions exceptionnelles (DEL-2018-399)	100
24°	Bamako -Association "Copier-Coller" - Festival BAM - Attribution de subvention (DEL-2018-400)	102
25°	Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions (DEL-2018-401)	103

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – RESSOURCES HUMAINES

26°	Comité d'Action Sociale - Avenant à la convention de partenariat - Approbation (DEL-2018-402)	105
27°	Présentation de la Déclaration Annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) 2018 à la Ville - Effectifs au 1er janvier 2017. (DEL-2018-403)	106

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Christophe BÉCHU

- 28°) Commission finances - Modification de la composition (DEL-2018-404) 108
-

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Christine BLIN

- 29°) Service civique - Association Unis Cité Pays de la Loire - Attribution de subventions sur projets (DEL-2018-405) 109
-

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

- 30°) Vidéo-protection - Secteur Patton - Convention de servitude avec Immo de France - Approbation. (DEL-2018-406) 111
-

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- 31°) Délégations de Service Public - Gestion et exploitation du Centre des Congrès et du Parc des Expositions - Société d'Economie Mixte (SEM) Angers Expo Congrès - Rapports annuels 2017 (DEL-2018-407) 114
- 32°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés - Espace de remise en forme SpaVita - Délégation de Service Public (DSP) - Rapport annuel du délégataire 2017 (DEL-2018-408) 115
-

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

- 33°) Angers Loire Métropole - Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) - Mise en place de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique - Convention - Approbation (DEL-2018-409) 116
-

SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

- 34°) Contrat Local de Santé - Contrat de financement 2018 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) - Approbation (DEL-2018-410) 120
- 35°) Les Noxambules - Equipe mobile de prévention et de réduction des conduites à risques en soirée dans le centre-ville - Subvention attribuée par l'Etat (DEL-2018-411) 121
-

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

36°)	Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur et remises de dette (DEL-2018-412)	122
------	---	-----

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

37°)	Quartier Belle Beille - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton/Elysée - ALTER Cités - Avenant n°12 à la convention publique d'aménagement - Approbation (DEL-2018-413)	123
38°)	Quartier Belle-Beille - 45 Rue Montesquieu - Acquisition d'une maison d'habitation (DEL-2018-414)	125
39°)	Quartier Belle-Beille - Réseau d'eaux pluviales - Constitution de servitude de passage de canalisation souterraine et d'accès (DEL-2018-415)	127
40°)	Quartier Centre-Ville/La Fayette/Eblé - Parc d'Activités Communautaire Cours Saint Laud - Remise d'ouvrages - Convention Tripartite de participation avec ALTER Cités et Angers Loire Métropole - Approbation . (DEL-2018-416)	129
41°)	Quartiers Centre-Ville et Monplaisir - Rue Louis Gain et rue de Bourgogne - Régularisations foncières (DEL-2018-417)	131
42°)	Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions (DEL-2018-418)	133
43°)	Ravalement de façades - Aide municipale au ravalement - Hors périmètre - Attribution de subvention (DEL-2018-419)	134

Rapporteur : Richard YVON

44°)	Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions (DEL-2018-420)	136
------	---	-----

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE

Rapporteur : Karine ENGEL

45°)	Association du Village Lorette - Association les Vitrites d'Angers - Association des commerçants de la Madeleine - Attribution de subventions (DEL-2018-421)	138
------	--	-----

♦ LISTE DES DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	140
--	------------

♦ LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales	145
---	------------

♦ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018	
---	--

♦ QUESTIONS DIVERSES	
-----------------------------	--

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 29 octobre 2018 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 octobre 2018
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF (départ à la DEL-2018-377), M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Christine BLIN, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2018-389), M. Alexandre VILLALONGA, Mme Marina PAILLOCHER, M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON

Etaient excusés : M. Florian SANTINHO, Mme Catherine GOXE, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Gilles MAHE, Mme Chadia ARAB

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (à partir de la DEL-2018-378)
- M. Florian SANTINHO a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Marina PAILLOCHER
- Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE (à partir de la DEL-2018-390)
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- Mme Montaine HUTEAU a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Jean-Marc VERCHERE



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 octobre 2018

Monsieur le Maire : Je vous indique que Florian SANTINHO a donné pouvoir à Stéphane PABRITZ ; Catherine GOXE à Benoît PILET ; Jean-Pierre BERNHEIM à Michel BASLÉ ; Grégoire LAINÉ à Caroline FEL ; Montaine HUTEAU à Karine ENGEL ; Monsieur Bernard DUPRE à Madame Marina PAILLOCHER ; Monsieur Gilles MAHE à Madame Rose-Marie VERON et Madame Chadia ARAB à Madame Estelle LEMOINE-MAULNY. Nous avons deux collègues qui partiront au cours de la séance, Françoise LE GOFF et Constance NEBBULA, et qui donneront respectivement pouvoir à Michelle MOREAU et à Jean-Marc VERCHÈRE. Le secrétaire de séance, conformément à l'ordre alphabétique, sera ce soir Jean-Marc VERCHÈRE.

Mes chers collègues, ce Conseil municipal, chacun le comprendra, va démarrer par un moment particulier. Un moment particulier puisque, vous le savez, auront lieu demain les obsèques de Jean MONNIER qui nous a quittés il y a quelques jours et qu'en cet instant, je crois pouvoir me faire l'interprète de chacun ici et même sans doute de beaucoup de ceux qui ne sont pas dans cette pièce, c'est bien une émotion collective, et puis des émotions individuelles pour tous ceux qui l'ont connu et qui savent ce que cette ville lui doit, qui nous saisit indépendamment et collectivement.

Je ne vais pas ce soir me lancer dans un inventaire de ce qu'a été son action inlassable au service des Angevins, d'abord parce qu'il y aurait le risque, pour ne pas dire la certitude, d'en oublier. Résumer l'action de Jean MONNIER pour notre ville aux années pendant lesquelles il en a été le Maire serait à la fois partiel et injuste. Celui qui s'est assis en 1977 dans le fauteuil de Maire avait déjà œuvré pour le bien collectif comme syndicaliste auparavant, et je sais certainement ce qu'est l'émotion de ceux qui ont participé à des luttes sociales à ses côtés, de la CFDT, sa maison. C'est toute une vie d'homme commencée à Segré, par un travail manuel de menuisier-ébéniste, des années passées au service de la jeunesse angevine, à Monplaisir en particulier, comme directeur d'un Foyer Jeune Travailleur (FJT) ; c'est son entrée au Conseil Général pour porter une voix qui, à l'époque, était la seule à être une voix de gauche dans une assemblée qui ne connaissait pas d'élus de cette couleur politique ; c'est l'alternance de 1977. Ce sont ensuite 4 mandats qui ont façonné cette ville, bien sûr avec aujourd'hui des traces dans des bâtiments multiples de notre cité depuis la salle dans laquelle on se trouve, qui avait fait couler tant d'encre au moment où elle avait été réalisée, en passant par des actions d'urbanisme, bien sûr la réalisation du quartier du Front de Maine, mais aussi des équipements emblématiques dont, pour un certain nombre, nous sommes en train d'engager des rénovations 30 ans après, preuve aussi qu'ils ont tenu le temps pour lequel ils étaient prévus de tenir.

Chacun ici a un souvenir personnel, ou plusieurs, ou des anecdotes. Beaucoup ont commencé leur engagement politique à ses côtés, ou contre lui parfois, et le temps dans lequel nous sommes est bien un temps d'émotion et de reconnaissance pour le travail qui a été accompli. Quels qu'aient été les oppositions, les convergences, les soutiens, les luttes, les bisbilles, tout le monde, en cet instant, laisse de côté toutes ces petites choses pour manifester à sa famille d'abord, à ses amis, sa proximité, ses condoléances, son amitié. Et pour nous, collectivement, ici, dans cet hémicycle du Conseil municipal, pour le remercier de ce qu'il nous permet d'être aujourd'hui en ayant donné à notre ville, en grande partie, les moyens de son développement d'aujourd'hui, en ayant été à bien des égards le père de l'intercommunalité que nous connaissons, également, jusqu'en 2001, et en nous permettant d'être au service des Angevins dans des conditions que ses mandats nous ont permis de préparer de manière favorable.

Je voudrais bien sûr vous inviter à une minute de silence, mais je veux vous dire que, au-delà de la minute de silence de ce soir, la Ville rendra hommage à Jean MONNIER et rendra cet hommage d'une manière singulière que je vous invite à découvrir ce soir. Il va de soi qu'il est légitime et nécessaire qu'il puisse y avoir dans notre ville un lieu qui porte son nom. Ce lieu, je vous proposerai que ce soit le Centre des Congrès qui a été une réalisation emblématique de son premier mandat, qui était un acte visionnaire en nous permettant de nous positionner comme une destination de congrès à une époque où, très clairement, les élus en France mais même dans le Grand Ouest ne mesuraient pas nécessairement l'intérêt qu'il y avait

en termes de développement économique à disposer d'un site de ce type. Les circonstances font que nous aurons terminé la rénovation à la fin du mois d'avril et que, au début du mois de mai, quand nous réinaugurerons ce Centre des Congrès. Je vous proposerai qu'on puisse lui donner le nom de Jean MONNIER et faire en sorte que ce soit une occasion de lui rendre hommage à distance de ses funérailles qui auront lieu demain et de la primauté qu'il convient de laisser aux émotions de ceux qui l'ont connu.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire ce soir. Je vais évidemment laisser la parole à Frédéric BÉATSE s'il le souhaite, et ce n'est qu'après son intervention que je vous proposerai qu'on puisse collectivement marquer cette minute de silence. Mais dans l'intervention de Frédéric BÉATSE préalable à cette minute de silence, je vois aussi le signe de cette volonté de rendre cet hommage unanime en nous exprimant avant ce temps de recueillement. Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons eu l'occasion, collectivement ou individuellement, d'exprimer ce que nous devons, chacun, à Jean MONNIER, cette ville, chacun ou chacune d'entre nous qui l'avons rencontré, qui avons travaillé avec lui personnellement. Aujourd'hui, l'unité du Conseil municipal, à mon sens, ne nécessite pas de discours supplémentaire, et donc c'est en partageant pleinement vos propos et l'objectif de rendre, dans un lieu dont il était fier, qu'il avait porté, son nom dans notre ville, que je souhaite conclure cette très brève intervention.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, je vais vous proposer tous ensemble qu'on puisse marquer cette minute de silence.

Une minute de silence.

Mes chers collègues, je vais vous proposer que nous entamions ce Conseil municipal. L'ordre du jour a été complété d'une délibération qui sera examinée sur table, pour des raisons d'urgence que vous imaginez, puisqu'il s'agit d'ajouter une subvention exceptionnelle pour l'aide aux sinistrés dans le Département de l'Aude après les inondations, qui vous sera proposée en fin de Conseil. Je vous prie de me pardonner du caractère inhabituel d'un dépôt de délibération sur table, mais les circonstances me semblent le justifier.

Je vais vous proposer qu'on commence par la délibération sur les aménagements extérieurs du parvis de l'Hôtel de Ville, avant le bilan sur le stationnement, parce que chacun mesure que c'est aussi la manière de faire le lien avec l'hommage que nous venons de rendre à Jean MONNIER. Cette salle, le principe en avait été décidé avant l'élection de 1977, mais la façon dont il a remanié une grande partie à la fois des plans, des travaux qui étaient prévus, font que, à beaucoup d'égards, ce nouvel Hôtel de Ville porte sa marque et son empreinte. Nous sommes amenés là aussi, un peu plus de 30 ans après, à faire en sorte d'essayer de limiter des fuites thermiques qui n'étaient pas forcément la priorité absolue de l'époque, et ça, c'est l'enveloppe des travaux intérieurs, mais à ces travaux intérieurs vont s'ajouter des travaux extérieurs sur le parvis de l'ancien Hôtel de Ville, en lien évidemment avec les travaux du tramway qui vont avoir lieu juste devant et dans la continuité de l'avenue Jeanne d'Arc et du Jardin du Mail.



DOSSIERS EN EXERGUE



Délibération DEL-2018-377

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Aménagement des extérieurs du parvis de l'Hôtel de Ville - Marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre des travaux du hall de l'Hôtel de Ville, la Ville d'Angers a décidé de réaliser l'aménagement des extérieurs afin d'assurer une continuité piétonne depuis l'espace public vers le hall d'accueil.

De janvier à octobre 2019, le hall de l'Hôtel de Ville sera entièrement réaménagé afin d'offrir un meilleur accueil aux Angevins.

Par ailleurs les travaux d'aménagement de surfaces destinés aux lignes B et C du Tramway seront menés sur ce secteur reliant le boulevard Foch et la place Mendès France.

Afin de donner toute sa cohérence à cet aménagement urbain, une meilleure lisibilité des espaces et une plus grande connexion avec l'Hôtel de Ville, il a été conduit une étude d'aménagement et de valorisation des parvis haut et bas et des façades de la salle du Conseil municipal.

Les travaux qui en découlent seront réalisés sur cette même année 2019, garantissant pour la fin de l'année, un traitement finalisé qui prolongera la perspective depuis l'avenue Jeanne d'Arc et la Coulée verte vers le centre-ville.

Au stade Avant-Projet Définitif, le cout des travaux s'élève à 2 037 000 € HT (valeur mars 2018).

Il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux d'aménagement des extérieurs de l'Hôtel de Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Autorise le lancement de la consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement des extérieurs de l'Hôtel de Ville.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés de travaux à l'issue de la consultation, à signer tout avenant de transfert relatif à ces marchés, ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice à la suite de la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Bonsoir, mes chers collègues. C'est avec beaucoup d'émotion que je m'apprête à vous présenter le premier dossier. Il a trait à l'Hôtel de Ville. Il m'est difficile de ne pas évoquer ces 24 ans que j'ai passés aux côtés de Monsieur Jean MONNIER comme Directeur des grands travaux, Directeur des bâtiments, de la SODEMEL (Société d'Equipelement du Département de Maine-et-Loire), de l'eau et de l'assainissement. C'était un homme qui nous impressionnait. Il nous épaulait toujours dans nos dossiers même si, quand on faisait des bêtises, on le savait vite, mais il les faisait siennes et il assumait. Il savait nous emmener dans ses projets, les grands comme les petits, à nous promener sur une place pour installer une sculpture, pour installer une fontaine. Il avait noué des liens très étroits avec des artistes locaux et nationaux, comme VOLTI ou Jean COMMÈRE. S'il les retrouve, ils vont en avoir des choses à se dire. Jean, vous avez su, après votre départ de l'Agglomération, nous faire redécouvrir l'homme sensible que vous étiez. Intéressé à tout, curieux de la ville, curieux de tout, vous êtes devenu, pour quelques-uns d'entre nous, l'ami que vous ne pouviez pas être quand vous étiez aux affaires. Merci de ce que vous m'avez donné, de ce que vous nous avez donné. Et j'ai donc plaisir, par cette délibération sur le parvis et la salle du Conseil, avec vous, mes chers collègues, à continuer à écrire, comme le Maire l'a dit, l'histoire de notre Hôtel de Ville.

Environnement

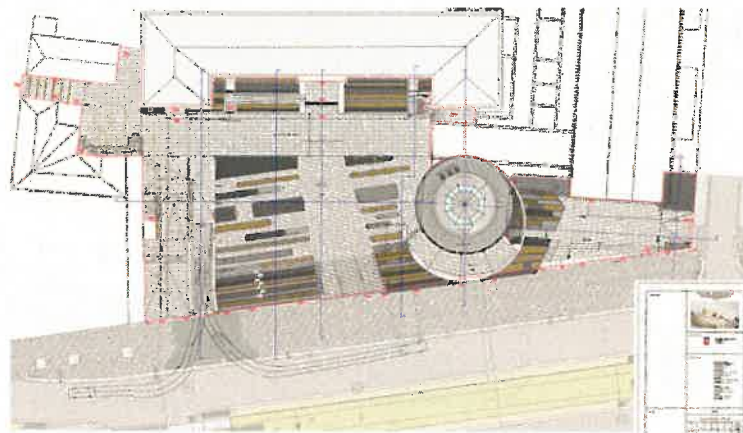
- De janvier à octobre 2019, le hall de l'hôtel de ville sera entièrement réaménagé afin d'offrir un meilleur accueil aux Angevins ;
- Les travaux d'aménagement de surfaces destinés aux lignes B et C du Tramway seront menés sur ce secteur reliant le boulevard Foch et la place Mendès France.

Façade actuelle



Alors, il s'agit de profiter du fait que le chantier du tramway en 2019 va s'achever devant l'Hôtel de Ville, boulevard Bessonneau, pour mener à bien, avant la fin de 2019, début 2020, l'aménagement du parvis haut et du parvis bas de l'Hôtel de Ville et de rhabiller cette salle du Conseil que Jean MONNIER avait dessinée, ou qu'il avait imprimée. Quand il est arrivé en 1977, il y avait le trou de l'Hôtel de Ville. Souvenez-vous, ceux qui étaient là, il y avait ce chantier qui avait vu le terrassement des deux étages se faire le long de la rue du Mail, le long de la rue des Ursules, et il avait arrêté le chantier, il avait beaucoup repris les aménagements intérieurs, le parking devant l'Hôtel de Ville, il avait inséré cette salle du Conseil entre les deux, et les travaux avaient pu redémarrer fin 1978. Les agents sont rentrés dans le nouvel Hôtel de Ville en avril 1980.

Le projet d'aménagement



Le projet



Donc, aujourd'hui, ce que nous vous proposons, c'est de compléter, finalement, les travaux du hall de l'Hôtel de Ville qui viennent en parvis bas, à l'aplomb de la casquette, de l'auvent qui sera fermé, à l'aplomb du bâtiment moderne ; de réaménager ce parvis bas qui est en contact direct avec la station de tramway de l'autre côté du Mail. De relier ce parvis bas, par son aménagement végétal, au parvis haut, de l'autre côté de la salle du Conseil ; d'accompagner ces mouvements avec un habillage moins octogonal, puisqu'il sera complètement circulaire, de la salle du Conseil, avec de la pierre agrafée en bas, des lamelles verticales au-dessus qui rappelleront celles de l'Hôtel de Ville, et un cylindre de verre qui préservera la verrière que nous avons dans cette belle salle du Conseil ; et puis, le point le plus marquant, ce sera de rouvrir le parvis de l'Hôtel de Ville sur le trottoir par un escalier monumental qui viendra mettre un peu en scène notre Hôtel de Ville et enlever la coupure que constituaient le mur et la banquette.

Le projet



Il y a une descente et une montée au parking souterrain d'honneur ; celle qui est le long de la salle du Conseil sera supprimée, remplacée par la tapisserie végétale que vous voyez, parce que, compte tenu de la fréquentation, l'entrée et sortie par le haut sera suffisante avec un système décalé ou de feu. En tout cas, il s'agit bien de reprendre complètement le parvis, de l'étancher, parce qu'il en a énormément besoin, il a 35 ans, de refaire son dallage, de refaire cet aménagement, de rendre la pente qui est le long du CCAS conforme au niveau de l'accessibilité. Aujourd'hui, compte tenu de cette pente un peu supérieure aux 5 ou 6 %, l'accessibilité n'était possible que par la rue David d'Angers ; ce le sera le long de l'hôtel Chemellier.

Partenaires et montant des travaux

Le maître d'œuvre de cette opération est
Studio d'Architecture Bruno Huet
Co traitants : Techniques et Chantiers, Even structures,
AB ingénierie, Urbaterra, Atelier Emergence

Le montant travaux estimé au stade APD est de
2 M€ HT

Le maître d'œuvre de cette opération est Bruno HUET parce qu'il était le maître d'œuvre des stations de tramway, donc il y avait une certaine logique à lui confier cette continuité d'aménagement. Le montant au stade de l'avant-projet définitif, est de 2 millions d'euros.

Calendrier

Planning prévisionnel :

- Consultation travaux en Janvier 2019
- Travaux à compter du début de printemps 2019
- Livraison fin d'année 2019

Nous pensons pouvoir mener les consultations en janvier 2019 et poursuivre ces travaux dans la foulée de ceux du hall et de ceux du tramway, dans l'année 2019. L'inaccessibilité du parvis nous amènera, mais Michelle MOREAU ou le Maire le diront peut-être, à modifier, bien évidemment, l'accès aux bâtiments anciens, et notamment aux mariages, nous espérons une livraison fin d'année 2019.

Monsieur le Maire : La parole est évidemment à ceux qui le souhaitent. Je complète en disant la chose suivante. Dans un an, les travaux du L, la partie centrale du tramway, seront terminés. Il nous est apparu qu'il fallait qu'on termine ce qu'il y avait à l'intérieur de ce L plutôt que de se retrouver dans une situation où on serait amené ensuite à refaire des travaux sur cette esplanade si on ne s'en occupait pas dans l'intervalle. J'ajoute qu'on va, de toute façon, en 2019, avoir une année où l'accès à l'Hôtel de Ville sera compliqué à cause des travaux qu'on va faire au rez-de-chaussée.

Le fait qu'on fasse ces travaux sur l'esplanade, et on fait en sorte qu'ils démarrent au printemps pour qu'une partie du gros du chantier de la partie intérieure qui va commencer en janvier soit déjà réalisée, achèvera de nous amener à une situation qui rendra complexe la tenue de mariages à l'Hôtel de Ville l'année prochaine. Ça ne veut pas dire que nous dissuadons les Angevins qui le souhaiteraient de se marier l'année prochaine. Je souhaite que les choses soient claires. Ça veut simplement dire que les mariages en semaine se tiendront à l'Hôtel de Ville parce que leur nombre ne bouscule pas de façon excessive à la fois les besoins de places sur l'esplanade et la manière dont certaines salles intérieures à l'ancien Hôtel de Ville, seront occupées, notamment pour accueillir des services administratifs qui, habituellement, sont au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

En revanche, un lieu provisoire de mariages a été proposé au procureur de la République qui doit l'homologuer. Quand on veut marier en dehors de l'Hôtel de Ville, il faut une autorisation du procureur. Nous lui avons donc écrit pour lui soumettre la proposition d'utiliser le siège aujourd'hui de l'Union Angevine du Temps Libre (UATL), rue Pocquet de Livonnières, l'hôtel de Livois, qui est sur la place Imbach, qui a le mérite d'être à proximité de la Mairie et pour lequel, évidemment, certains aménagements seront assurés, tout comme la présence d'agents de la Ville les samedis pour assurer le fait de guider les mariés à l'intérieur du bâtiment vers la salle principale de ce bâtiment qui servira de salle de mariages, et en permettant une proximité qui rende les choses possibles pendant ce temps-là.

Voilà l'information complémentaire que je voulais vous donner, étant entendu que, au tout début de l'année prochaine, je pense qu'on en profitera pour préciser ce que sont toutes les conséquences de ces travaux en termes d'accès aux services publics, les endroits pour enregistrer les naissances, la manière

d'aller remplir un certain nombre de formalités, compte tenu des difficultés évidentes qui seront celles du tout début de l'année prochaine.

Je passe au vote de manière à pouvoir autoriser le lancement de la consultation et les imputations budgétaires correspondantes. Quels sont ceux qui sont favorables à ce projet ? Je vérifie qu'il n'y a ni abstention ni vote contre, et je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2018-377 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Stationnement Bilan Stationnement 2017-2018

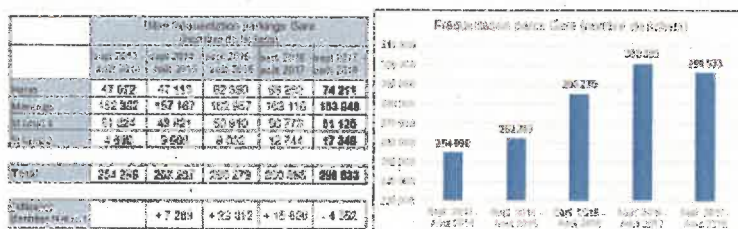
Conseil Municipal – 29 octobre 2018



Direction des Espaces et des Équipements
88, rue du Mirail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 - Tél :
www.angers.fr



Bilan Stationnement 2017- 2018 Fréquentation Parkings Gare



- Une fréquentation qui est globalement restée stable sur le secteur Gare :
- Malgré la grève SNCF d'avril à juin 2018 (36 jours de grève) : soit - 17 000 tickets
- Une montée en charge significative sur le parking Saint-Laud 2 (malgré la grève)



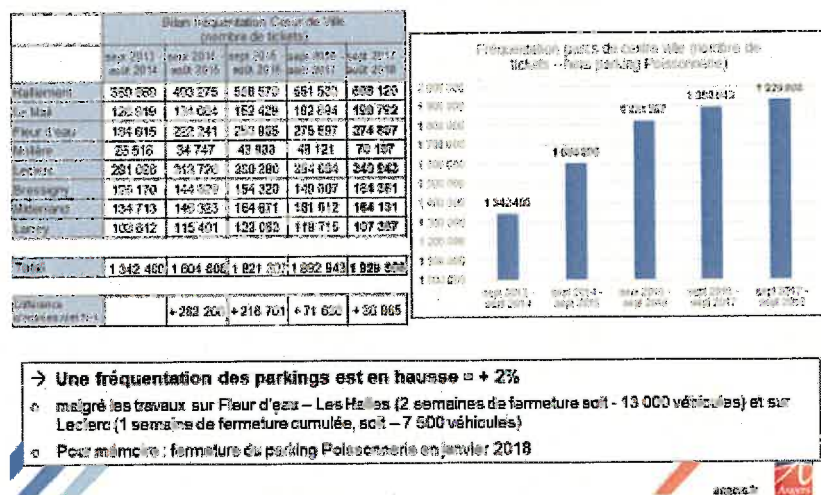
Site du conseil



Jean-Marc VERCHÈRE : On fait traditionnellement un bilan de l'année écoulée en terme de stationnement de septembre à septembre. Le premier tableau, c'est quelque chose que nous ne passions pas. Nous nous bornions chaque année à présenter les résultats des parkings de centre-ville, mais pourquoi ? On a rajouté la gare cette année, le Haras, Marengo, Saint-Laud 1, Saint-Laud 2, avec des chiffres qui sont en hausse sur le Haras et en baisse ou en stagnation sur Marengo, Saint-Laud 1, parce qu'il y a eu les 36 jours de grève SNCF qui ont, si on compare à l'année précédente, amené une baisse calculable de 17 000 tickets, mais c'est accidentel. Saint-Laud 2 continue sa progression, même avec cette partie difficile du mois d'avril, du mois de mai, et du mois de juin, une montée significative en charges.

Bilan Stationnement 2017-2018

Fréquentation Parkings du Cœur de Ville



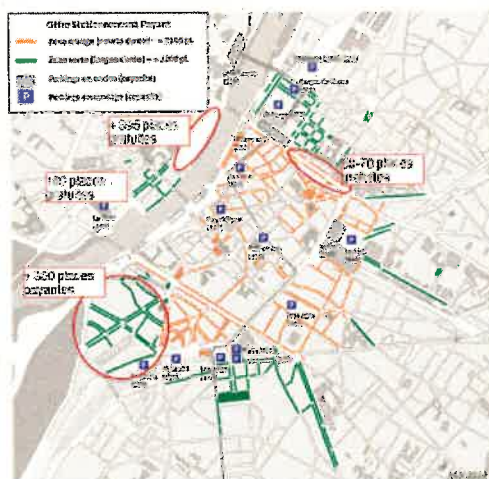
Sur les parkings de centre-ville, le Ralliement continue sa progression année après année. On a un peu le sentiment que, pourtant, il a atteint des nombres d'utilisateurs importants, mais il continue à monter ; le Mail, également. Fleur d'eau – Les Halles a stagné en 2017-2018, puis il y a eu deux fois 8 jours de fermeture de travaux qui viennent gommer la progression qui continue de s'affirmer. Molière croît de façon très importante, avec des abonnements en plus, avec une répercussion de la Poissonnerie sur Molière. Leclerc stagne, baisse même, mais c'est aussi lié aux travaux et à l'accessibilité. Bressigny continue à monter. Mitterrand et Larrey baissent sensiblement. Est-ce que l'ouverture de 350 places supplémentaires sur la place de La Rochefoucauld en est une des raisons ? Est-ce que, pour Mitterrand, l'accessibilité du boulevard Carnot et les travaux en sont une autre ? Je ne saurais le dire. En tout cas, une légère augmentation de 2 % de la fréquentation de ces parkings.

Bilan Stationnement 2017-2018

Stationnement sur voirie

Des changements importants sur l'offre en stationnement cette année

- **Réforme du stationnement en janvier 2018 : Nouvelle tarification (3^{ème} heure en zone orange notamment)**
- **Extension du périmètre en zone verte (+ 350 places Blancheraie en mai 2018)**
- **Accompagnement des travaux du centre ville = près de 650 places gratuites supplémentaires en cœur de ville ou à proximité :**
 - La Rochefoucauld : 395 places
 - Le quai : 150 places (hier payantes)
 - Travaux centre-ville : 60-70 places à disposition sur les boulevards Ayrault-Carnot (hier payantes)

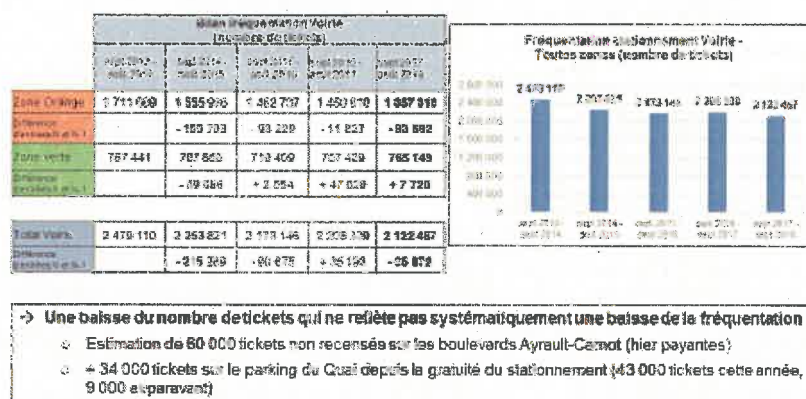


Sur la voirie, c'est un peu plus difficile de comparer les années. Pour autant, la réforme du stationnement est arrivée le 1^{er} janvier 2018, les nouveaux modes de paiement sont arrivés avec les nouveaux

horodateurs à l'été 2017, c'est-à-dire que toute l'année que nous présentons, nous avons le paiement par Pay By Phone qui était déjà en place avant, mais surtout par carte bancaire. Nous avons institué, le 1^{er} janvier, la troisième heure en zone orange qui permet de poursuivre un quart d'heure, une demi-heure, ou une heure, si on le souhaite, à un tarif qui est plus élevé, mais les tarifs de la première et de la deuxième heure n'ont pas changé. Il y a eu l'extension de la zone verte à la Blancheraie et il y a eu l'accompagnement des travaux du centre-ville avec des créations de places gratuites supplémentaires : les 350 ou 380 place La Rochefoucauld ; le Quai, où nous sommes passés, pendant tous les travaux, de 9 000 entrées hier payantes à 45 000 ou 48 000 entrées gratuites. Et, puis, surtout, sur le boulevard Carnot et le boulevard Ayrault, 60-70 places, quand on ne compte qu'un côté, du fait des travaux, ont été passées de payant à gratuites pendant tout le chantier.

Bilan Stationnement 2017- 2018

Fréquentation Stationnement sur voirie



Alors, le stationnement sur voirie, en tickets, la zone orange a perdu 93 000 tickets compte tenu et de ces places qui ont manqué, qui sont passées de payantes à gratuites et pour une autre raison qu'on découvrira plus loin. La zone verte continue à monter gentiment ; elle est d'une importance un peu moindre, enfin moitié moindre en surface et en nombre de tickets. En tout cas, ces 2 200 000 tickets de 2016-2017 sont passés à 2 122 000 tickets. Nous estimons à 60 000 tickets les stationnements non recensés sur Ayrault-Carnot sans exagérer, avec 80 % de remplissage sur un seul côté et sur la totalité des jours ouvrés. 34 000 tickets de plus sur le Quai.

Bilan Stationnement 2017- 2018

Un ticket moyen en forte progression

- Effet des nouveaux moyens de paiement depuis mi-2017 :
 - Paybyphone = 15% des paiements
 - Carte bancaire : 28% des paiements
- Aucune augmentation de tarifs sur la période
- Une tendance à une augmentation de la durée de stationnement



	Ticket moyen Zone Orange	Ticket moyen Zone Verte
Paybyphone	1,89 €	1,82 €
Carte bancaire horodateur	2,29 €	1,48 €
Espèces horodateurs	1,56 €	0,90 €



Mais il y a un autre élément qui fait qu'on ne peut pas comparer facilement les dernières années à cette nouvelle année, c'est l'allongement dû aux nouveaux moyens de paiement. Les nouveaux moyens de paiement nous montrent que le ticket moyen et la durée moyenne sur le stationnement de voirie se sont accrus : en zone verte, on est passé de 1,11 euro moyen à 1,24 euro ; mais en zone orange, on est passé de 1,54 euro à 1,97 euro, c'est-à-dire de une heure à un peu plus d'une heure et demie. Il faut tenir compte de ça puisque ça veut dire que, pour une même durée ou pour un même temps disponible de stationnement sur le domaine public, il y a un tout petit peu moins de rotation et donc un petit peu moins de tickets. Les nouveaux moyens de paiement montent puisque pour Pay By Phone le ticket moyen est à 1,98 euros, la carte bancaire à 2,29 euros, et en horodateur avec les espèces à 1,56 euros.

Bilan Stationnement 2017- 2018

Forfaits résidents et professionnels

Résidents

- Un nombre de forfaits résidents (mois) en très forte progression
- En zone verte :
 - Attractivité de la nouvelle tarification depuis l'été 2016 (100 € / an)
 - Extensions du périmètre (UCO, Blancheraine)

	Sep 2013 - Sep 2014	Sep 2015 - Sep 2016	Sep 2017 - Sep 2018	Sep 2019 - Sep 2020	Sep 2021 - Sep 2022
Zone Orange	1 600	1 359	1 622	2 051	2 888
Zone Verte	362	374	290	1 812	3 845
Evolution		-13%	+18%	+26%	+60%

Professionnels

- Forte progression également pour les professions mobiles : nouveau tarif mensuel à 25 € / mois
- Progression plus mesurée pour le forfait S2016 : passage à 100 € / an en 2018
- Des modalités facilitées (paybyphone)

	Sep 2013 - Sep 2014	Sep 2015 - Sep 2016	Sep 2017 - Sep 2018	Sep 2019 - Sep 2020	Sep 2021 - Sep 2022
Zone Orange	1 494	1 030	1 182	2 101	2 888
Zone Verte	1 494	1 030	1 182	2 101	2 888
Evolution		-31%	+15%	+17%	+64%



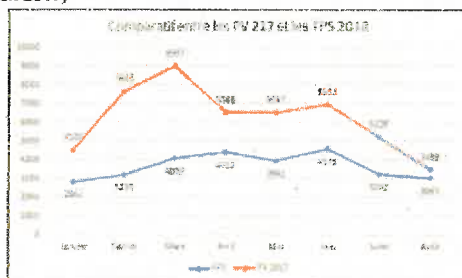
Autre élément qui évolue bien : le forfait résident. En zone orange, il continue à monter de façon importante même si nous n'avons pas du tout ou peu revu les coûts, si ce n'est aller faciliter le paiement au mois par prélèvement. La zone verte, 3 845 forfaits résidents, contre 1 812 : le tarif est très attractif à 100 euros par an et à 15 euros par mois pour ceux qui ne prennent qu'un mois, deux mois. Donc des forfaits résident qui croissent. Une forte progression, même si elle n'est pas suffisante, des tarifs pour les professions qui interviennent sur domaine public, peut-être qu'on a un effort de vulgarisation sur le nouveau tarif : on est ramené de 50 euros ou de 55 euros à 25 euros par mois pour les professions sur le

domaine artisans, professions de santé, à 100 euros par an en 2018. Ce n'est pas assez connu et il va falloir qu'on le fasse mieux connaître.

Bilan Stationnement 2017- 2018

Suivi Réforme du stationnement

→ 29 438 Forfaits Post-Stationnement (FPS) émis de janvier à fin août (49 954 Amendes sur la même période en 2017)



→ 1 162 Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) reçus entre janvier à fin août (40% des RAPO acceptés)



Enfin, les Forfaits Post-Stationnement ou les Procès-Verbaux : les 17 euros d'amende d'avant la réforme sont devenus 27 euros en Forfait Post-Stationnement intégrant les coûts de fonctionnement et la volonté aussi de faire en sorte que ne se fassent avoir que ceux qui, vraiment, veulent tricher avec le stationnement. On voit bien que l'augmentation a fait son effet, de 49 000 amendes on est passé à 29 000, et que surtout les nouveaux moyens de paiement ont permis de ne pas se faire avoir parce que, quand vous n'aviez pas de monnaie, il pouvait vous arriver d'être obligés de stationner quand même. Donc 29 000 Forfaits Post-Stationnement. 1 162 recours administratifs préalables obligatoires, ce sont des recours, 40 % sont acceptés : c'est quelqu'un qui a rentré son numéro d'immatriculation avec une erreur, ce sont des bonnes raisons, quelqu'un qui est hospitalisé ou un panneau qui n'était pas visible au niveau de l'interdiction de stationner, en tout cas quelque chose qui a pris son rythme de croisière, mais avec vraiment, à la baisse, les amendes ou les Forfaits Post-Stationnement.

Bilan Stationnement 2017- 2018

Stationnement Vélos

→ Offre sur l'espace public:

- 2 532 arceaux vélos recensés sur la ville d'Angers en 2018, soit + 24% par rapport à 2015 (2047 arceaux recensés)
- 1000 arceaux en centre-ville (zone de stationnement payant), soit 40% de l'offre de la ville

→ Une offre sécurisée renforcée autour de la Gare

- + 15 places de stationnement vélo dans le parking « Tunnel du petit Anjou » (112 places - abonnés TER - Région)
- Déploiement d'une nouvelle offre sécurisée « à la journée » sur le parc Marengo à la Gare d'ici la fin de l'année (25-30 de places)



Je voudrais faire remarquer que sur les arceaux vélos, sur le stationnement, que ce soit dans les ouvrages avec des stationnements sécurisés ou que ce soit sur le domaine public, nous avons augmenté de 24 % le nombre d'arceaux depuis le début du mandat ; que, cette fin d'année, nous allons avoir un gros effort sur le parking Marengo avec des stationnements sécurisés, une nouvelle offre.

Monsieur le Maire : Ce que je vous propose, c'est peut-être, parce que c'est la continuité, présenter tout de suite les assises du stationnement qui vont arriver, et puis, dans la foulée, ce sera ensuite peut-être l'occasion de réagir sur la totalité.

Objectifs des Assises du stationnement

- **Partager le contexte angevin** : offre en stationnement, actions mises en place, acteurs, réglementation, ...
- **Recueillir les attentes et besoins des usagers du stationnement** : résidents, professionnels, ...
- **Echanger et débattre sur les enjeux et usages** potentiellement contradictoires du stationnement
- **Formuler des propositions d'actions** (10 mesures simples)



Jean-Marc VERCHÈRE : Alors, ces assises du stationnement, je vous rappelle que nous en avons décidé le principe à la suite du rapport du médiateur qui nous avait dit : « Vu les contacts que je reçois sur le stationnement, peut-être serait-il opportun en centre-ville de réunir les Angevins autour du stationnement. » Monsieur le Maire avait pris la balle au bond en disant : « C'est sur l'ensemble de la ville. » Le stationnement à Angers, comme dans toutes les villes de France, est une préoccupation majeure des habitants, des résidents de nos Métropoles, et nous pensons que le moment est venu de partager, avec les habitants, avec les associations, avec les acteurs économiques, ce qui fait nos points forts, ce qui fait nos faiblesses, ce qui peut être amélioré. Donc il s'agit de voir quelles actions on peut mettre sur notre offre en stationnement, de recueillir les attentes, les besoins, de tous les usagers, d'échanger et de débattre sur les enjeux et les usages potentiellement contradictoires, éradiquer peut-être certaines difficultés ou certaines incivilités, formuler des propositions d'actions, 10 mesures simples.

Les principales thématiques

- **Stationnement payant/réglementé** : ses objectifs, son périmètre, sa tarification, son contrôle, ...
- **Accessibilité du centre-ville** : résidents, chaland, visiteurs, touristes, artisans, commerçants, santé, logistique urbaine, ...
- **Partage de l'espace public** : gestion des voitures ventouses, cohabitation entre les modes de déplacements (piétons, vélos, TC),
- **Incivilités de proximité** : stationnement gênant sur trottoir, sur bande cyclable, ...
- **Stationnement privé** : manque de stationnement privé dans quartiers contraints, sous-utilisation de l'offre privée, sorties de garage, ...
- **Les innovations** : stationnement connecté, mutualisation des places, moyens de paiement, ...



Bien sûr, on pourra, sur les thématiques, voir les limites du stationnement payant ; voir si, entre le

stationnement payant et le stationnement gratuit, il n'y a pas quelques points de vigilance à avoir aux abords du stationnement payant, avec un système intermédiaire à la gratuité. De voir comment les résidents, les chaland, les visiteurs, les touristes, comment tout le monde peut avoir une accessibilité renforcée au centre-ville, pour y vivre ou pour y acheter ; partager l'espace public, on a à gérer des choses un peu ingérables entre elles, la cohabitation des modes de déplacements (piétons, vélos transports en commun), est quelque chose d'important à préserver, les incivilités de proximité. Aujourd'hui, peut-être que les nouvelles applications, les nouvelles technologies vont nous permettre aussi de mieux mutualiser le stationnement privé qui est parfois, notamment dans les domaines des bâtiments locatifs, sous-utilisé, ou bien quand une administration, en nuit, en week-end, a des parkings vides alors que peut-être il y a des besoins de proximité, tout ça fait que le stationnement connecté pourra peut-être nous permettre d'avancer sur un certain nombre d'évolutions.

Les grandes étapes

1. Réunion publique de lancement des Assises : 6 décembre 2018 salle Chabrol

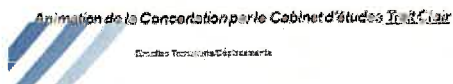
- Cibles : tous les angevins + partenaires
- Contenus : Objectifs des Assises du Stationnement, constat et actions menées sur la ville sur le stationnement, programme des Assises (ateliers, rendus, ...)

2. Ateliers de concertation / participatifs : janvier-février 2019

- Cibles : groupes de travail thématiques (commerce, centre ville et pôle de quartier, étudiants, bailleurs, résidents, service à la personne...)
- Contenus : Thématiques à définir lors d'un premier atelier multi-thématiques

3. Réunion publique de restitution des ateliers et annonce des mesures : mars-avril 2019

- Cibles : tous les angevins dont tous les participants aux ateliers
- Contenus : Bilan des ateliers réalisés, annonce des mesures à mettre en œuvre



Nous aurons, le 6 décembre prochain, à la salle Claude Chabrol, une réunion de lancement ouverte à tous, Angevins, partenaires associatifs, associations. Nous rappellerons les objectifs des assises. Il y aura, en janvier-février, un certain nombre d'ateliers de concertation participatifs, des groupes de travail, des interventions de témoins, des échanges. Autour de différents thèmes : groupes commerce, résidents, étudiants, bailleurs, services à la personne. Tout ça pour qu'en mars-avril 2019, sur un temps fort de restitution, nous puissions proposer des mesures à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, vous avez la parole. Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, quelques éléments de réflexion rapides. D'abord, merci de nous avoir présenté les éléments des chiffres du stationnement en Commission, et nous aurions souhaité qu'il en soit de même pour les assises du stationnement puisque nous n'avons pu prendre connaissance qu'aujourd'hui seulement du document d'information, donc certainement des réactions un peu rapides sur ce que vous pouvez nous présenter.

Sur les chiffres du stationnement, dire que, comme vous l'avez dit, les choses s'équilibrent globalement dans un contexte compliqué de travaux que tout le monde connaît ; que la hausse dans les parkings en ouvrage est contrebalancée par la baisse sur voirie, tout cela s'explique, et puis peut-être que ce n'est pas plus mal pour la gestion de l'espace public, et c'était un des objectifs qu'on peut se donner de faire en sorte que les parkings en ouvrage soient plus remplis et que l'espace public, qui est un enjeu, et certainement un enjeu des assises, que vous présentiez tout à l'heure, puisse permettre d'être redéfini et mieux partagé.

Sur cette question du stationnement et par là même de la desserte du centre-ville, tout à l'heure Monsieur le Maire vous parliez de la ligne L, du L du tramway nouveau, nous le L nous l'avions inversé en miroir, nous sommes face à face et c'est en miroir que nous le pensions, et redire que l'attention que nous portons à la desserte en transports en commun du centre-ville, et, dans ce cadre, regretter votre tracé et le fait que moins de tramways passent demain en place du Ralliement, et aussi vous interroger, dans cette anticipation, sur l'absence de dessertes pendant plusieurs mois de la place du Ralliement par le tramway et les conséquences que cela peut avoir pour la desserte du centre-ville et le fait que, comme vous le disiez, le parking du Ralliement est à plein, quasiment, à certaines périodes, que la desserte de l'hyper centre-ville puisse être maintenue parce qu'il s'agit d'un enjeu important.

Sur ces questions du stationnement, plus globalement, il ne vous échappera pas que chaque jour, et nous le verrons tristement tout à l'heure si j'ai bien compris, Monsieur le Maire, sur la situation dramatique qui a touché l'Aude, des phénomènes météorologiques, climatiques surviennent. Aujourd'hui, c'est « Le Monde » qui se faisait l'écho d'un rapport préoccupant sur le fait que, de mémoire, 600 000 enfants dans le monde, ça ne touche pas, ça ne touche plus les pays d'Afrique ou d'Asie, par une pollution intérieure ou au domicile, ou extérieure, étaient victimes de cette pollution et de la mauvaise qualité de l'air. C'est bien évidemment un enjeu aujourd'hui considérable, et il ne me semble pas que l'électrochoc qu'a souhaité d'ailleurs provoquer Nicolas HULOT soit aujourd'hui suivi des faits, et je pense que cette question du stationnement doit être abordée plus globalement à l'aune de cette nécessité, de cette responsabilité et qui est aujourd'hui la nôtre. Alors, je sais que d'autres chantiers sont en cours au niveau de l'agglomération et de la ville, mais on doit à mon avis le connecter à une stratégie de déplacements, de nouvelles formes d'utilisation de la voiture à susciter ou à imposer, qui doit redéfinir la place de la voiture en ville, et c'est une question plus ouverte peut-être que celle qui est posée dans vos assises mais elle mériterait d'être posée et débattue parce que, nous le savons, nous voyons aujourd'hui, avec les mouvements qui semblent vouloir naître, l'acceptabilité de mesures qui ne sont pas forcément populaires nécessite un débat public fort, une capacité d'échanger sur les enjeux et sur les objectifs pour pouvoir ensuite décliner des plans d'actions performants. Un seul exemple qu'il faudrait pousser, c'est le fait que plus on y laisse sa voiture moins le parking est cher. Ce sont des choses peut-être à contre-courant, mais certaines villes l'ont testé notamment pour les résidents. « Moins on utilise sa voiture, finalement moins on paye le stationnement quand on est en centre-ville » est une chose parmi d'autres que nous avons même, je crois, testée.

L'objectif est également d'être en capacité, et, et vous l'avez dit dans votre présentation, de mobiliser les outils aujourd'hui numériques que nous connaissons pour mieux partager les ressources. Ça existe depuis des années dans des grandes capitales qui étaient confrontées avant nous à ces questions du partage, du stationnement privé, des espaces qui ne sont pas utilisés la nuit et qui le sont le jour, ou l'inverse, de mutualiser les espaces plutôt que d'étaler et de reconstruire des espaces supplémentaires. Donc certainement que ces assises pourraient permettre de trouver des solutions, et puis c'est aussi la question, je le disais tout à l'heure, du partage de l'espace public qui s'impose, des vélos sur l'espace public, peut-être des trottinettes demain, peut-être des nouveaux modes de véhicules réduits et autonomes. C'est donc autour de ces questions plus globalement de l'espace public là où il est, et c'est heureux, limité qu'il faut apporter des réponses et des choses importantes, et, pour cela, à mon sens, il faut pouvoir définir une orientation, une stratégie de déplacements, de mobilité plus globale avec les espaces extérieurs au centre-ville, qui puisse ensuite induire des démarches de stationnement plus précises. Donc c'est toujours utile de discuter, de débattre, de se poser les questions à un niveau micro, mais l'enjeu est bien évidemment plus global. Nous n'avons pas ici toutes les réponses. Elles sont à trouver, à chercher. Mais, à mon sens, il s'agit d'une priorité bien plus importante et qui est aujourd'hui de plus en plus urgente.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Monsieur le Maire, chers collègues, déjà, une toute petite remarque sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Je n'ai pas voulu prendre la parole à ce moment-là, mais comme c'est une image de synthèse et que j'ai cru comprendre dans le mandat précédent qu'il fallait se méfier des images de synthèse, je n'en ai pas fait plus cas que ça, mais sur celles que vous avez présentées, il n'y a plus de

parking, il n'y a plus d'arceaux pour les vélos. Alors, est-ce qu'ils se sont déplacés ? Il n'y a plus de voiture, il n'y a plus rien, il n'y a que des piétons. C'était, par rapport aux arceaux vélos, un petit peu ma question. Après, je vais intervenir surtout sur les assises du stationnement parce que, vous avez parlé, dans un premier rapport, du bilan des parkings payants, de la voirie payante, et cætera, et il y a tout le quotidien des Angevins qui ne sont pas en hypercentre et qui, ça a été dit, sont dans les problèmes de stationnement récurrents. Et là, je dois dire que je n'ai pas vu grand-chose, pour ne pas dire que je n'ai rien vu de concret sur le sujet en 4 ans et que j'ai un peu le sentiment que les assises que vous proposez sentent la campagne des élections municipales qui approchent. Parce que, si vous me permettez ce vocabulaire qui n'est pas très fréquent dans ma bouche, à l'inaction sur ce dossier succèdent les vœux pieux. Les assises, ça va être pour faire quoi ? Parce que là il y a beaucoup de pistes, il n'y a pas beaucoup de propositions. Alors, je ne veux pas faire de procès d'intention. Est-ce que c'est de l'enfumage ? Est-ce que c'est faire croire aux Angevins qu'on s'occupe de leurs problèmes ? Est-ce que c'est un vrai plan pour gérer cette question ? Moi, je n'ai pas les réponses ce soir avec ce qui est proposé ici. Et, si vous me permettez une autre référence religieuse, je suis un peu comme Saint-Thomas, je vais croire ce que je vais voir.

Et ce que je vois à travers ces assises et surtout son calendrier, ce que je redoute fortement, c'est que la résolution des problèmes du stationnement quotidien des Angevins dans leur grande masse risque d'être renvoyée à des promesses de campagne électorale parce qu'il n'y aura pas le temps de les mettre en place avant la fin du mandat. Je le regrette profondément, et puis, les Angevins, ils en seront juges.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Vincent DULONG.

Vincent DULONG : Alors, j'aurai sans doute un jugement un peu moins sévère que mon camarade Alain PAGANO et surtout je ne prendrai aucune formule religieuse, j'éviterai toute référence biblique ou autres pour cette intervention. En tout cas, je peux partager avec lui un certain nombre de constats et un certain nombre de questions notamment sur l'objectif de ces assises du stationnement ainsi que de leur temporalité vis-à-vis notamment de la fin, effectivement, de votre mandat et notamment la mise en œuvre des actions qui pourront sortir de ces assises.

Et puis, j'ai trois remarques à la suite de la présentation que vous venez de faire avec le diaporama qu'on vient de découvrir. La première question porte plutôt sur l'imprécision des modes de déplacement qui vont être concernés par ces assises, c'est-à-dire qu'en fait on voit qu'il est beaucoup question des véhicules motorisés, donc, si je comprends bien, les voitures, les camionnettes, les camions. La question qui se pose : est-ce que les deux-roues, qu'ils soient motorisés ou non, sont-ils aussi concernés par ce périmètre des assises du stationnement ? Parce que pour l'instant il n'y a rien de présenté dans votre diaporama, mais c'est peut-être effectivement aussi une lecture un peu rapide, mais je pense que c'est important de porter à la connaissance de l'ensemble des Angevines et des Angevins, notamment pour ceux qui utilisent ces modes de déplacement. En sachant qu'en plus, comme le disait très bien Frédéric BÉATSE, je pense que sur la question des espaces publics, vous parliez des incivilités, même si vous savez très bien que je suis totalement convaincu par le vélo, je pense que la question du free floating et notamment l'usage qui peut être fait de l'espace public avec ces nouveaux modes, ces nouveaux outils et les modes de déplacement peut poser un certain nombre de questions, notamment sur le respect aujourd'hui qu'il peut y avoir de l'espace public. C'est pour ça que je souhaiterais, effectivement, que ça puisse être associé, en tout cas, à ces assises du stationnement.

La deuxième remarque, alors, vous l'avez évoquée, Monsieur VERCHÈRE, c'est vrai qu'on était parti plutôt sur les assises du stationnement en centre-ville. Si j'ai bien compris, on va passer à l'échelle de la ville, donc c'est une très bonne idée parce qu'effectivement toute la question, et c'est ce qu'évoquait Alain PAGANO, sur la question du stationnement résidentiel aussi est importante notamment dans les quartiers. La question que je pose aussi, c'est l'articulation qu'il va y avoir avec l'Agglomération. Alors, je comprends qu'on ne mène pas la même démarche de consultation et de concertation au niveau de l'Agglomération, mais le lien qu'il va y avoir notamment avec les élus de l'Agglomération sur un certain nombre de mesures aux dispositions qui peuvent être prises ici dans cette enceinte ou par la collectivité

peuvent aussi avoir une influence sur l'ensemble des autres collectivités membres de notre Communauté urbaine, et je pense qu'il est important aussi de voir comment vous le mettez dans votre chronogramme puisqu'aujourd'hui, dans l'agenda que vous proposez, rien ne fait mention de cette question de l'Agglomération.

Et puis, troisième remarque : là aussi, je rejoins Alain PAGANO sur la question de l'agenda. J'avoue, quand j'ai découvert que j'avais deux mois pour partager les enjeux, collecter, recueillir, débattre d'un sujet aussi complexe que le stationnement, ça me semble être un délai extrêmement court qui relève presque de l'exploit sportif, là, sur deux mois, donc je me pose la question, effectivement, si vous aurez franchement le temps de pouvoir poser l'ensemble des enjeux sur ces deux mois-là. Et j'ai une autre question : puisque là vous l'étendez à la Ville, pourquoi vous n'avez pas non plus associé les conseils de quartier notamment sur le volet résidentiel ? Je comprends le forum que vous lancez au titre de la Ville, mais quelle est l'articulation ? Et est-ce qu'il peut y avoir en tout cas une saisine, par exemple, d'un certain nombre de conseils de quartier, même si je conçois que ça peut venir freiner l'agenda que vous vous soumettez ? Mais je pense que ça aurait aussi une importance à la fois dans le recueil et la collecte, mais aussi pour partager les enjeux, parce que vous voyez aujourd'hui que c'est un sujet extrêmement complexe, sensible, où se mêlent à la fois intérêts individuels et intérêts collectifs, donc c'est important aussi de pouvoir faire un certain nombre d'informations auprès des habitants et des habitantes de la ville.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, comme les assises du stationnement ont commencé, je voulais y participer un petit peu. Alors, sur certains des aspects du sujet, je me suis fait une religion, en particulier une réflexion à mener, et ces assises en seront sûrement l'occasion, sur les modalités d'accès d'un certain nombre de véhicules qui ne produisent pas d'effet, de gaz à effet de serre, donc ça veut dire comment on alimente les véhicules électriques, et cetera, mais tout ça fait partie d'une réflexion plus globale qui a déjà été entamée mais qui mérite probablement d'être planifiée avec un calendrier. Et puis, un sujet que, pour ma part, je suis d'assez près, c'est le rôle que peut jouer la Smart City dans cette affaire. C'est-à-dire une politique de développement des Smart City sur notre territoire a probablement un objet à la fois de connaissance, un enjeu de connaissance et un enjeu de facilitation du sujet que nous évoquons ce soir.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Roch BRANCOUR.

Roch BRANCOUR : Effectivement, je crois que les assises du stationnement ont commencé ce soir, donc c'est parfait. Juste une réaction aux propos d'Alain PAGANO pour dire que je ne sais pas si les assises sont le début d'une campagne, mais lui a commencé sa campagne. Alors, on est très heureux de voir qu'il compte démarrer avec Saint-Thomas. Moi je voudrais peut-être lui répondre avec le Président MAO qui avait signé, en 1957, un ouvrage qui s'appelait « De la juste solution des contradictions au sein du peuple », et, en matière de stationnement, on traite souvent de ces questions de contradictions et même des injonctions contradictoires qui peuvent exister chez un même citoyen. Et puisque Frédéric BÉATSE a parlé du fait qu'il ne fallait pas raisonner uniquement micro mais aussi passer au macro, je crois que c'est l'objectif de ces assises, me semble-t-il. Et je voulais vous livrer le témoignage ou l'expérience qu'on a maintenant, depuis le début de ce mandat, d'avoir animé, assisté à de très nombreuses réunions d'information, de concertation avec des habitants chaque fois, désormais, qu'il y a un projet immobilier collectif, c'est l'occasion de réunir, de demander au promoteur d'informer sur son projet puis de participer aux échanges avec les riverains et les habitants du quartier concerné, et c'est très intéressant de voir que, en général, au moins 50 % de la réunion concerne autre chose que le projet en lui-même, c'est-à-dire son environnement, le fonctionnement de la circulation, du stationnement, des accès, j'en passe et des meilleures. Et, ce que moi je retiens de ces expériences, de ces nombreuses réunions d'échanges, c'est que les Angevins, quel que soit leur quartier, sont en général assez ouverts à la discussion sur le sujet, pour peu qu'on prenne collectivement le temps de faire de la pédagogie autour de ces questions-là, et tout le monde peut comprendre qu'il faut dépasser, je dirais, la réaction un peu épidermique sur ces questions et a envie de se remettre en question, de voir que les choses évoluent, que les conditions évoluent, et caetera.

Donc je crois que, justement, ces assises vont permettre de passer des expériences micro qu'on fait, projet par projet, rue par rue, quartier par quartier, à une vision plus macro qui va permettre de rassembler, de faire le bilan aussi d'un certain nombre d'expériences qui ont cours en mise à disposition de véhicules partagés, en techniques de foisonnement entre le stationnement privé et le stationnement public y compris, par exemple, avec les bailleurs sociaux dont on sait que, sur un certain nombre de quartiers, les stationnements en souterrain sont souvent peu utilisés, donc il y a des expériences qui ont cours, et je crois que maintenant il est temps aussi de les partager, de prendre de la hauteur par rapport à ces expériences, et de voir quelles leçons on peut en tirer pour, justement, évoluer vers une pratique qui soit plus respectueuse d'abord des citoyens les uns envers les autres, de l'espace public et du domaine public. Je crois que c'est vraiment ça l'objectif de ces assises.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Maxence HENRY.

Maxence HENRY : Au-delà de ma surprise, effectivement, qui était de voir la sagesse spirituelle qui semble habiter Alain PAGANO qui peut que me réjouir, je voulais quand même réagir à ses propos : quand j'entends « inaction sur le stationnement », les bras m'en tombent. Alors, je parle en tant qu'Adjoint de quartier, peut-être un quartier qu'Alain PAGANO, vous ne fréquentez pas beaucoup, mais le quartier dont j'ai la joie de m'occuper. Depuis 4 ans, nous n'avons cessé d'agir sur le sujet. Avec Jean-Marc VERCHÈRE, évidemment, on a beaucoup œuvré, comme vient de le rappeler Roch BRANCOUR, avec les habitants pour améliorer un certain nombre de points, de difficultés. On pense au sous-quartier, à la partie de la chapelle, on pense à la rue de la Madeleine, on pense à un certain nombre de lieux, à Saint-Léonard, ou aux Justices, où, mois après mois, avec les habitants, avec les conseils de quartier, nous œuvrons pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées, et ça a été le cas rue Rabelais, par exemple, à la plus grande satisfaction des habitants et des riverains. On a aussi multiplié la présence d'arceaux vélos, pour vous dire qu'on n'est pas que dans le tout-voiture.

Alors ce sont probablement des propos d'avant-campagne, effectivement, mais oser dire qu'il y a eu une inaction et qu'on passe de l'inaction à la réflexion, ce n'est pas acceptable. Les Angevins le savent, les habitants des quartiers le savent, et donc il faut rappeler les choses, redire les choses : oui, nous œuvrons, déjà depuis 4 ans et demi, sur la question du stationnement, mais l'heure maintenant est venue de passer à des solutions micro, à une vision plus globale et donc plus macro des choses, c'est la raison d'être de ces assises du stationnement. Mais, de grâce, un peu de retenue dans vos propos, en tout cas sur la deuxième partie de votre intervention, Monsieur PAGANO. Vous pouvez continuer sur la première partie, si vous voulez, tant que vous voulez, mais sur la deuxième, non. Oui, il y a des actions. Peut-être devriez-vous mettre un peu plus les pieds dans les quartiers et vous vous en rendriez compte par vous-même.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Peut-être en réponse à Monsieur DULONG qui évoquait les nouveaux usages et les nouveaux visages sur les trottoirs puisque c'est un sujet très fréquent sur lequel nous sommes beaucoup interpellés, nous avons jusqu'alors les cyclistes, et beaucoup de difficultés, effectivement, pour nos concitoyens d'accepter aussi, de temps en temps, cette mixité d'usages, et notamment lorsqu'il y a poussettes, beaucoup de personnes, je pense notamment au boulevard Foch. Donc nous tentons de faire beaucoup de prévention et on voit d'ailleurs que c'est un sujet qui, aujourd'hui, va s'insérer dans le Code de la Route. La question qui se pose aujourd'hui, ce sont ces usages motorisés avec ces petites trottinettes qui vont quand même très vite et puis, plus largement, j'en profite pour faire l'information, tous les livreurs, Deliveroo, Uber Eats, et caetera, qui sont très nombreux en centre-ville, et qui sont sur les trottoirs. Donc nous avons pris contact avec ces sociétés-là de manière à leur indiquer d'abord que les auto-entrepreneurs, qui constituent aujourd'hui leur brigade, doivent disposer de véhicules éclairés, ce qui n'est pas toujours le cas, et nous nous réservons le droit effectivement de verbaliser le fait qu'ils ne soient pas éclairés. J'ai beaucoup d'habitants qui m'ont fait des retours comme quoi c'était dangereux et qu'ils ont failli avoir des accidents avec ces livreurs qui vont vite mais qui ne sont pas toujours visibles. Et puis,

la circulation sur trottoirs. Donc c'est aussi l'occasion d'échanger sur ces nouveaux usages, sur la manière dont la ville aussi devient le champ de bataille, de jeux d'un certain nombre de nouveaux utilisateurs qu'il nous faut appréhender avec des espaces pas toujours simples à partager, mais des règles aussi qui méritent d'être clarifiées. C'était le petit éclairage que je souhaitais faire.

Monsieur le Maire : Monsieur VERCHÈRE.

Jean-Marc VERCHÈRE : Quelques petites réactions ou propositions. D'abord, pour les assises du stationnement, nous avons dit que nous irions vers une dizaine d'actions, mais ce n'est pas que ça. C'est aussi faire prendre conscience à chacun de nos travers. Si vous voulez, quand, dans une raquette, tout le monde, le soir, stationne sur la chaussée et que les ordures ménagères ne peuvent plus passer, elles prennent les ordures ménagères à l'entrée. Ce sont bien des problèmes de comportement qui font que des services ont été amoindris. Ou bien, quand nos concitoyens stationnent sur une place de stationnement en chaussée marquée et qu'ils dépassent de 25 centimètres devant un porche, ce sont des travers et des incivilités que peut-être des solutions techniques nous permettront d'enrayer quelque peu, mais c'est d'abord de savoir comment on agit, comment on est, comment on stationne. Et puis, c'est aussi d'autres travers. Combien de fois, en pavillons, vous avez des garages qui ne sont plus utilisés, qui sont remplis de meubles ou d'autres choses, et qui font qu'on trouve sur le domaine public les voitures ? Donc il y a un volet comportement, prise de conscience, où il nous faut réaffirmer des choses que peut-être on a un peu oubliées.

On aura un débat sur les voitures stationnées devant les porches. Même si le Conseil d'État a réaffirmé que ce n'était pas forcément tolérable, nous, à Angers, ça fait des décennies qu'on a envie de le garder parce que ces stationnements, c'est autant de voitures qu'on ne retrouvera pas ailleurs et qui sont celles des propriétaires. Donc des choses qui sont à la fois du domaine de l'affirmation. Est-ce qu'on tolère, par exemple, le stationnement la nuit et le week-end sur le côté opposé au stationnement, à cheval, avec ce que cela comporte de désagrément pour les poussettes, les handicapés, mais est-ce que la nuit c'est embêtant ? Il y a plein de questions qui ne sont pas forcément de la réglementation. On ne va pas toutes les aborder. On a des idées, mais les Angevins en ont sûrement d'autres, et c'est tout cela que nous ferons demain.

Est-ce que ce sont les assises du stationnement véhicules ? Oui. Ça ne veut pas dire qu'on ne parlera pas aux vélos quand une piste cyclable est complètement embolisée par du stationnement. Ça ne veut pas dire qu'on n'associera pas toutes les associations de piétons, de cycles, de cyclistes. Mais c'est bien les assises du stationnement de la voiture, même si ça touche tout le monde. Les conseils de quartier seront invités. Il n'y a pas, compte tenu des délais, de saisine complète, mais on avait déjà tellement défloré le problème au moment des conseils de quartiers où nous avons rencontré chacun sur les points noirs, sur l'amélioration du stationnement sur les vélos, que je pense que ça ne nécessite pas forcément une saisine, ou pas tout à fait, à ce stade.

Et puis, le plan vélo. Pour ce qui est du vélo, on aura, au début des assises, la déclinaison sur Angers du plan vélo, et on vous présentera, je crois avoir dit à la prochaine Commission, déjà les travaux, puis on vous précisera où nous en sommes avec les services, avec les associations, le retour de ce qu'on a fait sur les conseils de quartier. Soyez rassurés pour les arceaux vélos sur le parvis de la mairie : on ne met jamais les arceaux vélo au tout début. C'est souvent un atout, le placement des arceaux vélos, sur nos places, sur nos aménagements, pour enrayer des stationnements de véhicules qu'on ne souhaite pas, et le positionnement intervient toujours après, on l'a vu sur des places, et puis on en rajoute parce qu'il en manque toujours.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, on a arrêté les modalités de ces assises après la Commission, et le choix qu'on avait, c'était attendre le prochain Conseil municipal puisqu'elles n'ont lieu que le 6 décembre, ou, finalement, rendre public ça ce soir en n'ayant pas le sentiment que c'est cacher une information puisqu'on ne donne que des dates et la manière dont on va avancer, et donc, au contraire, y

compris dans vos questions de ce soir, il y a même un certain nombre de remarques et de sujets que nous pourrions faire nôtres. Je veux corriger, Monsieur BÉATSE, un petit point, c'est qu'il n'y aura jamais de suspension de la desserte de la place du Ralliement. Vous avez raison de dire qu'à un moment le tramway n'empruntera plus le chemin qui lui permettra d'arriver jusqu'à Thiers-Boisnet parce qu'on sera obligé de suspendre cette station-là pour faire le raccordement au pont et que, du coup, on ne peut pas avoir un tram qui arrive sur une station qu'on est en train de raccorder au pont, et donc, pendant les mois où il faut faire les jonctions de rails, ce n'est pas possible, mais jamais on n'arrêtera la desserte du Ralliement. On utilisera la rue de la Roë pour faire le « retournement du tramway », si j'ose dire, c'est-à-dire qu'il avancera jusque dans la rue de la Roë pour ensuite remonter dans l'autre sens. Et on l'utilisera avec un système de piston pour être certain qu'à tout moment cette place va être desservie. J'ai cru comprendre qu'il y avait un début de légende urbaine autour de ce sujet parce qu'on n'a pas communiqué sur quelque chose qui est lointain, mais les choses ont déjà été communiquées à l'exploitant, et, bien entendu, pour des raisons évidentes, on ne suspendra pas la fréquentation de la place du Ralliement alors qu'elle est fondamentale et qu'elle accompagne notre projet, depuis le premier jour de ce mandat, de soutenir les commerces du centre-ville.

J'ai entendu plusieurs choses, Jean-Marc VERCHÈRE a commencé à répondre. Je confirme à Alain PAGANO qu'il faut se méfier des images de synthèse, la preuve c'est qu'il n'y a pas d'arceaux vélos, mais je vous invite à ne pas avoir la même méfiance selon le moment où elles sont projetées. Quand on projette des images de synthèse en disant « Vous verrez, ce seront des travaux qui seront terminés avant les élections », celui qui projette les images de synthèse prend plus de risques que le lecteur qui regarde des images de synthèse dont on lui promet qu'elles seront réalisées après l'élection. Et si on vous projette des images de synthèse ce soir alors que ce sont des travaux qui sont censés être finis dans un an, quel intérêt aurions-nous à présenter des images de synthèse qui sont éloignées de la réalité puisqu'à un moment ou à un autre chacun sera juge de regarder ce qui se passe ? Quand, en revanche, on vous dit « Regardez comme ce sera beau en 2040 » ou « Regardez comme ce sera beau si vous votez pour nous », je maintiens ce que j'ai pu dire sur les images de synthèse.

Sur le fait que rien n'a été fait, les choses parlent d'elles-mêmes, et je vais revenir sur les propos de Frédéric BÉATSE pour vous répondre. Si nous n'avions contribué, même sans augmentation de fréquentation du centre-ville, qu'à faire en sorte d'avoir davantage de voitures dans les parkings en enclos que sur la chaussée et donc de libérer des espaces pour d'autres usages, l'heure de gratuité serait déjà un succès considérable en termes de réaménagement du centre-ville. Le fait est que quand on additionne les plus et les moins, on a une progression de 45 % de la fréquentation des parkings enclos, mais on a une fréquentation globale de 20 % des tickets qui sont pris en centre-ville. Et puis, il y aura un juge de paix quand les travaux du centre-ville seront terminés, qu'on n'a plus les effets de bord qu'ont été cumulés tout à l'heure, pour être capable de regarder les choses.

Alors, au milieu des voix parfois dissonantes de la minorité, entre ceux qui considèrent qu'il faut éviter la gratuité parce qu'elle aspire les voitures et ceux qui considèrent, c'est ce que j'ai entendu dans vos propos, Monsieur PAGANO, qu'il faut aussi penser aux travailleurs qui ont besoin d'avoir des endroits où ils peuvent se garer sans trop de difficultés, on s'efforce de tenir cette ligne de crête qui, précisément, consiste à faire en sorte de mettre des places gratuites du côté de la place de La Rochefoucauld parce qu'on a bien conscience qu'il y a aussi des gens, en particulier les salariés du centre-ville, qui ont des obligations et que les places à proximité immédiate des commerces connaissent des taux de rotation qui soient plus élevés, la première heure de stationnement visant à éviter que ceux qui n'ont pas les moyens se disent que le seul endroit où ils ont un stationnement gratuit ce sont les centres commerciaux de périphérie. Ça ne correspond pas au modèle que nous souhaitons. Et ça, pour être très clair, on continuera de défendre et l'attractivité et la vitalité du centre-ville et les commerces dans lesquels, accessoirement, les emplois au mètre carré sont significativement plus élevés que dans les centres de périphérie.

De ce point de vue, j'attends qu'on m'explique ce que seraient les idées alternatives qui nous permettraient d'y parvenir. Et au moment où vous vous étonnez sur le fait qu'on ne présente pas tout de

suite des solutions, moi je m'étonne qu'au bout de 4 ans et demi de mandat, pour reprendre vos propos sur le fait que rien n'a été fait, vous n'ayez pas encore été capable de nous proposer une autre idée à part nous expliquer qu'il fallait qu'on arrête l'heure de stationnement gratuit.

Votre citation de Saint-Thomas intervenant quelques jours après l'annonce de votre retrait de vos responsabilités au sein du parti communiste, je me dis qu'il n'y a pas de hasard. Je m'inquiète juste du chemin de Damas sur lequel vous êtes et donc des révélations successives que vous pourriez connaître au cours de ces prochains mois, et je vous assure que, pour le coup, je ferai respecter la laïcité dans cette enceinte si vous allez trop loin dans la manière de présenter les choses.

Je veux dire à Vincent DULONG, et je n'aurais pas cru nécessairement dire ça en début de Conseil, que je crois que je suis assez d'accord avec lui sur le fait que cela vaut le coup d'avoir un groupe à l'intérieur de ces assises du stationnement sur le stationnement vélos. Certes, le principal problème qu'on a, c'est le stationnement des véhicules, mais les places éventuelles qu'on libère elles peuvent servir à mettre des arceaux, et, à l'inverse, il faut qu'on reste dans une stratégie globale. Ce qui est vrai, c'est qu'on est en train d'écrire le plan de stationnement vélos, y compris pour être dans les starting-blocks de l'annonce d'un plan vélo national qui va permettre de bénéficier de subventions d'État pour créer des box sécurisés. Néanmoins, le calendrier tel qu'il a été déterminé ne fait pas obstacle à ce qu'on puisse avoir un groupe de travail spécifique sur le sujet qui nous permette, en particulier pour les stationnements sécurisés dont le montant de réalisation est significativement plus élevé, de pouvoir travailler sur cette question. Donc je pense qu'il faut qu'on intègre ça.

Sur le free floating, ou pour expliquer les choses en utilisant moins de termes anglais, pour les flottes de vélos en libre accès comme Pony Bikes et Indigo, nous avons pris l'initiative de prendre un arrêté municipal qui plafonne la taille des flottes, dont la légalité sera meilleure quand la Loi d'Orientation des Mobilités aura été présentée, mais qui a le mérite d'expliquer qu'on considère déjà qu'il y a une limite à ce qui peut être présenté en termes de flottes, y compris pour les difficultés que vous pointez. Il y a des avantages indéniables, parce que si un même vélo sert à plusieurs personnes, le besoin de stationnement est moins important. À l'inverse, la pratique d'avoir des flottes dans un certain nombre d'endroits, et y compris qui se ferment toutes seules sans avoir besoin des arceaux, peut poser des difficultés aux abords d'un certain nombre d'espaces ou de monuments.

Sur le fait qu'on ait décidé de faire toute la ville, Monsieur DULONG, pour le coup, je l'avais annoncé dès le Conseil municipal du 23 avril, mais où il me semble que, exceptionnellement, vous n'étiez pas là, ce qui vous avait privé du plaisir de savoir dès ce soir-là que ce serait toute la ville qui serait concernée par la mesure.

Sur la temporalité, je veux croire que votre langue a fourché. On est à 18 mois des élections municipales. Donc sauf, ce soir, proposer une motion qui serait adoptée par la majorité du Conseil pour anticiper la fin de ce mandat, je serais assez surpris que vous nous reprochiez de continuer à travailler au service des Angevins alors qu'il reste 25 % du mandat qu'ils nous ont confié. Enfin, je veux croire que vous ne pensez pas que vous dites et que vous considérez qu'on n'est pas déjà dans un temps où il faut arrêter de travailler. En tout cas, ce n'est absolument pas la conception qu'est la nôtre. On va évidemment faire en sorte que chacune des journées qui nous sépare de la prochaine élection soit une journée utile, c'est quand même un comble que vous nous reprochiez un calendrier où on envisage d'annoncer des mesures un an avant pour avoir le temps de les mettre en place. Si le seul objectif c'était de faire en sorte de gagner du temps, on proposerait de faire un rapport, des comités Théodule, on proposerait 12 mois de réflexion, d'aller faire des voyages d'études ailleurs pour savoir comment les choses se passent, et de décaler au maximum le moment où il y aurait des choses à annoncer.

On ne le fera pas, pour plusieurs raisons : d'abord, parce que je m'en voudrais de vous donner des idées si vous n'en avez pas ; et ensuite, parce qu'on considère, de manière effective, qu'il y a un besoin de solutions et que toutes ne relèvent pas du grand soir. Pour un certain nombre d'entre elles, il y a des idées

simples, y compris certaines qu'on a parfois testées à petite échelle et pour lesquelles le moment de la question de leur généralité peut se poser ; d'autres qui sont lancinantes depuis parfois bien plus de 4 ans. Un des sujets les plus complexes, dont je ne dis pas qu'on va être en capacité de le régler, c'est le stationnement des étudiants dans cette ville, et je pense que ça fait plus de 10 ans que c'est un sujet qui s'invite de manière régulière. Est-ce qu'on ne peut pas tenter de se mettre autour de la table et de regarder s'il n'y a pas des idées ou des sujets sur lesquels on peut avancer, pour être clair ? Et je rejoins, mais alors à 100 %, Antony TAILLEFAIT sur le fait que la Smart City ou, pour le dire autrement, les attributs de la Ville Intelligente et les moyens d'y parvenir sont au cœur de notre réflexion que peut-être, d'ici la fin des assises, des initiatives dans d'autres collectivités pourront montrer la volonté de notre territoire d'accélérer sur ces sujets et venir, du coup, converger avec le travail que nous sommes en train de faire.

Sur le fait que le travail ne soit pas fait à l'échelle de l'agglomération, à ce stade je l'assume, parce que la vérité c'est que les difficultés de stationnement dans notre ville ne sont pas exactement comparables à celles des 31 communes qui nous entourent. Pour beaucoup d'entre elles, on est davantage sur une question qui ne relève que du stationnement résidentiel en n'ayant pas la difficulté de l'intensité des commerces de centre-ville et des besoins de rotation. La meilleure preuve, c'est qu'il n'y a quasiment pas de stationnement payant en dehors de la Ville d'Angers et que, si on part sur des assises de l'agglomération, la demande éventuelle plutôt d'avoir davantage de rues gratuites que de rues payantes dans Angers, alors même qu'on sait qu'on a besoin aussi de pousser à l'utilisation des transports en commun, va fausser ce qu'est une partie de la réflexion dans laquelle nous sommes. Ça ne veut pas dire que ce n'est pas une bonne échelle ; ça veut dire que ce n'est pas la bonne échelle à ce stade, y compris parce que je rejoins Frédéric BÉATSE quand il disait qu'il ne faut pas s'interdire de regarder les types de tarifications qui peuvent être incitatifs pour le transport en commun, mais avec, là-dessus, le fait qu'il faut qu'on prenne garde aux fausses bonnes idées. On s'est rendu compte à l'usage que quand vous avez une place de stationnement où vous savez que vous pouvez laisser votre voiture, vous prenez plus facilement les transports en commun que si vous risquez d'avoir un PV parce qu'il n'y a pas d'endroit pour vous garer à proximité de chez vous. Donc le sujet ce n'est pas de sous-dimensionner les stationnements en se disant que ça évitera les voitures, c'est plutôt de les dimensionner suffisamment pour ensuite pouvoir pousser à d'autres usages.

D'autant que j'aimerais, mes chers collègues, nous inviter, là aussi dans la continuité des propos de Frédéric BÉATSE, à faire preuve de maturité ou d'anticipation sur ce sujet, collectivement. Je pense qu'on a parfois tendance à confondre la voiture et la route. Le sujet qu'on a, au titre du réchauffement climatique, ce n'est pas la route, ce sont les moteurs et les émissions de ce qui va sur la route. La route, en soi, elle peut être le théâtre du piéton, du vélo, demain éventuellement d'une voiture propre. Donc le sujet, c'est moins les infrastructures que la question de la motorisation. Et donc, on a tout intérêt à avoir, sur ces sujets en termes d'infrastructures, une réflexion sur les infrastructures qui sont souhaitables, étant entendu qu'il y a, à côté de cela, en termes de décisions politiques, autour du diesel, autour de beaucoup d'autres sujets, les réflexions qui sont complémentaires à celles des infrastructures. Mais faisons attention de ne pas nous retrouver, par rapport à la route, dans la situation du tramway, c'est-à-dire qu'on les a démantelés dans un certain nombre d'endroits pour se rendre compte qu'aujourd'hui, compte tenu de procédés nouveaux, c'était le nec plus ultra en termes d'écologie, d'environnement, ou d'accélération d'une forme de transition environnementale ; il ne faudrait pas, demain, qu'en tapant sur des infrastructures, on confonde les véhicules qui vont dessus avec leurs éventuels impacts et qu'on jette l'infrastructure avec le véhicule qui la parcourt.

Les conseils de quartier seront bien évidemment associés à l'ensemble de tout ça. On a des idées, on a des pistes, mais on décide de faire confiance aussi aux Angevins en étant convaincu que si on commence par expliquer ce que sont les solutions avant qu'on commence, ce ne sont pas des assises qu'on fait, et on pense qu'il y a matière, sur ce sujet, à lancer aussi des débats citoyens qui permettent à chacun de se faire entendre, et on verra ce que ça donne. Mais je dois dire que quand on a fait appel aux citoyens depuis 2014, ils ont répondu présents : ils ont répondu présents sur la Journée Citoyenne qu'on a initiée dans cette ville en étant la première ville de plus de 100 000 habitants à le faire et avec plus de 3 500 participants lors

de la dernière édition ; ils ont répondu présents à travers la constitution de la réserve citoyenne qui s'est faite ces dernières semaines, conformément à nos engagements ; et ils ont répondu plus que présents avec le succès du nombre de ceux qui ont répondu au premier budget participatif de notre Ville.

Je remercie évidemment mes Adjoints, Roch BRANCOUR, Maxence HENRY et Jeanne BEHRE-ROBINSON, pour leurs interventions, mais n'ayant rien à redire à leurs propos, je ne me vois pas leur répondre à ce stade.



Film sur le Budget participatif.

Michelle MOREAU : Chers collègues, si je suis aujourd'hui à vous présenter le budget participatif, c'est parce qu'en 1989, un homme m'a fait confiance. Il a toujours été mon guide, mon conseiller dans toutes les actions politiques que j'ai menées. Je voudrais simplement rappeler que beaucoup ici lui doivent. Que chacun, chacune qui lui doit quelque chose s'en souvienne toujours. Ça n'a pas toujours été le cas.

Le budget participatif c'est une belle aventure. Elle a mobilisé beaucoup d'Angevins, des Angevins qui méconnaissaient la ville et qui, tout à coup, parce qu'ils ont des bonnes idées, ont envie de les mettre en œuvre. Si cette action a bien fonctionné, c'est parce qu'il y a eu une équipe projet très mobilisée, et je dois vraiment remercier Marc FAUGÈRES et son équipe ; Jacques BOUDAUD, Aurélien NICOLAS qui ont encadré ; je dois remercier aussi les services civiques qui, par leur enthousiasme, ont été exceptionnels dans leur façon de travailler, dans leur rigueur sur ce dossier ; je dois surtout remercier les services qui ont instruit pendant l'été les projets ; et, Monsieur le Maire, bien sûr, les Angevins qui nous ont fait confiance dans cette aventure et, maintenant, qui attendent de voir la réalisation.

Certains ont contesté le prix d'une communication très décalée. Alors, je veux les rassurer : on est à moins de 50 000 euros. Le coût le plus élevé correspond aux locations des modules pour l'Agora de la place du Ralliement. Tout le reste a été très contrôlé. Je pourrais, en Commission, dire le temps d'agents, parce que nous avons aussi calculé cela parce que nous sommes maintenant très sollicités par d'autres villes et je ne veux pas mentir aux autres villes qui ont envie de mettre cela en place, c'est-à-dire que nous communiquons sur le coût direct mais également sur tous les autres éléments que nous avons, afin qu'ils puissent avoir toutes les données.

C'est une surprise pour le nombre de voix. C'est une surprise parce que la plateforme a permis à environ 40 % d'Angevins de s'exprimer, 60 % donc sur les espaces publics, et surtout la mobilisation exceptionnelle des porteurs de projet. Ils se sont battus. Il y a eu 160 créneaux différents sur lesquels les porteurs de projet se sont positionnés. Les quartiers ont vendu leurs projets, et, le 6 novembre prochain, Monsieur le Maire, pourra donner la liste des projets qui sont arrivés en tête. Nous pourrions en retenir 16, pour un montant de 997 000 euros, c'est tout ce que je peux dire aujourd'hui, mais je pense que maintenant il y aura des réalisations. C'est exceptionnel d'entendre ces Angevins avoir compris comment fonctionnait de l'intérieur, la Mairie à partir d'une idée, c'était la leur, elle était bonne, et comment il faut la mettre en œuvre et tenir compte des conditions de sécurité, des conditions de budget, bien sûr, des conditions juridiques, et je crois que, ne serait-ce que pour cela, cette pédagogie du civisme a été un grand succès. Donc un grand merci à tous ceux, les collègues, bien sûr, qui ont été présents aussi, qui ont, par leur présence, par leurs convictions, permis cette réalisation.

Monsieur le Maire : Évidemment, je vous remercie pour ce qu'a été aussi votre rôle et votre implication. C'est vrai qu'on avait annoncé un chiffre : on avait pris comme référence Grenoble, puisqu'on a à peu près le même nombre d'habitants, où il y avait eu 1 000 votants sur la première édition du budget participatif. On se disait qu'on était sans doute capable de faire un peu mieux, mais de là à tangenter le chiffre de la Ville de Rennes pour la troisième édition de son budget participatif avec beaucoup moins d'habitants, ça montre qu'il y a eu un succès dans la manière de mettre en œuvre le projet. Vous avez cité les jeunes du service civique. S'ils étaient là, on les remercierait.

Applaudissements de l'assemblée.

Je le dis au cas où il y aurait eu des obsédés de politique, ce ne sont pas les jeunes du MODEM. Le tee-shirt orange, c'est la tenue officielle d'Unis-Cité. Ce sont bien les jeunes d'Unis-Cité qui ont été effectivement très moteurs sur l'ensemble de tout cela. 6 novembre : annonce, effectivement, des résultats, et, vous verrez, le rapport entre le projet le moins coûteux et le plus cher est de 1 à 100 euros, dans la liste des projets qui sont retenus. Il y a des choses extrêmement diverses. Et les deux éléments supplémentaires

peut-être que je peux donner, c'est que celui qui a le plus de voix en a eu un peu plus de 1 500, j'allais dire que c'est énorme et en même temps seulement sur les 6 700 ; et celui qui en a eu le moins, malgré le fait qu'il y en avait quand même 59, a quand même fait 124 voix. Donc aucun projet n'a été ridicule sur le plan du vote, et aucun n'a obtenu un score écrasant au point d'éclipser tous les autres. Les 16 premiers projets sont au-dessus des 700 voix et il y a un écart de 10 % entre le 16^e et 17^e projet, mais le fait est qu'au 16^e, quand on arrête les comptes, ça fait 997 000. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on s'arrête au 16^e et pas au 15^e ou au 17^e.

Voilà, très clairement, les quelques informations complémentaires que je pouvais donner avant qu'on puisse lever le coin du voile dans quelques jours sur ces projets qui seront présentés le 6 et qui, dans la foulée, feront l'objet d'un vote en Conseil municipal, puisque l'idée est bien de les réaliser l'année prochaine, et je pense que personne ne s'offusquera, dès lors qu'il nous reste 18 mois de mandat, qu'on fasse en sorte de ne pas attendre 18 mois pour les mettre en œuvre. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Alors sur le budget participatif, je reprendrai les remerciements de Madame MOREAU pour, bien sûr, les Angevins qui ont participé à ce dispositif, les services qui se sont beaucoup investis, et ces Angevins qui se sont vraiment pris au jeu de cette participation à la fois par les temps de présence qu'ils ont pu assurer, par les relances qu'ils ont pu faire à travers les réseaux sociaux, à travers les mails que les uns et les autres on a pu recevoir, nous encourageant à voter, et je crois que c'est effectivement quelque chose d'intéressant.

Alors, je ne reprendrai pas ce qu'on avait pu dire déjà puisqu'effectivement, c'était, le budget participatif, quelque chose que nous souhaitions mettre en place et en lequel nous croyons beaucoup, et d'ailleurs je me souviens vous avoir dit il y a quelques mois que c'était dommage de s'arrêter à 1 000 000 d'euros et que la participation des Angevins pourrait nous montrer qu'il aurait fallu aller plus loin. Je pense qu'il peut y avoir effectivement une petite frustration et ce que j'espère c'est que, dans tous les projets qui n'ont pu être retenus pour cette raison-là parce qu'effectivement il fallait donner une limite que vous avez choisie de mettre à 1 000 000 euros, tous ces projets seront malgré tout regardés d'un œil bienveillant et pourquoi pas, peut-être, donner des suites sur certains, parce que je pense qu'il y a vraiment de très beaux projets qui méritent un petit coup de pouce, bien qu'ils n'aient pas été retenus dans le cadre du budget participatif. Une autre remarque sur la forme : l'annonce des résultats se fera le mardi 6 novembre, à la même heure que la Commission Solidarité, et je trouve regrettable que les élus ne puissent pas participer à une telle annonce, d'autant que la Commission Solidarité est celle où on traite de la participation des Angevins, donc c'est un peu dommage.

Monsieur le Maire : Je le déplore aussi si effectivement la Commission est le même jour, le problème c'est que, compte tenu du nombre de jours dont nous disposons dans une semaine...

Michelle MOREAU : La Commission est avancée à 17 heures 30.

Monsieur le Maire : Tout va bien. Ça veut dire qu'en plus, en termes de bilan carbone, vous venez à la Mairie qu'une fois pour deux réunions. Et si vous venez à vélo, il y a des arceaux. J'entends ce que vous dites. La somme des projets des Angevins faisait 4 millions d'euros. À un moment, il y a bien une barre à laquelle il faut qu'on s'arrête. C'était une première tentative. Une des questions que nous aurons à nous poser, c'est : quelles leçons on tire de ce premier exercice ? Quelles leçons positives ? Quelles leçons aussi comme axes d'amélioration pour la suite ? Quelles règles du jeu on fixe pour l'année qui arrive ? Mais moi je ne suis pas par nature enclin à dire : « Ecoutez, on n'a qu'à faire l'année prochaine tous les projets qui sont arrivés juste après. » Enfin, on choisit des projets en fonction d'un moment, en fonction de besoins. Qu'il puisse y avoir une deuxième édition dans laquelle peut-être certains projets pourront être représentés une deuxième fois et peut-être des projets complètement nouveaux pourront arriver, c'est aussi une forme de jeu démocratique. Et j'allais dire que la frustration de s'arrêter à 1 000 000 d'euros, je la partage quand je vois la qualité d'une partie des projets qui sont au-delà de ce million d'euro, mais la

responsabilité d'un exécutif, c'est précisément toujours aussi de savoir avoir une part de frustration parce qu'il y a des décisions à prendre dans tous les domaines.



Délibération DEL-2018-378

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Création d'un nouveau pôle culturel dans des locaux de l'ancien Restaurant Universitaire des Beaux-Arts - Validation de l'avant-projet définitif - Marchés de travaux - Demandes de subventions

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Situé dans un environnement patrimonial qualitatif très fréquenté et racheté fin 2017 par la ville, cet espace s'intègre idéalement dans un secteur à dominante culturelle organisé autour du jardin du Musée des Beaux-arts, avec la présence de 3 équipements majeurs (*Musée des beaux-arts, Galerie David d'Angers et Médiathèque Toussaint*).

Disposant d'une surface totale de plancher de l'ordre de 2 000 m² sur 3 niveaux, le bâtiment offre une réelle opportunité de compléter l'offre culturelle proposée aux publics, via la création d'un nouveau pôle dédié au patrimoine et à l'art contemporain, s'appuyant sur les activités développées par le Service Ville d'Art et d'Histoire l'Artothèque et les Archives patrimoniales.

Dans ce cadre, l'objectif est notamment de valoriser et mettre l'accent sur :

- **Les patrimoines et la création architecturale**, intégrant à la fois le patrimoine naturel et bâti (de l'antiquité au XXI^{ème} siècle), mais aussi les questions d'architecture, d'évolution urbaine et d'aménagement de la Ville, ainsi que les collections des archives historiques
- **L'art contemporain et la création artistique**, autour des activités et collections de l'artothèque et l'accueil de résidences d'artistes, notamment en lien avec le futur centre d'art contemporain prévu sur le site de l'actuelle maison d'arrêt

Au stade Avant-Projet Définitif, le coût des travaux s'élève à 1 592 000 € HT (valeur octobre 2018).

Afin d'optimiser le planning et le coût des travaux, l'opération a été scindée en plusieurs consultations :

- la première pour réaliser les travaux de déconstruction et de désamiantage du bâtiment
- la seconde destinée aux travaux de réhabilitation du bâtiment

La consultation relative aux travaux de déconstruction et de désamiantage du bâtiment a été lancée le 03 septembre 2018. A l'issue des négociations, l'offre économiquement la plus avantageuse s'élève à 155 500 € HT.

Il convient de lancer la seconde consultation pour la réalisation des travaux dont l'estimation s'élève à 1 437 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Approuve l'Avant-Projet Définitif pour l'opération de Reconversion des locaux de l'ancien Restaurant Universitaire des Beaux-Arts.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché relatif aux travaux de déconstruction et de désamiantage, avec l'entreprise EBM, pour un montant de 155 500 € HT, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché, les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés relatifs à la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment, à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant de ces marchés.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à solliciter des subventions et financements auprès de partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) et d'acteurs divers, et à signer tous les documents correspondants.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



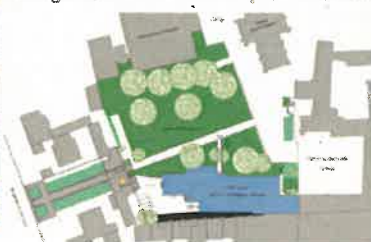
Alain FOUQUET : Je ne peux pas m'empêcher d'exprimer le plaisir que j'ai de vous présenter ce nouveau lieu culturel au cœur du jardin des Beaux-Arts.

Un nouveau lieu culturel au cœur du jardin des Beaux Arts

L'Ancien RU des Beaux-Arts fermé en 2015 a été racheté à l'Etat par la Ville fin 2017



Il bénéficie d'une situation remarquable en centre-ville, au sein d'un secteur culturel organisé autour du jardin du Musée des Beaux-Arts, avec la présence du Musée des Beaux-Arts, de la Galerie David d'Angers, de la Médiathèque Toussaint et de l'École d'enluminure



Ce nouveau lieu culturel va trouver sa place dans l'ancien Restaurant Universitaire des Beaux-Arts. C'est une architecture du milieu des années du XX^e siècle, construit en 1957 sur un terrain de la Ville, mais construit par l'État, fermé par l'État en 2015, et racheté à l'État par la Ville fin 2017. Simplement dire que ce lieu, ce Restaurant Universitaire des Beaux-Arts se situe au cœur du jardin des Beaux-Arts. Vous avez le plan de masse : vous avez donc le jardin des Beaux-Arts en vert ; en bleu, le Restaurant Universitaire des Beaux-Arts ; en face, la médiathèque Toussaint ; et puis, à côté de la médiathèque, la galerie David, et, enfin, le Musée des Beaux-Arts.

Un nouveau lieu culturel au cœur du jardin des Beaux Arts

Une nouvelle offre qui articule les thématiques



du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme



de l'art contemporain et de la création artistique



Cette nouvelle offre culturelle articule plusieurs thématiques qui sont évidemment très importantes : celle du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme, mais également de l'art contemporain et de la création artistique. L'idée, la philosophie du projet, c'est de rendre accessibles des services culturels. « Angers Patrimoine », c'est le nouveau nom du service « Angers, Ville d'Art et d'Histoire ». Là aussi, le nom nous paraît plus lisible pour la population, pour les habitants, pour tout un chacun à Angers.

Un nouveau lieu culturel au cœur du jardin des Beaux Arts

Et qui rend accessibles les services culturels



Donc rendre accessibles ces services culturels Angers Patrimoine, mais également les archives patrimoniales et l'artothèque. Ça, c'est un premier axe qui est visé par le projet. Ce sont des lieux qui sont disséminés, et l'idée, évidemment, en les rassemblant, c'est de les rendre plus visibles, donc plus lisibles, et d'en accroître l'efficacité et la portée auprès des habitants et des visiteurs d'Angers.

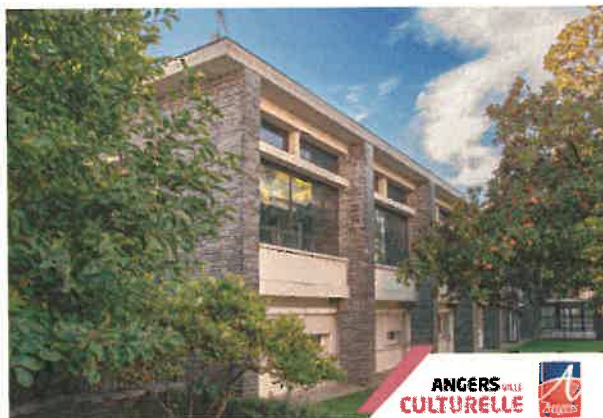
Un nouveau lieu culturel au cœur du jardin des Beaux Arts

Des espaces chaleureux

- une salle de lecture moderne et lumineuse pour les archives
- l'Artothèque déployée sur près de 150 m²

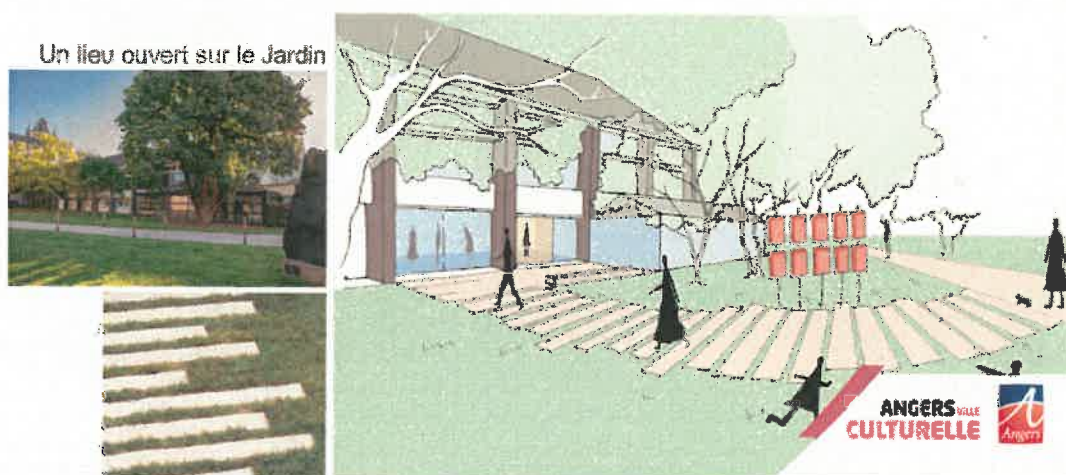
Des nouveaux espaces

- un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
- une Salle d'exposition (de 250 m²)
- un atelier d'Artiste



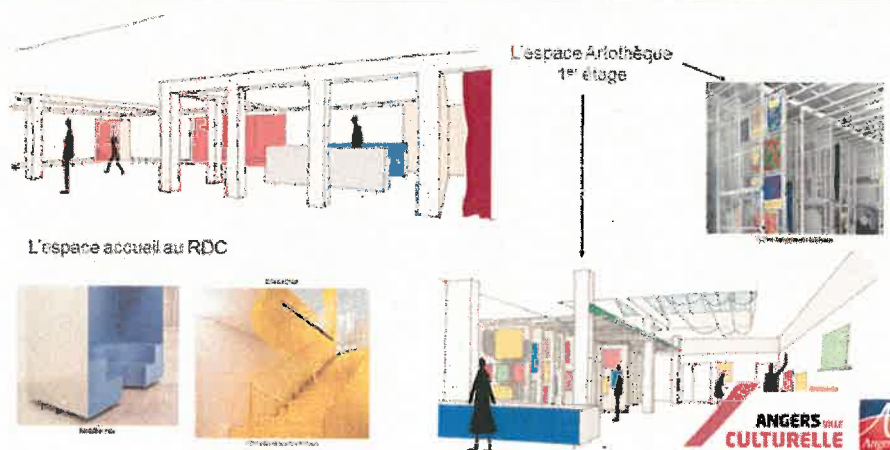
Nous avons souhaité, dans ce projet, des espaces chaleureux, une salle de lecture moderne et lumineuse pour les archives. C'est vrai que ça va nous changer des Archives telles qu'on les connaît à l'heure actuelle, au moins de la mairie. Vous situez actuellement l'artothèque, c'est rue Bressigny, en face de l'Ecole Supérieure des Arts et Design (ESAD TALM), des locaux qui, disons-le, ne sont pas adaptés à la finalité de l'artothèque. L'artothèque sera déployée, là, sur près de 150 mètres carrés. Et puis, alors, des nouveaux espaces : un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, un CIAP, un établissement public qui va venir compléter les services d'Angers Ville d'Art et d'Histoire, donc d'Angers Patrimoine. C'était une création nécessaire dans le cadre, si l'on voulait conserver le label « Ville d'Art et d'Histoire ». Et puis, une salle d'exposition de 250 mètres carrés : c'est une salle d'exposition qui sera dédiée à l'art contemporain et qui est évidemment une salle dont a besoin Angers, qui est le pendant, peut-être, on peut l'évoquer, de ce qu'a été la salle Chemellier pendant très longtemps, qui, désormais, est dédiée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), mais on manquait de cette salle d'exposition de l'art contemporain, et donc nous aurons là 250 mètres carrés. Et puis, alors, un atelier d'artistes de 50 mètres carrés.

Un nouveau lieu culturel au cœur du jardin des Beaux Arts



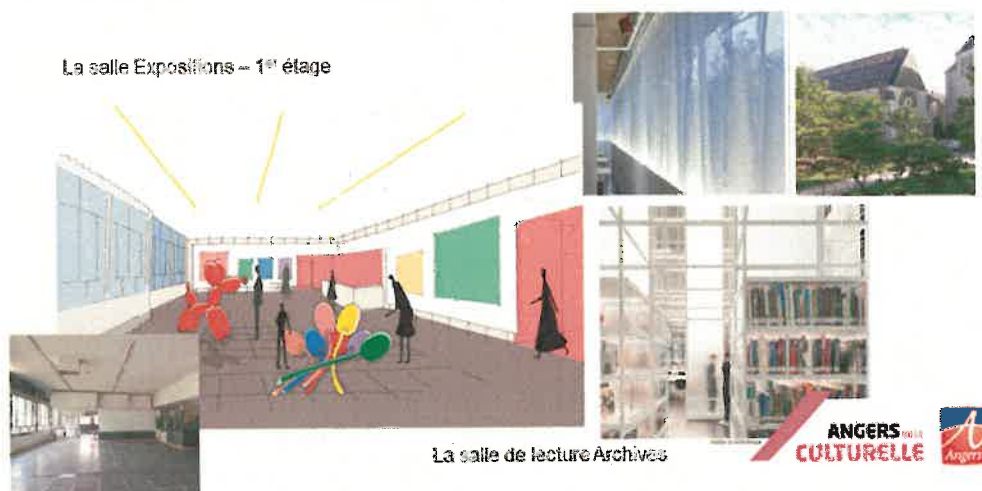
Alors, quelques visuels qui sont, là encore, des images de synthèse. Vous avez donc le jardin des Beaux-Arts sur votre droite et l'accès, l'entrée dans ce nouvel espace culturel.

Un nouveau lieu culturel au cœur du jardin des Beaux Arts



Vous avez ensuite, la projection de ce que pourrait être l'espace d'accueil au rez-de-chaussée. Et puis, ensuite, l'espace artothèque, nous sommes allés voir à Caen, et nous aurons donc un équipement verticalisé avec des dossiers verticalisés qui permettront à toutes celles et ceux qui souhaitent emprunter des œuvres d'art de pouvoir les visualiser dans leur ensemble.

Un nouveau lieu culturel au cœur du jardin des Beaux Arts



La salle d'exposition au premier étage principalement dédiée à l'art contemporain. Il pourrait aussi y avoir, naturellement, des conférences. Ce sera un espace, justement, dédié au contemporain, encore une fois conférences ou expositions. Et vous avez la salle de lecture des Archives.



Une image, pour terminer, qui vous indique que le calendrier des travaux sera donc d'avril à décembre 2019 ; l'ouverture au public, en janvier 2020 ; montant des travaux, 1 592 000 euros hors taxes. Le cabinet d'architectes tout à fait passionné par ce projet, c'est le cabinet Scheubel et Genty.

Mes chers collègues, il nous est demandé, dans le cadre de cette délibération, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché relatif aux travaux de déconstruction et de désamiantage avec l'entreprise EBM, pour un montant de 155 500 euros hors taxes, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché, les avenants ayant pour objet un changement d'indice à la suite de la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché. D'autoriser également à signer les marchés relatifs à la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant de ces marchés ; et enfin, autoriser à solliciter des subventions et financements auprès des

partenaires institutionnels, l'État, la Région des Pays-de-la-Loire et le Département de Maine-et-Loire, et d'acteurs divers ; et à signer tous les documents correspondants.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Je voudrais moi aussi dire qu'il est normal ce soir de s'associer avec la plus grande ferveur à l'hommage qui est rendu à Jean MONNIER. Moi je ne suis Angevin que depuis 1986, et je n'ai jamais eu l'honneur de le rencontrer. Pour autant, je suis de ceux qui ont bien identifié la marque indélébile qu'il a imprimée sur l'esprit de notre démocratie locale, et je crois que c'est un élément à mettre aussi à son crédit, et je voulais le dire ce soir.

La vie publique continue et je voudrais m'exprimer sur cette délibération en disant la chose suivante. Nous allons voter cette délibération, pour la raison suivante : c'est que nous n'allons pas boudier notre contentement de vous voir développer des actions en fonction d'une politique de la culture, et cet investissement en fait partie. Pour autant, j'observe, pour ma part, que ce projet, qui s'inscrit dans un espace, ça n'a pas été souligné ce soir mais ça l'a été en Commission, qui présente une parfaite harmonie patrimoniale et culturelle, et que cet espace prouve bien sa place à cet endroit. Il marque cependant une sorte de « patchwork d'activités ». On voit bien que vous avez essayé de remplir la coquille en rassemblant un ensemble d'éléments, mais en même temps peut-être que cette occasion d'acheter ce bâtiment s'est dévoilée il y a peu de temps et on ne peut pas ajouter la critique sur ce point.

Cela dit, « patchwork », je trouve, exprime assez bien vos actions en direction de la culture. Je dis cela parce que je voudrais rappeler que, au dernier Conseil municipal, nous avons été amenés à voter un projet qui a été présenté en exergue et qui concerne la constitution d'une association réunissant Angers, Nantes, et Rennes, à propos de la mutualisation, à propos de la mise en place d'une réflexion sur une politique de la culture lyrique sur le Grand Ouest. Et, à cette occasion, je voudrais rappeler, ce que nous n'avons pas fait la fois dernière et je vais m'en expliquer, qu'Angers Nantes Opéra est une institution de diffusion de la culture lyrique de haute qualité, et cette qualité est telle que le ministère de la Culture incite Angers Nantes Opéra à déposer une demande de labellisation « Opéra national ». J'ajoute aussi que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) indique qu'elle va augmenter sa participation au financement de l'activité d'Angers Nantes Opéra pour 2019.

Or, depuis sa création, cette qualité de notre politique lyrique est largement, majoritairement et au-delà de son territoire, financée par la Métropole nantaise, et je dirais tant mieux. Pour une fois que ce n'est pas la Métropole nantaise qui nous ponctionne nos pépites, autant en profiter, et là je vous accompagnerai bien volontiers sur ce terrain. Or, j'observe que cette occasion, vous ne souhaitez pas la faire perdurer. Vous souhaitez déshabiller Pierre, en l'espèce Angers Nantes Opéra, pour habiller Paul, mais je ne sais pas quel est ce Paul, en l'espèce, pour rapprocher des projets culturels, parfois du Département de Maine-et-Loire, mais chacun sait dans cette assemblée pourquoi. Or, je tiens à le dire, et c'est la raison pour laquelle j'aborde cette question aujourd'hui, j'estime que notre minorité a été trompée, la fois dernière. Le dossier tel qu'il a été présenté, et j'ai convaincu mes collègues de la minorité de voter ce projet, ne nous a pas exposé l'essentiel. Au contraire, il a dissimulé un certain nombre d'éléments, et, je tiens à le dire ici, ça a été fait en Commission et lors du dernier Conseil municipal.

Qu'est-ce qui a été dissimulé ? D'une part, que vous alliez opérer un nouveau retrait financier, ce qui avait rompu le lien de confiance qui avait été créé avec Rennes et Nantes, au point que : premier point, Rennes décide désormais de nommer un nouveau directeur à la tête de son opéra, je rappelle que jusqu'à présent l'actuel directeur d'Angers Nantes Opéra, Alain SURRANS, assurait la direction de ces deux entités, ce qui permettait de donner des signes très forts de mutualisation et de travail en commun. Deuxième point, vous avez oublié de nous expliquer dans le même temps que le projet d'association contraint, que vous avez présenté très justement comme une association assez rabougrie, qui réunit les Villes de Nantes, d'Angers et de Rennes, était dû, en réalité, à votre comportement qui a consisté à dire « Je vais privatiser

les gains obtenus grâce à cette mutualisation des politiques de développement de l'art lyrique dans le Grand Ouest », disant que mutualiser permettrait de réduire les coûts, mais que c'était uniquement Angers qui allait en tirer profit en réduisant à nouveau sa contribution à cette structure. Je comprends maintenant, nous comprenons maintenant pourquoi cette association a été si difficile à mettre en place et qu'elle a une dimension particulièrement atrophiée, compte tenu des statuts que vous nous avez fait voter la dernière fois.

D'autre part, je suis quand même très surpris que, lors de ce que j'appellerai le publiereportage qui a été présenté dans la presse, où on lit votre interview, Monsieur l'Adjoint, dans laquelle, j'ai pris cela comme une menace, vous menacez cette structure d'acheter des productions, sous-entendu opérer un retrait progressif de cette structure. Je rappelle au Président de cette structure Angers Nantes Opéra qu'elle emploie plus de 100 agents publics et qu'il ne faudrait pas remettre en cause à la fois leur confiance et leur sérénité dans la réalisation de leur activité de qualité, comme je l'ai indiqué au tout début de mon intervention. Chat échaudé craint l'eau froide, je tiens à le dire.

Monsieur le Maire : Ce que je veux, c'est préserver un minimum de sérénité sur un projet dont, en plus, je comprends qu'il fait l'unanimité, donc je passe au vote. Et, ensuite, je vous réponds sur l'Opéra, si vous voulez bien. Mes chers collègues, par rapport à ce projet qui, effectivement, découle d'une opportunité... Aucun ici ne pouvait savoir, en 2014, quand il s'est présenté devant les Angevins, que ce bâtiment, à un moment, se retrouverait libre. Mais effectivement, compte tenu de son emplacement entre le Musée des Beaux-Arts et la médiathèque, il était, pour la Ville, inconcevable qu'on n'en fasse pas un lieu qui concourt à une politique publique culturelle sur le site, comme d'ailleurs les deux pavillons qui sont juste devant, dans lesquels on a fait en sorte de pouvoir accueillir l'École d'Enluminure pour rester dans cette proximité culturelle. Je passe au vote sur le projet qui vient de vous être présenté par Alain FOUQUET, et je constate qu'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-378 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Alors, je suis surpris par votre intervention, Monsieur TAILLEFAIT, et je veux croire qu'une colère peut-être réelle et froide vous fait dire des choses graves que vous ne pensez pas. D'abord, je pense que vous avez au moins le même respect que moi pour la liberté de la presse, donc qualifier l'interview d'un de mes élus de « publiereportage », c'est ou insultant pour le journaliste ou pour la Ville, et dans les deux cas, ce me semble être quelque chose que je n'aurais pas attendu dans votre bouche, y compris compte tenu de positions qui peuvent être exprimées. Si vous qualifiez cela de « publiereportage », cela me pose une vraie difficulté, encore une fois, sur la manière dont vous pouvez accueillir une expression qui n'est pas l'opinion d'un journaliste, qui est le fait de lui demander de répondre à des questions qui lui sont posées.

Deuxième point : vous avez, mais c'est la légitimité démocratique, mesuré que c'était peut-être compliqué de nous attaquer sur un certain nombre de sujets, et donc vous dites : « Bah regardez, il y a un sujet sur la culture. » Ça fait deux ou trois fois que vous intervenez sur ce thème. Les choses, en ce qui nous concerne, sont assez claires. C'est un mandat dans lequel, sur le plan des équipements, il y a une vraie priorité qui est donnée aux sports, très clairement, avec beaucoup d'investissements dans ce domaine, dans les quartiers à l'échelle de la ville, mais il y a un dessein qui commence à s'affiner sur le plan culturel avec une vision dont vous connaissez l'objectif qui est de transformer la maison d'arrêt en centre d'art contemporain, et, ce chemin, on le construit patiemment. C'est le cas d'une stratégie globale, depuis le premier jour du mandat, qui a commencé avec « Échappées d'art », avec le fait de livrer un certain nombre des murs de la ville à des artistes qui font en sorte d'aller réaliser des œuvres qui sont éphémères ou qui sont durables ; c'est le fait, avec ce Restaurant Universitaire des Beaux-Arts, de franchir un cap supplémentaire avec une salle d'exposition et d'utiliser la proximité avec la médiathèque pour que les archives municipales, qui sont aujourd'hui au sous-sol de cette mairie depuis des années, même si vous qualifiez ça de « patchwork », puissent avoir des conditions de travail qui sont à la fois dignes des agents et de ceux qui viennent les visiter, et ce n'est pas une situation sur laquelle j'ai fait pleurer dans les

chaumières ou sur lequel j'ai insisté sur la responsabilité de mes prédécesseurs. Il y avait une crise du logement, des difficultés, des mètres carrés. On a une opportunité de faire en sorte de pouvoir accompagner un service qui, je pense, fait partie de notre fierté à tous, compte tenu de ses capacités.

On lui permet de trouver un espace, une résidence d'artistes, très clairement en attendant la maison d'arrêt, en faisant en sorte que, le jour où on aura des espaces plus dédiés, on puisse faire en sorte d'y accueillir quelque chose, et puis le tout dans un contexte de politique culturelle où on refait Chanzy, parce qu'on considère que cela s'inscrit dans une vision politique importante pour le territoire, où on a fait des investissements sur le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) qui se poursuivent avec un nouvel auditorium, avec des travaux extrêmement importants. Un mandat dans lequel, également, on fait en sorte de faire revivre le Grand Théâtre : 300 soirs d'inactivité pour un lieu de ce type, malgré une équipe de 14 personnes dédiées, ce n'était pas raisonnable, ça n'était pas rendre justice à la qualité de cet équipement et à la qualité des équipes, et c'était accessoirement se priver d'une locomotive pour le centre-ville avec l'ensemble des conséquences positives que ça peut avoir. Et je pourrais continuer.

On a pris des décisions, y compris en faisant en sorte que le Quai bénéficie aujourd'hui d'un pilotage qui en a accru considérablement la fréquentation, et je vous attends tous les jours pour qu'on fasse le bilan culturel de ce mandat par rapport au précédent. Le fait d'avoir confié à Frédéric BELIER-GARCIA la responsabilité et du Quai et du Nouveau Théâtre d'Angers (NTA) fait qu'on a peut-être trouvé une forme d'équilibre là où il y avait une difficulté et qu'il y avait eu une façon de tâtonner et qu'encore une fois on s'est abstenu de critiquer parce qu'il y avait un pari dans le fait de disposer d'un navire amiral, et on ne peut pas dire que, jusqu'à la nomination de Frédéric BELIER-GARCIA, on ait pleinement donné à cet outil tous les moyens de son développement. On vient d'annoncer qu'on allait lancer une nouvelle salle pour le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin. On a fait en sorte d'aller accompagner la décentralisation de Tempo Rives pour que les quartiers puissent y avoir accès et que ce ne soit pas uniquement un festival de centre-ville. Et, le reste, on aura de multiples occasions d'en parler.

Au milieu de tout ça, je n'ai absolument pas fait mystère, dès le début de ce mandat, qu'il y avait un sujet concernant les subventions, dans un contexte global de maintien des subventions et de maintien de l'enveloppe culturelle, puisqu'on fait partie des rares villes en France à avoir signé, avec le gouvernement précédent, le pacte culturel qui consistait à ne pas diminuer les crédits, et nous nous y sommes tenus. En retour, le gouvernement précédent n'a pas diminué ses concours financiers en direction des établissements angevins, et il a lui aussi tenu ses engagements. Mais à l'intérieur de cela, j'ai eu l'occasion de dire que je considérais que la somme qui était payée par Angers à Angers Nantes Opéra était trop élevée, et ces propos je les ai tenus de manière publique, je les ai assumés, et je continue de le faire.

Maintenant, je n'aimerais pas, et je ne veux pas croire que ce soit votre intention, qu'on rallume un problème là où on est précisément en train de l'éteindre. Comparons ce qui est comparable. Oui, il y a une centaine d'agents publics qui travaillent au sein d'Angers Nantes Opéra : 94 sont basés à Nantes ; 6 sont basés à Angers. De ce point de vue, le fait que le niveau des contributions ne soit pas le même à Angers et à Nantes ne me choque pas. On n'est pas dans ce cadre de l'Orchestre National des Pays-de-la-Loire (ONPL) où la moitié des effectifs est basée à Angers et l'autre moitié est basée à Nantes. Le nombre de concerts donnés à Angers en ce qui concerne Angers Nantes Opéra (ANO), le nombre de représentations est proportionnel au montant de la contribution que nous versons. Et le constat qu'on a fait en début de mandat, c'est que le coût qui était payé par les Angevins était supérieur au coût des villes non adhérentes à l'ANO qui accueillait des spectacles et qui payaient en moyenne trois fois moins cher que la somme qui nous était demandée quand on divisait notre contribution au nombre de représentations dont les Angevins bénéficiaient.

Alors, Nantes a fait quelque chose qu'Angers n'a probablement pas fait et qui explique peut-être aussi cet écart : c'est que ce ne sont pas les habitants de la ville-centre qui financent l'Opéra, ce sont les habitants de toute la Métropole, là où, aujourd'hui, nous payons pour tout le Département de Maine-et-Loire, puisque le tarif d'un Baugeois ou d'un Saumurois qui vient à Angers Nantes Opéra est le même que celui

d'un Angevin, alors même qu'il n'y a que les contribuables angevins qui sont soumis à une contribution au titre de cet Opéra. On aurait pu prendre des positions beaucoup plus radicales. Nous sommes attachés à l'Opéra, mais nous souhaitons que le montant de notre contribution soit proportionnel, ou plutôt proportionné aux retombées qu'on en a sur le territoire.

Et je vais vous dire, puisque vous avez commencé cette intervention en évoquant Jean MONNIER, qu'en relisant certaines pages de sa vie, j'ai eu la surprise de découvrir ce que j'ignorais : à peu près dans les années où vous vous êtes installé à Angers, le combat qu'il a mené pour rééquilibrer les subventions de l'ONPL, notamment par rapport à Nantes et par rapport à la Région qui, à l'époque, ne participait pas alors même qu'il s'agissait d'une structure qui avait une vocation régionale. Donc, de ce point de vue, je considère que, à un moment, dire que 1 500 000 euros, puisque c'est la somme qui était versée en début de mandat pour Angers Nantes Opéra, quand on en verse 1 000 000 euros pour l'ONPL, avec un écart de 1 à 10 en termes de fréquentation, il y a des moments où ça ne se justifie pas.

Mais tout, dans la culture, n'est pas une question d'argent et tout ne doit pas se rapporter au coût à la place. Je ne dis pas, ce qui serait une forme de démagogie facile : « Regardez, la gauche caviar finançait l'Opéra très au-delà de ce qu'elle devrait, et nous, on est une nouvelle équipe, on va uniquement faire dans le populaire... » Je ne dis pas ça. Je dis qu'il faut proportionner les choses et qu'aller vers 1 000 000 d'euros de subventions annuelles et de soutien à Angers Nantes Opéra n'est absolument pas scandaleux, parce que les crédits qui sont dégagés par ailleurs permettent de soutenir d'autres formes de culture à l'échelle de notre ville dans un contexte où vous savez ce que sont les contraintes et les limites.

Le rapprochement avec Rennes, je ne suis pas certain qu'à un moment l'idée serait née comme ça, spontanément. De la même manière que des rapprochements de communes, que des processus de mutualisation ont parfois eu pour cause la baisse des subventions de l'État, j'assume le fait qu'à un moment, le fait que les Angevins pas tous les Angevins dans leur ensemble, pas tout le Conseil municipal à l'unité « Écoutez, dans des contextes où il faut faire des choix, nous, il y a des limites à ce que nous pouvons financer, par rapport à la taille de notre ville, par rapport à la réalité de ce que sont nos engagements par ailleurs », et je pense que ça a accéléré une réflexion sur les besoins de mutualisation. On en est là.

Et les relations que nous avons avec Alain SURRANS, ce sont des relations qui sont confiantes. Et on n'a jamais cru, et je pense que c'est une erreur de penser que Rennes recrute aujourd'hui un directeur au motif qu'Angers explique qu'il poursuit sur une trajectoire d'ajustement de sa contribution. Parce que, pour connaître un peu les Bretons, le principe qu'ils puissent disposer d'un directeur à temps plein pour leur propre Opéra n'a jamais été discuté. La question, c'est comment on mutualise et l'intérêt d'avoir l'ancien patron de Rennes pour faire en sorte d'avancer. Mais quand j'ai reçu Alain SURRANS au moment où le choix se portait sur lui et que je lui ai posé la question de savoir s'il dirigerait les trois, il a été explicite en m'expliquant qu'il allait favoriser les mutualisations, mais qu'il ne pouvait pas à la fois diriger Angers Nantes Opéra, continuer à diriger Rennes, compte tenu y compris des chantiers qui sont ceux qui ont été pointés en filigrane par la Chambre Régionale des Comptes à l'occasion du dernier rapport sur Angers Nantes Opéra et qui sont multiples, et je vous sais grand lecteur de ce genre de publications, au moins autant qu'une partie des livrets d'Angers Nantes Opéra, et je pense parfois que vous y prenez un plaisir comparable, mais c'est un autre sujet, et que de ce point de vue, l'alternance de ces lectures permet de garder un équilibre global.

Donc je ne comprends pas que vous disiez avoir été trompé, alors que j'ai été explicite. Vous m'avez même attaqué sur la diminution des subventions que j'ai assumée publiquement dans cette enceinte. La présentation de ces statuts n'a jamais été assortie d'une annexe financière disant que ça modifiait notre trajectoire. Elle est présentée comme un élément de stratégie dont nous défendons l'utilité depuis le début : le fait d'être capable de rapprocher les Opéras du Grand Ouest. Quant à l'intérêt du label national, on aura cette discussion en dehors de cette enceinte, y compris parce qu'il n'est pas certain que tous ceux qui concourent aux destinées d'Angers Nantes Opéra soient convaincus qu'il s'agit de quelque chose

d'absolument indispensable, je le dis de cette manière, parce qu'on voit le label et puis, ensuite, il y a la contrepartie qui est écrite à côté et ce que peuvent être éventuellement les conséquences. Et je pense que le besoin qu'on a aujourd'hui, c'est davantage de stabiliser et de trouver une ambition nouvelle qui permette d'être compatible avec nos aspirations et nos moyens, plus que d'être uniquement dans une logique où on irait courir derrière un label avec l'étoile qu'on affiche de manière temporaire mais les conséquences éventuelles qui peuvent être complexes.

Donc je voudrais, dans cette enceinte, dire que j'accepte évidemment les débats et les divergences sur le plan de nos aspirations culturelles, que j'accepte la critique sur le fait que nous diminuons les subventions d'Angers Nantes Opéra ou, en tout cas, que nous les avons diminuées jusqu'à maintenant, mais je ne peux pas accepter l'accusation de tromperie parce que ça correspond très précisément à ce qu'on vous a dit et sur lequel vous nous avez déjà attaqués.



Délibération n° DEL-2018-422

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Inondations dans l'Aude - Subvention exceptionnelle pour l'aide aux sinistrés

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

De forts orages provoquant des inondations meurtrières et dévastatrices ont frappées durement le Département de l'Aude dans la nuit du 14 au 15 octobre 2018. Il s'agissait là d'un phénomène climatique d'une ampleur exceptionnelle et imprévisible.

70 communes ont été particulièrement touchées, des centaines de personnes sinistrées, leurs maisons dévastées, des routes éventrées, des ponts détruits, des villages ravagés.

Devant le désarroi des sinistrés, la solidarité nationale exprimée le 22 octobre par la visite du Président de la République sur place, se traduit également par de nombreux gestes émanant d'initiatives publiques, associatives ou privées.

Dans ce contexte d'urgence, l'Association des maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont lancé un appel national aux dons afin d'apporter une aide financière indispensable aux communes sinistrées qui doivent faire face aux besoins des populations.

Le Conseil municipal tient à répondre à cet appel afin d'apporter son soutien aux familles des 14 victimes et à l'ensemble des sinistrés.

Il est ainsi proposé de verser la contribution de la Ville d'Angers à hauteur de 15 000 euros au Département de l'Aude sur un compte spécial « Solidarité communes audoises 2018 » dédié à la reconstruction des équipements publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la catastrophe survenue dans l'Aude.

DELIBERE

Attribue une subvention exceptionnelle de 15 000 euros au Département de l'Aude en faveur de l'aide aux communes sinistrées.



Monsieur le Maire : Comme chacun d'entre vous ici, les Angevins, au sens large, ont été évidemment particulièrement frappés par les images mais aussi par les témoignages, et, pour un certain nombre d'entre eux, pour les déplacements qu'ils ont pu faire dans le Département de l'Aude où un phénomène climatique d'une ampleur exceptionnelle et sans précédent a touché 70 communes. Bien sûr, l'État va actionner un certain nombre de dispositifs, reconnaissance en catastrophe naturelle, des fonds débloqués. Mais nous savons que, malheureusement, à l'ensemble des douleurs, des pertes humaines et des difficultés, il y a une aide ponctuelle et puis il y a ensuite des besoins de long terme dont certains ne se révéleront que bien après que les assureurs auront quitté les lieux.

Dans ces conditions, l'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont invité les Communes et les Départements de France à se manifester pour leur apporter un soutien dans ces circonstances. La proposition que je vous fais ce soir, c'est que nous puissions dire que le Conseil municipal répond à cet appel en versant une contribution de la Ville d'Angers à hauteur de 15 000 euros au compte « Solidarité Communes Audoises 2018 » qui sera ensuite répartie par nos collègues élus de ce territoire. On ne choisit pas une association ou une œuvre. On choisit l'Association des Maires de l'Aude et le Conseil Départemental local, et on leur fait confiance pour être capables de mesurer là où sont les besoins.

J'ajoute qu'évidemment, au-delà du geste, c'est surtout une marque de soutien, de sympathie pour des collègues qui sont confrontés à des phénomènes, et ça a été le début du Conseil de ce soir, dont on peut observer qu'ils ont tendance à se reproduire de manière rapprochée et pour lesquels, en l'espèce, même si c'est peu de chose, notre soutien moral face aux difficultés qui seront rencontrées par nos collègues comptera sans doute au moins autant que l'appui financier qu'on leur apportera.

Frédéric BÉATSE : Bien évidemment, nous voterons cette proposition de subvention. Nous avons été, comme tous, touchés par ces images et ces propos d'élus, vous y faisiez allusion, qui étaient véritablement catastrophés par la situation. Puis, c'est aussi un peu cette question de solidarité, rendre celle qui avait concerné notre Région lors de Xynthia où, de toute la France, des personnels municipaux, des collectivités s'étaient mobilisés pour accompagner les territoires touchés de nos côtes pour essayer de réparer et colmater les difficultés de l'époque.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vais donc vous proposer qu'on puisse lever la main si nous soutenons cette proposition de soutien exceptionnel en faveur de l'Aude. Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2018-422 : le Conseil Adopte à l'unanimité



DOSSIERS



Délibération n° DEL-2018-379

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine
communautaire**

Hôtel des Associations - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Par délibérations du 27 février 2017 et du 26 février 2018, il a été décidé de transformer le site de l'ancien foyer des jeunes travailleurs Mistral situé sur le quartier de la Roseraie en Hôtel des Associations.

Les marchés de travaux ont été décomposés en 15 lots et attribués pour un montant de 4 698 775,23 € HT. Par la suite, un marché complémentaire de désamiantage a été conclu pour un montant de 85 170 € HT.

Il convient de conclure un avenant pour travaux modificatifs au lot n° 1 « déconstruction – désamiantage », pour un montant de 79 810 € HT.

Le montant total des marchés s'élève désormais à 4 835 755,23 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération DEL 2017-55 du Conseil municipal du 27 février 2017 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération DEL 2018-76 du Conseil municipal du 26 février 2018 autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant au lot n° 1, pour un montant total de 79 810 € HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Mes chers collègues, la délibération suivante nous propose d'autoriser le Maire à signer un avenant assez lourd de 79 810 euros hors taxes pour des travaux de désamiantage complémentaires sur le site de l'ancien foyer Mistral, à la Cité des Associations à la Roseraie. Nous avons retrouvé de l'amiante dans les joints, dans des planchers.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, pas de remarques sur ce projet à 6 millions d'euros ? La somme est importante, mais elle ne représente que 1,2 % ?

Jean-Marc VERCHÈRE : Oui, un peu plus. 1,8 % ou 1,20%.

Monsieur le Maire : Les 6 millions d'euros c'est tout compris et c'est sur l'enveloppe de travaux. Pas de remarques particulières ? On passe au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé

Délibération n° DEL-2018-379 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-380

SANTE PUBLIQUE - Handicap

Commission Communale pour l'Accessibilité - Rapport d'activité 2017

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la loi a prévu, la création d'une commission communale pour l'accessibilité.

Composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées, elle dresse le constat, sur la Ville d'Angers, de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

En application des dispositions légales, la commission établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal. Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président du Département ainsi qu'au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 octobre 2018

DELIBERE

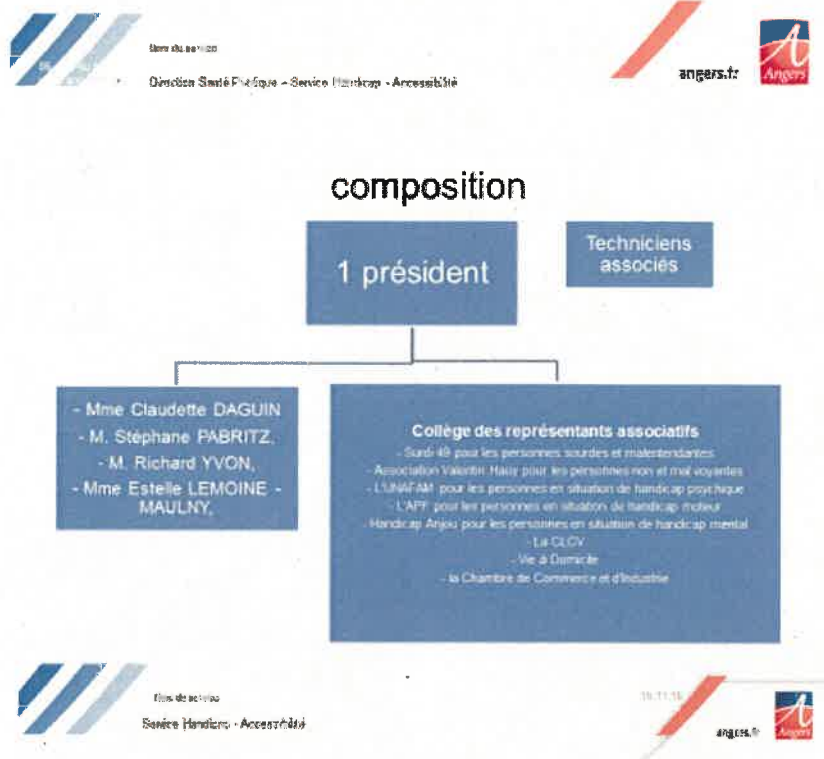
Approuve le rapport d'activité pour l'année 2017 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

ANGERS VILLE INCLUSIVE

Rapport d'Activité 2017



Jean-Marc VERCHÈRE : Vous avez, avec les délibérations, le rapport d'activité 2017 de cette Commission Communale pour l'Accessibilité qui est très importante et qui travaille de façon régulière, assidue. Je la préside par délégation du Maire avec Claudette DAGUIN, Stéphane FABRITZ qui est remplacé cette année par Karine ENGEL, Richard YVON, Estelle LEMOINE-MAULNY, avec toutes les associations que nous avons. Nous nous réunissons, au-delà des groupes de travail, deux fois par an, parfois trois, et nous avançons sur le suivi des travaux de voirie, avec la réfection de trottoirs, le plan d'urgence.

Bilan du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)

L'amélioration des conditions de l'accessibilité est prise en compte systématiquement lors de :

- La réfection des trottoirs
- Le Plan Urgence Voirie,
- Le Plan Places,
- Les petits aménagements,

améliorer l'accessibilité lors de programmes neufs et d'entretien:

- Rameau, rue Prébaudelle, rue Toussaint : 79% des trottoirs équipés de faux sonores

améliorer l'accessibilité aux abords des ERP

- En fer avec programmation Ad'AP

améliorer l'accessibilité du stationnement adapté

- 16 places créées en 2017 : 1053 emplacements



C'est le rapport d'activité 2017, donc on est étonné de retrouver Rameau, Prébaudelle, Toussaint, c'est déjà loin dans notre esprit, mais ce sont bien des travaux de 2017 de la Commission communale qui a été associée, qui a pris toute sa place.

Rue Prébaudelle : réfection complète de la rue

Après les travaux :

Avant les travaux



Vous voyez, quand on refait une rue et qu'on élargit les trottoirs, qu'on fait tous les passages piétons accessibles, et les revêtements, c'est quand même beaucoup plus confortable.

Carrefour Rameau : réfection totale du carrefour



Mairie de Angoulême
Service Handicap - Accessibilité



Angoulême
Angoulême

Le carrefour Rameau, on n'en parle plus, mais c'est d'un autre confort avec les bandes de guidage, avec les dallages sans hauteur de bordures.



Les transports

- **matériel roulant:**
 - 71 bus neufs standards accessibles (+4 en 2017) (69,2% des bus)
 - 76 bus articulés standards accessibles (100% des bus)
- **Arrêts:**
 - 365 sont accessibles sur 520 : (+35 en 2017)
 - soit 730 quais
- **8 lignes accessibles (2017: mise en service de la ligne 6)**
 - Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 14
- **Autocité + (CITIZ) :** mise en service d'une voiture adaptée pour le transport de personnes en situation de handicap



Mairie de Angoulême
Service Handicap - Accessibilité



En matière de transports, on y revient chaque fois mais c'est important qu'on sache où on en est, nous avons la totalité des bus articulés standard qui sont désormais accessibles. Nous avons 71 bus neufs standard, soit 69 % des bus, qui ont été rendus accessibles ; 365 arrêts, soit 730 quais; et 6 lignes, 8 lignes accessibles, avec une ligne complètement en 2017. Rappelons qu'Autocité, le prêt de voitures, l'autopartage a mis en place une voiture adaptée cette année.

Les Etablissements Recevant du Public :

En 2017:

- 29 bâtiments ont fait l'objet de travaux d'accessibilité
- Budget conforme à l'enveloppe Ad'AP : 810 000€

Bilan au 31 décembre 2017: 96 établissements sont accessibles:

- 80 ERP traités dans le cadre de l'Ad'AP
- dont 69 attestations acquises
- 16 ERP neufs

Actualisation au 31 août 2018 :

107 ERP bénéficient d'une attestation d'accessibilité



Les Établissements Recevant du Public (ERP), nous faisons le bilan : nous avons aujourd'hui 107 Établissements Recevant du Public qui bénéficient d'une attestation d'accessibilité ; en 2019, nous en avons 29 qui ont fait l'objet de travaux pour 810 000 euros, conformément au budget que nous avons échelonné sur les 8 ans de l'Ad'AP ; 96 établissements, au 31 décembre, étaient accessibles. Tous n'avaient pas l'attestation. Vous savez, il faut un certain temps. Nous avons pris le rythme puisque, chaque fois que nous faisons les travaux, derrière, un SOCOTEC, Veritas, ou autres, sans faire de publicité, nous font une attestation d'accessibilité qui prend tous les points, les coloris, et pas que l'accessibilité physique.



**Accès scène Greniers
Saint Jean**



**Accès Bibliothèque
Saint Nicolas**



Bien sûr, l'accès de la scène aux Greniers Saint-Jean, la bibliothèque Saint-Nicolas avec une rampe supplémentaire.

Piscine Jean Bouin



La piscine Jean Bouin, la partie haute des gradins, et puis j'en passe sûrement.

Groupes de travail de la CCA

- **Transports :**
 - Accessibilité de la ligne B du tramway
- **ERP :**
 - Accessibilité du Hall de l'Hôtel de ville
- **Espaces publics :**
 - Bandes d'Eveil de Vigilance et bandes d'aides à l'orientation pour les secteurs Rameau, St Léonard, Rallèlement, Gare

Perspectives 2018 - 2019

- **Observatoire de l'accessibilité :**
 - Premières bases: les ERP
 - Plan de Corps de Rue Simplifié
- **Accessibilité phase chantier**
 - Ex. « Balades urbaines » sur chantier du tramway (hyper centre Angers et quartier Belle Beille)



N'oublions pas les groupes de travail de la Commission communale, que ce soit avec la ligne B du tramway, qui se sont beaucoup investis, avec le hall de l'Hôtel de Ville, l'accessibilité, bien sûr avec les collègues du CCAS, avec Françoise LE GOFF, avec Claudette DAGUIN, avec les élus et les services qui travaillent pour préparer ces groupes de travail. Les espaces publics : on réécrit, on renvoie tous les espaces pour les bandes podotactiles et les bandes de vigilance. Les perspectives 2018-2019, l'observatoire de l'accessibilité, peut-être, et les balades urbaines sur le chantier du tramway.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Claudette DAGUIN.

Claudette DAGUIN : Le rapport « Angers ville inclusive » : l'accessibilité commencée ne concerne pas que le bâti et l'espace public. Cette accessibilité a du sens et elle contribue à renforcer la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité. Il est important de souligner l'investissement et le

travail remarquable de l'ensemble des services municipaux. Le rapport « Angers ville inclusive » permet de mettre en avant une grande partie de ces initiatives. Les exemples de réalisations portées par le service handicap pour renforcer la sensibilisation des Angevins ne manquent pas. On a de nombreux exemples. On peut donner comme exemple la culture qui propose un volet adapté des visites de musées, patrimoniales, ou des bibliothèques. On peut souligner aussi l'offre toujours culturelle, puisqu'en 2018, nous avons eu un visioguide en langue des signes français et sous-titré, pour les personnes sourdes, au musée Jean Lurçat. D'ailleurs, je souligne que cet outil a été travaillé et élaboré en collaboration avec les personnes sourdes. La Direction des Sports, avec le déploiement des luges pour personnes en fauteuil, à la patinoire ; la Direction Éducation-Enfance, avec la formation des animateurs ; le jardin bio, dans la Maison de l'Environnement, avec des bacs surélevés, accessibles aux personnes en fauteuil. Effectivement, on a des exemples divers.

Mais ce qu'on peut mettre en avant, c'est l'opération Handi'n Angers. C'est l'exemple emblématique qui permet de condenser toutes les initiatives favorables à la participation de tous. Nous avons eu, donc, la seconde édition d'Handi'n Angers, du 12 au 25 mars dernier. Cette opération est organisée avec les associations qui sont membres du Conseil des personnes en situation de handicap sous l'égide, bien sûr, comme Présidente, de Françoise LE GOFF, et avec la coordination des services accessibilité handicap. D'ailleurs, je précise donc qu'on peut vraiment remercier ce service handicap qui a fait un travail énorme avec nous. Handi'n Angers permet de valoriser les initiatives accessibles et de faire tomber les barrières entre les différents publics. Il réunit bien sûr, les différents services municipaux, mais aussi des partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Les chiffres qu'on peut donner sur cette année : on a 32 rendez-vous, organisés avec 30 partenaires, dont 6 services municipaux ; et plus de 600 participants à ces deux semaines de Handi'n Angers. Je peux vous donner quelques exemples de ce qui a été fait : des pièces au théâtre du Quai, et donc qui rend accessible aux personnes non voyantes par audiodescription ; cinéma Ma Différence a permis à des personnes et des adultes et enfants autistes polyhandicapés et ayant des troubles psychiques de participer à du cinéma, et même nous avons eu, entre autres, des spectacles créés par des personnes en situation de handicap, des visites de structures associatives. Avec ce rapport, on peut dire que les actions que nous souhaitons mettre en œuvre et notre volonté et engagement de continuer à faire d'Angers une ville inclusive plus facile à tous et à vivre pour tous sont bien mises en avant. Et je voudrais vraiment remercier tous les services d'avoir vraiment pris ces actions en compte, et c'est très important de le souligner. Et merci pour tout le travail qui est fait.

Monsieur le Maire : Merci à vous, Madame DAGUIN, notamment, effectivement, pour l'animation de ces réunions de concertation avec les associations qui œuvrent sur le champ du handicap.

Estelle LEMOINE-MAULNY : Nous prenons bien note de ce rapport et donc de la volonté de la Municipalité de rendre notre ville plus accessible. Deux réflexions, néanmoins. Sur la thématique logement et accessibilité, à la suite de la disparition du dispositif « Accueil habitat adapté », c'est le service Accueil Logement d'Angers Loire Métropole qui a pris le relais. Or, aucun chiffre ne nous indique, dans le rapport, le nombre de dossiers reçus, traités, ou ayant reçu une réponse positive. L'accès à un logement adapté, pour une personne en situation de handicap, est une vraie problématique. Il est regrettable que l'offre de logements accessibles ne soit d'ailleurs pas toujours connue à ce jour sur notre territoire. Aujourd'hui, des personnes en situation de handicap se retrouvent à loger dans des « appart'hôtels », entre guillemets, avec un coût bien sûr démesuré, faute de réponse en logements sociaux adaptés.

Enfin, une dernière réflexion sur les nouveaux usages sur l'espace public, ça a déjà été évoqué, je ne vais pas m'attarder, seulement pour rappeler que les personnes en situation de handicap font partie des personnes les plus impactées, souvent les premières impactées. Les utilisateurs de la flotte de vélos en accès libre, notamment, viennent en effet souvent briser la chaîne d'accessibilité sur la voirie, donc j'espère que les assises du stationnement seront et constitueront un moment opportun pour traiter de cette

problématique.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je passe la parole à Daniel DIMICOLI.

Daniel DIMICOLI : Je m'inscris en faux par rapport à ce que vous disiez sur les logements sociaux non adaptés. De plus en plus, dans les logements neufs, il y a des logements adaptés, et, dans le parc ancien, chaque fois qu'il y a une rénovation, il y a une adaptation des logements qui les rendent nécessaires. Par ailleurs, chaque fois qu'un locataire demande une adaptation d'un logement, ça ne se fait pas immédiatement et on l'intègre, on l'analyse, et on transforme le logement quand c'est possible. Il faut être conscient de tout cela.

Monsieur le Maire : Je partage l'opinion que, dans ce domaine, on ne reste pas inactif, mais je pense que si on produisait les chiffres qui correspondent à la réalité des efforts qui ont été faits, ça permettrait d'objectiver le débat de manière définitive. Alors, il faut comprendre ce que ce rapport sur l'accessibilité, pour nous, c'est la conséquence et la suite des Ad'AP qui visent à montrer que, cette fois-ci, on va tenir l'objectif qui consiste, en 8 ans, à rendre toute la ville accessible, et donc on est dans une obligation réglementaire et légale puisque la précédente date de 2015 n'a pas été tenue, pas plus à Angers qu'ailleurs en France. Donc on a divisé les travaux à faire sur la totalité de la période, et, chaque année, on fait en sorte d'affecter une somme qui, tous les ans, représente environ 800 000 euros, hors transports, sur les coûts d'adaptation des bâtiments qui nous appartiennent, et, bien sûr, sur lesquels, là aussi, notre plan d'urgence voirie nous permet de tenir pour partie ces objectifs. Je vous passe la parole avec plaisir Monsieur l'Adjoint chargé du Logement.

Richard YVON : Juste pour compléter le propos de mon collègue. Je crois que vous soulevez une problématique qui peut s'envelopper dans une problématique beaucoup plus large qui est celle de la perte d'autonomie des Angevins. Et tout l'enjeu des prochaines années, des prochaines décennies, tant d'un point de vue humain que d'un point de vue ne serait-ce qu'économique, va être aussi de maintenir à domicile tout ce troisième âge et bientôt le quatrième âge. Je le dis sous contrôle de mon collègue Michel BASLÉ qui s'occupe de la silver économie et qui ne me trompera pas en disant que le nombre des nonagénaires et des centenaires va aussi augmenter. Et un vrai enjeu en tant que président d'un bailleur social, Angers Loire Habitat, et je pense que c'est la même chose pour mon collègue à la SOCLOVA, ça va être de loger les Angevins de leur naissance jusqu'aux troisième et quatrième âges, avec la perte d'autonomie.

La problématique nationale, vous l'avez vu, d'un point de vue législatif a fait qu'on a eu une exigence qui a été de plus en plus élevée par rapport à la construction. Or, on a un vrai choix à faire au niveau des constructeurs qui s'exprime en ces termes : est-ce qu'on a des appartements, des logements qui sont d'emblée accessibles à l'ensemble des handicaps, auquel cas on n'en sort que très peu dans l'année parce qu'ils sont d'une haute exigence matérielle, financière. Ou alors on produit des logements qui peuvent être modulaires, qui peuvent s'adapter au cours de la perte d'autonomie, de la perte de la vue ou de la perte de la marche, par exemple. Vous avez des exemples qui ont été menés, mais moi je peux en citer à Angers Loire Habitat. On a Vivalib, par exemple, qu'on a inauguré à la Roseraie, mais on va aussi, dans le cadre de la construction de l'Association Française contre les Myopathies (AFM) Téléthon, avoir une réflexion qui va être de sortir des logements qui sont adaptables. Mais en tout cas, c'est sûr que c'est une problématique et je pense que nous ne sommes pas allés assez vite et assez loin, et que le chemin et le chantier sont à venir.

Vous avez cité le bureau logement, et j'en profite pour lui refaire de la publicité, ça doit être vraiment un centre ressource pour les Angevins et même les habitants de l'agglomération où toutes les questions de logement peuvent y être débattues, en tout cas peuvent y être abordées. Et vous avez aussi, mais je pense que c'est pareil chez tous les bailleurs sociaux, tous les mois vous avez ce qu'on appelle une Commission d'Aménagement Logement qui se réunit et qui étudie au cas par cas, chez chacun des bailleurs, la

demande de l'aménagement d'une salle de bains en douche, ou d'une douche en baignoire.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je pense que le débat pour la présentation de ce rapport a été suffisant et qu'il faut savoir terminer un débat. Je vous propose de mettre aux voix le fait que nous avons produit ce soir ce rapport d'activité 2017 au titre de la Commission Communale pour l'Accessibilité. Personne ne s'oppose à donner quitus de cette présentation ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-380 : le Conseil Prend acte

Délibération n° DEL-2018-381

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Plan Urgence Voirie - Quartier Justices Madeleine Saint-Léonard - Rue Lebas - Enfouissements des réseaux aériens - Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML) - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Depuis le 1^{er} septembre 2015, Angers Loire Métropole s'est vue transférer la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communale, des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public et a été transformée en Communauté urbaine, le 1^{er} janvier 2016.

Cependant, pour permettre d'assurer la continuité et la sécurité du service public, les communes continuent à assurer, au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole, la création et la gestion des équipements et services afférant aux compétences précitées, par une convention de gestion.

Par délibération du 9 mars 2009 et conformément à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2009, la Ville d'Angers a adhéré au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, ayant pour conséquence la délégation de la maîtrise d'ouvrage au SIEMML.

En matière d'éclairage public, la Ville d'Angers a conservé la maîtrise d'ouvrage, pour les travaux relevant de sa compétence en matière d'effacement de réseaux. Cependant, elle a choisi de confier la maîtrise d'ouvrage temporaire de ces opérations au SIEMML.

Dans le cadre du réaménagement de la rue Lebas, la Ville d'Angers a décidé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux aériens.

Il convient donc d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEMML, pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public, et de génie civil optique, rue Lebas.

La Ville d'Angers prendra en charge l'intégralité des travaux répartis comme suit :

- Eclairage public : 22 091,99 € TTC.
- Génie civil optique : 21 041,33 € TTC

Les coûts de l'ensemble des travaux étant estimatifs, la Ville supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIEMML pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de génie civil optique, de la rue Lebas.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention pour les opérations mentionnées ci-dessus.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention avec le syndicat d'énergies pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de Maine-et-Loire (SIEMML) et de génie civil d'optique, enfin, de télécoms de la rue Lebas, avec une participation, pour l'éclairage public, de 22 091 euros, pour le génie civil, d'optique, pour 21 041 euros.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Pas de questions ? Nous passons au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-381 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-382

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Quartier Justices Madeleine Saint-Léonard - Boulevard de la Marianne - Déclassement d'une parcelle

Rapporteur : Jean-Marc VERCHÈRE

EXPOSE

La SCI JUMURS agrandit le Super U des Justices, en créant une boulangerie sur son domaine privé.

Il convient de déclasser une petite emprise de terrain d'environ 106 m², restée dans le domaine public communal, située Boulevard de la Marianne, en vue de sa cession à la SCI JUMURS, afin de permettre à celle-ci de réaliser la clôture liée au projet d'agrandissement.

Conformément aux dispositions légales, les décisions concernant les classements et déclassements sont dispensés d'enquête, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation. Tel n'est pas le cas de cette emprise à déclasser.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la Communauté urbaine, la Ville d'Angers est chargée de la mise en œuvre et de la gestion de la compétence voirie et des réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales, pour le compte d'Angers Loire Métropole. C'est pourquoi, le Président de la Communauté urbaine a été préalablement sollicité et a émis un avis favorable à ces déclassements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 141-3,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

Considérant l'avis favorable du Président de la Communauté urbaine,

DELIBERE

Constata la désaffectation du domaine public non cadastré de la Ville d'Angers, pour une surface d'environ 106 m², située boulevard de la Marianne à Angers, en vue de sa cession à la SCI JUMURS.

Approuve son déclassement du domaine public municipal.



Jean-Marc VERCHÈRE : Une petite parcelle qui est en limite du parking, qui fait face au Super U des Justices, de l'autre côté du boulevard de la Marianne ; il y a un délaissé de terrain entre le domaine public et le parking privé. Nous déclassons pour intégrer cette parcelle lors d'une prochaine délibération par cession à la SCI Jumurs, si vous en êtes d'accord.

Monsieur le Maire : Pas de remarques particulières ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-382 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-383

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Travaux Angers Cœur de Maine - Conventions de transaction - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Soucieux de défendre les commerces du centre-ville, lors de la séance du 17 juillet 2015, le Conseil municipal a décidé la création d'une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux de rénovation de la voirie. Cette commission a pour but de compenser des pertes de rentabilité anormales et spéciales, liées aux conséquences des différents chantiers de rénovation de la voirie.

Cette mesure vient compléter les dispositions déjà prises par la Ville d'Angers, en matière d'exonération de droit d'enseigne et de terrasse.

Les chantiers éligibles à une possible indemnisation sont validés annuellement par délibération.

Les délibérations du 30 octobre 2017 ont délimité le périmètre permettant de prétendre à une possible indemnisation dans le cadre des opérations Angers Cœur de Maine et rue du Mail.

La commission s'est réunie, le 3 octobre dernier, afin d'examiner les demandes formulées à la suite des travaux liés à l'opération Angers Cœur de Maine, dont la deuxième phase s'est déroulée du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

5 dossiers ont été déposés et tous ont été déclarés recevables, le montant global des aides accordées s'élève à 37 600 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2015-365 du Conseil municipal du 17 juillet 2015,
Vu la délibération n°2017-504 du Conseil municipal du 30 octobre 2017,

Considérant l'avis de la commission d'indemnisation des professionnels riverains

DELIBERE

Approuve les conventions de transaction à intervenir avec les commerçants.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions.

Attribue les indemnisations aux commerçants comme indiquées dans l'annexe ci-jointe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Annexe 1 à la délibération

Le montant total des indemnisations des commerces pour l'opération Angers Cœur de Maine s'élève à 37 600 € et il se répartit comme suit :

- 22 800 € pour la SARL CHATAIGNIER FLEURS,
- 4 300 € pour NATURHOUSE (Société NATEGO),
- 10 500 € pour le Bar Tabac Presse LE MAINE



Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit de nous permettre d'indemniser un certain nombre de commerçants pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018. C'est la deuxième indemnisation pour Cœur de Maine, il y en aura une autre pour le semestre que nous vivons, pour un montant total de 37 600 euros pour 5 dossiers.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-383 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-384

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Webenchères met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



désignations	quantité	état	prix minimum	mise à prix	budget
Tracto CASE 580 SLE	1	en l'état	1 500,00 €	2 000,00 €	BP
fougère arborescente <i>DICKSONIA antartica</i> stipe 100/120	2	en l'état	70,00 €	100,00 €	BP
fougère arborescente <i>DICKSONIA antartica</i> stipe 80/90	2	en l'état	50,00 €	80,00 €	BP
fougère arborescente <i>DICKSONIA antartica</i> stipe 140/160	2	en l'état	90,00 €	120,00 €	BP
structure bois décor d'entrée de mine jardin éphémère Ralliement été 2018- 3 modules séparés mais modulables	3	en l'état	300,00 €	500,00 €	BP
structure décorative en forme de volcan (grillage, plâtre et pouzzolane, fixé sur une plaque métallique 3m x2 m environ, issu du jardin estival du ralliement été 2018 -	1	en l'état	30,00 €	50,00 €	BP
Renault Kangoo Fourgon EG	1	en l'état	350,00 €	650,00 €	BP
Peugeot Expert Fourgon EG	1	en l'état	350,00 €	650,00 €	BP
Peugeot Boxer Fourgon EG	1	en l'état	350,00 €	650,00 €	BP
Renault Twingo EG	1	en l'état	350,00 €	650,00 €	BP

Jean-Marc VERCHÈRE : Courtage d'enchères, la liste est jointe.

Monsieur le Maire : Pas de questions ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-384 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-385

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux activités du cinéma et aux arts visuels

Association Premiers Plans - Convention annuelle d'objectifs 2019 - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville d'Angers accompagne l'association Premiers plans, notamment par l'attribution d'une subvention de fonctionnement faisant l'objet d'une convention annuelle d'objectifs.

Le Festival 2019 ne pouvant pas se tenir au Centre des Congrès en raison des travaux de rénovation de cet équipement, le cœur du Festival se tiendra exceptionnellement au Quai. Cette délocalisation engendre un surcoût pour l'association estimé à 65 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la convention annuelle d'objectifs 2019 passée avec l'association Premiers Plans, qui prévoit une subvention de 490 000 €, comprenant un acompte correspondant au financement exceptionnel de 65 000 € qui sera versé sur la fin de l'exercice 2018.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer ainsi que tout document y afférent.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Alain FOUQUET : Cette délibération a pour objet l'approbation de la convention annuelle d'objectifs passée avec l'association Premiers Plans, convention annuelle qui prévoit une subvention globale de 490 000 euros qui comprend un acompte correspondant au financement exceptionnel de 65 000 euros qui sera versé sur la fin de l'exercice 2018. Pourquoi cet acompte exceptionnel ? Tout simplement, pour accompagner Premiers Plans dans le transfert du festival vers des lieux aussi adaptés que possible, autres que le Centre des Congrès qui ne sera pas disponible à l'époque du festival.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Nous passons au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-385 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-386

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'aide aux activités des acteurs culturels du territoire, la Ville d'Angers souhaite apporter son soutien à :

- L'association DIRTY FRENCHY qui organise la Modern Factory, concept de soirée dédiée entièrement à la culture et à la scène électro, où se croisent pointures internationales et jeunes producteurs locaux.
- L'association ORANGE PLATINE qui a pour objet la valorisation et le développement des pratiques improvisées, toutes disciplines artistiques confondues. Elle proposera un double spectacle à la Maison Pour Tous Monplaisir le 12 décembre prochain, en lien et en coproduction avec d'autres acteurs associatifs locaux.
- L'association JAZZ MAINE ayant pour objet l'organisation et la promotion d'événements autour du jazz (concerts, résidences, workshop), et notamment de la nouvelle scène jazz contemporaine. Si sa vocation première demeure l'organisation du festival Bouche à Oreille (mai), elle a souhaité depuis 2017 mettre en place de la Jazz Week, occasion pour le public angevin de découvrir les talents émergents du territoire et d'ailleurs. Et, dans le cadre de cette programmation (4 concerts à Angers), l'association présentera le 21 novembre 2018 une date dédiée à la mise en valeur d'une étoile montante du jazz angevin, Alex Grenier trio.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, versées en une seule fois, d'un montant total de 2 250 €, à :

- | | |
|------------------------------------|-------|
| - Association Dirty Frenchy | 750 € |
| - Association Orange Platine | 750 € |
| - Association Jazz Maine | 750 € |

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Alain FOUQUET : Des subventions sur projets, trois subventions à hauteur de 2 250 euros pour l'ensemble.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-386 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame MOREAU prend la présidence de la séance.

Délibération n° DEL-2018-387

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès à la patinoire

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Patinoire - Construction - Plan de financement

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Par délibération du 30 mars 2015, le Conseil municipal a approuvé le principe de demandes de subventions pour les travaux de construction d'une nouvelle patinoire sur le site Saint-Serge.

Les montants de ces aides étant pratiquement connus, il convient d'approuver le tableau de financement ci-après :

Dépenses	TOTAL HT
Patinoire – Construction	29 597 142 €
Recettes	TOTAL HT
. Angers Loire Métropole – Fonds de concours	8 000 000 €
. Région des Pays de la Loire – Contrat Développement Métropolitain	1 606 730 €
. Région des Pays de la Loire – Politique Sportive	2 400 000 €
. CNDS – Ministère des Sports (15 %)	3 697 321 € (Subvention sollicitée)
. Ville d'Angers	13 893 091 €
TOTAL	29 597 142 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

Considérant la délibération DEL 2015-116 du 30 mars 2015 autorisant la Ville a sollicité des subventions,

DELIBERE

Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Il s'agit de nous faire approuver le principe d'une demande de subventions à différents niveaux pour financer l'investissement pour la nouvelle patinoire, considérant que les montants de ces aides sont pratiquement connus, excepté celle du Ministère des Sports mais qui, officieusement, est arbitrée, et c'est plutôt en bonne voie. Donc il s'agit là de vous faire approuver le plan de financement, avec le détail qui figure donc dans le tableau, avec un fonds de concours de 8 millions d'euros pour Angers Loire Métropole, une subvention de 1 606 730 euros au titre du contrat de développement métropolitain pour la Région des Pays-de-la-Loire, 2 400 000 euros au titre de la politique sportive du Conseil Régional, ce qui porte donc l'aide de la Région à 4 millions d'euros. Et puis, pour le Ministère des Sports, on a sollicité une subvention à hauteur de 15 %, mais nous reviendrons lorsque les montants seront

connus ; donc, au total, pour le moment, un montant, donc, qui correspond à ce qui figure dans ce tableau.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des observations ? Des questions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Délibération n° DEL-2018-387 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-388

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Cross du Courrier de l'Ouest et de la Ville d'Angers - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Ville d'Angers est en veille permanente pour organiser des événements sportifs, s'appuyant sur un ancrage local et rayonnant. Accueillir des rencontres ou des événements témoignent d'une ouverture de la Collectivité vers de nouvelles dynamiques sportives et populaires.

C'est ainsi que le 11 novembre 2018, aura lieu au Parc de Pignerolles à Saint-Barthélemy-d'Anjou, la 44^{ème} édition du Cross du Courrier de l'Ouest et de la Ville d'Angers.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation, il apparaît important de finaliser, dans le cadre d'une convention, les objectifs à atteindre avec le Comité d'Organisation, les engagements, les moyens mis en place et la valorisation du partenariat entre les deux parties.

Pour information, en 2017, la valorisation de l'ensemble des prestations sur cet événement s'est élevée à 39 969,91 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec le Comité d'Organisation du Cross du Courrier de l'Ouest pour mettre au point les modalités d'organisation du cross du 11 novembre 2018.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roselyne BIENVENU : La délibération suivante est récurrente, elle nous invite à nous rappeler que le 11 novembre a lieu, dans cette ville, le Cross du Courrier de l'Ouest et de la Ville d'Angers. Ce sera la 44^e édition. Et cette course se développe sur le parc de Pignerolle avec un certain nombre de courses qui vont des familles jusqu'aux plus capés des athlètes de course de fond. Donc il s'agit là d'approuver la convention à conclure avec le Comité d'Organisation du Cross du Courrier de l'Ouest et de la Ville d'Angers, jamais oublier cette partie dans nos expressions parce que souvent on va un peu court, mais, voilà, c'est la raison pour laquelle j'ai le plaisir de vous demander d'approuver cette convention, et en vous précisant que l'évaluation de l'édition 2017 s'élève à peu près à 40 000 euros de contribution de la Ville pour l'organisation de cette belle manifestation.

Michelle MOREAU : Qui s'oppose à la convention avec le Courrier de l'Ouest ? Qui s'abstient ? Je vous

remercie.

Délibération n° DEL-2018-388 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-389

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Subventions "manifestations" - Attribution

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives ou organismes dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs ou organismes figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent une association et un organisme pour un montant total de 40 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Attribue des subventions « manifestations » de :

- **500 € à Angers Nautique Aviron**, versée en une seule fois, pour l'organisation de la Coupe des Dames les 13 et 14 octobre 2018,
- **40 000 € à l'Etablissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine**, versée en une seule fois, pour les animations « Été au Lac » organisées durant les mois de juillet et août 2018.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Il s'agit d'attribuer les subventions pour des manifestations, pour Angers Nautique Aviron, il s'agit d'un montant de 500 euros pour une manifestation qui s'est déroulée mi-octobre et qui réunissait des compétitions d'aviron, spécifiquement pour les dames. Puis, pour l'Etablissement Public du Parc de Loisirs du Lac de Maine (EPPALM), au lac de Maine, 40 000 euros pour assumer les charges liées à l'organisation et à l'encadrement de « L'Été au Lac » qui s'est déroulé pendant 6 semaines sur le lac de Maine.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des observations ? La manifestation de « L'Été au Lac » est de plus en plus prisée par les Angevins et les Angevins, familles, enfants, c'est assez exceptionnel. Est-ce qu'il y a des observations ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-389 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-390

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Année 2018 - Filières d'excellence sportive - Années 2018 à 2024 - Espoirs sportifs - Soutiens financiers - Conventions - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Le sport professionnel et le sport amateur sont indissociables. Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image de la Ville et de ses habitants.

En complément des aides déjà accordées au titre du « Meilleur niveau », la Ville d'Angers aide aussi les filières de formation, pour leur création, leur structuration et leur développement afin d'offrir les meilleures conditions d'entraînement et de faciliter la mise en œuvre du double parcours formation/pratique sportive, offrant ainsi des conditions d'accueil type pôles fédéraux.

Dans le cadre des filières d'excellence sportive, il est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2018, une aide financière de :

- 15 000 € à Angers Nautique Aviron,
- 20 000 € à Angers Natation Course,
- 15 000 € au Canoë Kayak Club Angers

La Ville aide également des espoirs sportifs angevins dans leur préparation sportive afin qu'ils puissent conforter leur niveau international et concrétiser leurs objectifs de participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo en 2020 et même de Paris en 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Approuve les conventions à conclure avec les associations sportives et les athlètes ci-dessus mentionnés.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Attribue des subventions versées en une seule fois, aux associations sportives suivantes, d'un montant global de 50 000 €, réparti comme suit :

- 15 000 € à Angers Nautique Aviron,
- 20 000 € à Angers Natation Course,
- 15 000 € au Canoë Kayak Club Angers

Attribue des subventions versées en une seule fois, aux associations sportives suivantes, d'un montant global de 5 000 €, réparti comme suit :

- 2 000 € à Angers Athlétique Club, pour Amandine Brossier
- 1 000 € à Angers Natation Course Handisport, pour Claire Supiot
- 1 000 € à la Vaillante tennis de table Handisport, pour Mathéo Bohéas
- 1 000 € à NDC Escrime Handisport, pour Mathieu Rousselot.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Dans le cadre de son soutien au sport angevin, la Ville d'Angers apporte une aide pour les filières d'excellence. C'est la performance sportive qu'on va appeler demain « la haute performance sportive ». Il s'agit d'attribuer des subventions à trois clubs, Angers Nautique Aviron, Angers Natation Course, et Canoë Kayak Club Angers, pour leur filière de haut niveau, donc 15 000 euros pour l'aviron, 20 000 euros pour Angers Natation Course, et 15 000 euros pour le canoë-kayak. C'est une aide que nous apportons globalement à nos associations sportives, et puis, parallèlement à cela, des aides individuelles, dont on vous propose ici une attribution sur liste. On aura quatre athlètes qui seront bénéficiaires de cette aide individuelle : une athlète olympique et trois athlètes paralympiques. Cette enveloppe budgétaire n'est pas totalement consommée, à travers la liste que je vous présente ce soir. Il y en aura sans doute d'autres. Il faut noter que nous avons là affaire à des athlètes qui s'inscrivent dans un projet ambitieux pour Tokyo 2020 et, encore un petit peu plus loin, pour Paris 2024. Donc on aura là une subvention individuelle de 2 000 euros pour Amandine BROSSIER qui court sur le 400 mètres, et peut-être se qualifiera-t-elle en équipe de France ; 1 000 euros pour Claire SUPIOT pour Angers Natation Course, qui a déjà performé cet été puisqu'elle a décroché plusieurs titres européens et notamment l'ultime médaille d'or ; Matéo BOHEAS en tennis de table, en handisport, pour 1 000 euros ; et Mathieu ROUSSELOT pour l'escrime, handisport également.

Je profite pour souligner les performances évidemment individuelles, ce week-end, de deux athlètes : un athlète professionnel, Georges ORY, qui est allé boxer à Vesoul contre un Anglais et qui a décroché le titre de champion d'Europe en « EBU » ; et puis, en pratique amateur, Sébastien CHÂTEAU qui a décroché, en « WPMC », le titre de champion du monde en full-contact. Bravo à eux. Et ce sont des athlètes que nous avons accompagnés individuellement, avec un soutien financier modeste. Et puis, soulignez que Georges ORY est un de nos agents, donc, évidemment, on salue sa performance un peu particulièrement.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des observations ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie. Et toutes les félicitations du Conseil à ces différents athlètes.

Délibération n° DEL-2018-390 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-391

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion sportive - Attribution de subventions.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

323 dossiers ont été reçus à la Ville d'Angers pour ce début de saison 2018-2019 dans le cadre du dispositif d'aide à la licence « Partenaires club ».

Cette opération est destinée à faciliter les inscriptions des jeunes angevins, âgés de 6 à 17 ans révolus, dans les associations sportives d'Angers, et, dont les parents ont un quotient familial inférieur ou égal à 706.

Les demandes de prise en charge déposées par les associations sportives sont contrôlées sur :

- présentation d'un document récapitulatif pour chacune des catégories concernées d'une part, le coût d'adhésion et d'autre part le coût de la licence fédérale,
- remise d'une attestation fédérale justifiant la prise de licence pour chaque enfant.

Ce dispositif représente, pour les mois de septembre et octobre 2018, une dépense globale de 28 687,93 €, au titre des 2/3 des frais d'adhésion pris en charge par la Ville pour ces dossiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Attribue les subventions, versées en une seule fois, d'un montant total de 28 687,93 € aux associations mentionnées dans l'état ci-joint.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions

ANNEXE

Associations	Conseil Municipal 29 octobre 2018
Notre Dame des Champs Escrime	182,94 €
CAF Angers	172,78 €
Angers Natation Course	91,47 €
UFAB 49	1 173,49 €
CSAD Equitation	91,47 €
Vaillante Angers Football	14 305,69 €
SCO Hockey s/gazon	91,47 €
Angers Kendo Iaïdo	182,94 €
Angers SCO Football	1 053,40 €
Angers Tennis Club	182,94 €
Intrépide Angers Football	11 159,34 €
TOTAL	28 687,93 €

Roselyne BIENVENU : Je termine avec une délibération qui, elle aussi, est récurrente, mais c'est la première de cette année sportive 2018-2019. Il s'agit en fait, dans le cadre du « Partenaires Club », d'attribuer une aide aux sportifs angevins âgés de 6 à 17 ans dont le quotient familial n'excède pas 706 euros. Donc il y a ici 323 dossiers individuels. C'est une aide qui va aux familles. Et donc, on a le plaisir de soutenir 11 clubs, et ça représente 8 disciplines, 3 clubs, dans cette première enveloppe budgétaire qui s'élève à un montant de 28 687 euros. C'est à peu près 20 %, puisque l'enveloppe totale, elle, s'élève à peu près 150 000 euros à l'issue de l'année sportive.

Michelle MOREAU : Monsieur GOUA.

Bruno GOUA : C'est vrai que c'est la première délibération sur les dispositifs « Carte Partenaires » cette année, donc je vais refaire une intervention. Sans faire de redites par rapport à celle que j'avais faite l'année dernière, je tiens quand même à préciser qu'à chaque fois ça apparaît comme une subvention. Ce serait bien que ça n'apparaisse pas dans les subventions aux clubs puisque ce ne sont pas des subventions aux clubs, ce sont des aides aux licenciés pour les clubs. Ce dispositif « Carte Partenaires » représente une charge administrative et un décalage de trésorerie.

Depuis plusieurs années, vous nous dites que la somme consacrée à ce dispositif est en croissance forte. Quelles sont les raisons de cette inflation ? Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Est-ce qu'il n'y a plus de personnes concernées par ce dispositif ou est-ce que c'est le coût moyen par licencié qui est en hausse ? Ce qui pourrait s'expliquer par le fait que les clubs, qui font face à de grandes difficultés, sont obligés d'augmenter leurs tarifs, parce qu'il y a forcément un impact sur ce dispositif, un dispositif que vous avez la velléité de réformer depuis plusieurs années. Est-ce que c'est toujours d'actualité ?

J'étais, jusqu'à il y a quelques semaines encore, Président d'un club sportif angevin dont le comité directeur a voté, il y a quelques mois, pour préparer la nouvelle saison, une augmentation substantielle, mais qui était nécessaire et obligatoire pour que le club perdure, de 35 euros par licence. Pour une personne bénéficiant du dispositif de « Carte Partenaires », ça représente environ une douzaine d'euros. Une douzaine d'euros, c'est vrai que cela peut paraître peu, en fait. Pour quelqu'un qui est dans une classe moyenne, ça ne va pas changer sa vie. Il se trouve que j'ai assisté, il y a quelques semaines, au témoignage d'un adulte qui racontait que, lui, quand il était jeune, parfois, dans sa famille, c'était ce qui lui permettait de manger en fin de mois et ne pas aller chez la voisine quêmander des pâtes. Alors, je ne vais pas faire pleurer dans les chaumières angevines, mais cela peut aussi représenter ça.

Alors, les hausses de taxes que les clubs mettent en place, comme je disais vont continuer à s'accélérer dans les mois, dans les années à venir. Elles affecteront ces familles, forcément. Elles affecteront toutes les familles, mais aussi les familles en difficulté. Toute remise en cause du dispositif partenaires incluant une baisse de la prise en charge par la Ville sera une double peine. Je voudrais aussi apporter quelques remarques inspirées par le tableau des montants qui nous est présenté, c'est dommage qu'il n'apparaisse pas quelque part, parce que, en fait, on s'aperçoit que 90 % du montant total est constitué par deux clubs qui sont deux clubs de football des quartiers populaires de la ville. Alors, qu'est-ce que nous dit ce tableau ? Il nous dit que les clubs accueillent, dans certaines catégories, plus de 70 %, voire 80 % dans certains clubs de licenciés éligibles à ce dispositif. Il nous dit que le football risque de devenir un ghetto, si ce n'est déjà fait. Il nous dit que ces clubs sont en danger. Ce tableau, ce sont des lumières qui s'allument, des warnings ou des messages d'alarme. Parce que pour les clubs, qui ont beaucoup de licenciés issus de familles en difficulté, ces familles vont beaucoup moins accompagner, beaucoup moins participer à la vie du club parce qu'elles sont elles-mêmes en difficulté. Et donc, ces clubs, qui sont fléchés par ces dispositifs, je pense qu'ils devront être beaucoup plus aidés que les autres clubs, parce qu'ils sont plus en difficulté, les bénévoles sont plus esseulés. Il faut rajouter que ces clubs accueillent aussi beaucoup de mineurs isolés dont le nombre est en très forte hausse ces dernières années, je pense que vous n'êtes pas sans l'ignorer. Donc mineurs isolés, comme leur nom l'indique, il n'y a pas de parents, il n'y a personne pour les suivre, donc personne pour aider au niveau du club. Moi, je ne vais pas citer Saint-Thomas, ni Mao. Je pourrais citer Sophocle : « Personne n'aime le messenger porteur de mauvaises nouvelles. » Je suis extrêmement inquiet, très pessimiste, et je ne suis pas le seul, pour le devenir des clubs de football populaires qui sont confrontés à des difficultés qui dépassent, et de loin, le sport.

Le Maire reprend la présidence de la séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame BIENVENU.

Roselyne BIENVENU : Alors, différents points. Sur la notion d'appellation aux subventions, je partage avec vous l'analyse, et nous avons été très attentifs aux remarques qui avaient été formulées par la voix de certains clubs et via l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) également. Et, nous n'avons pas d'autre solution que de qualifier de cette manière cette aide que la Ville apporte aux groupements sportifs, en considérant, en effet, que ce sont les clubs qui ont contact avec les familles, que le mieux, c'est tout de même que ça passe par la structure associative. Dès lors, nous ne pouvons pas qualifier autrement cette aide que la Ville apporte, tout en reconnaissant, en effet, que le club sert d'une certaine manière de boîte aux lettres puisqu'en fait, soit les clubs ne demandent pas ce montant, et ça va m'amener à vous préciser le montant, aux familles, soit il y a une restitution qui s'opère auprès des familles, mais c'est plutôt la première option qui est retenue.

Le montant que la Ville accorde en plafond, c'est 91,73 euros, à peu près, par licencié, par enfant, ce n'est pas par famille, et donc ça peut se répéter autant de fois qu'il y a de licenciés dans la famille. Ce montant-là, il est consolidé. Et, bien que nous ayons effectivement eu à échanger sur une réforme du dispositif, puisque c'est ce que vous questionniez, la décision que la Ville a prise, c'est que nous le maintiendrons en l'état et que nous ne revisiterions pas le montant des 91,73 euros. Si on en croit les montants qui nous sont transmis par les Comités Départementaux ou Districts, qui sont nos interlocuteurs de proximité mais des

instances fédérales décentralisées, globalement, ce montant-là, et particulièrement singulièrement pour le football qui est une discipline, finalement, assez accessible par rapport au montant de la licence, c'est à peu près trois fois le carton pour un enfant, pour le football. Ça peut être doublé pour d'autres disciplines. Mais globalement, sur la licence en elle-même, c'est une aide qui est assez substantielle et qui représente, pour les familles qui sont les plus indigentes, un moyen d'accéder à la pratique sportive, le football en particulier, mais de toutes les disciplines sportives qui nous semblent être substantiellement importantes pour permettre à tout le monde d'accéder à la pratique sportive.

Enfin, sur le football et la « ghettoïsation » que vous évoquez, j'entends ce discours, c'est une école. Je n'adhère pas du tout à cette école-là, considérant que le football, c'est une discipline sur laquelle j'ai eu toujours tendance à dire « Il y a le football et d'autres disciplines », parce qu'il y a un engouement très fort pour cette pratique-là, et en considérant que ce sont plutôt des garçons, même si la pratique du football féminin est soutenue, incitée, pour autant il y a quand même beaucoup de garçons. Deux axes de réflexion. Le premier, au local, c'est-à-dire que moi j'ai sollicité le président de l'OMS, qui est d'ailleurs le référent pour la discipline football, puisque au sein de l'OMS, qui est notre bras armé, notre conseil technique, d'une certaine manière, pour dialoguer relativement à la pratique sportive angevine. J'ai sollicité Claude CHERRE pour que nous ayons un temps de travail particulier avec les clubs de football, puisqu'il est le référent football, parce qu'en effet, je vous rejoins, c'est une discipline qui attire tous les publics, peut-être à la différence d'autres sports, et, en effet, peut-être les plus isolés, voire des populations qui arrivent sur nos territoires et pour lesquelles la pratique sportive est un excellent véhicule, un excellent moyen d'intégration.

Le second point, alors là c'est au niveau national, où on a participé à une réflexion avec l'Association des Maires de France et, plus singulièrement, au niveau de France Urbaine, pour interpeller la Fédération Française de Football (FFF) pour voir dans quelle mesure cette fédération qui, après l'événement de juillet si populaire et si exceptionnel. On a bien vu ce que ça a rendu, qui dispose de moyens subséquents, peut aussi, en ruissellement, regarder de quelle manière elle peut les redistribuer. Soit elle laisse aux clubs plus de moyens ; soit elle accompagne les collectivités territoriales et, in fine, le bloc communal, à regarder de manière singulière la pratique du football. Voilà deux pistes que j'apporte comme une réponse ou dans l'échange, mais vous dire qu'on est tout à fait sensible à l'alerte ou, en tout cas, à l'interrogation que vous nous posez, mais moi je ne suis pas si alarmiste que ça parce qu'il y a des ressources, il y a des niches de réflexions qui n'ont pas été explorées pour le football en particulier.

Monsieur le Maire : En l'espèce, ce soir, le sujet, c'est bien de valider la reconduction de ce dispositif avec des montants qui sont chaque année en augmentation depuis le début de ce mandat et qui constituent pour nous un moyen de pouvoir continuer à aider à la pratique. On attend ensuite de l'ensemble de nos partenaires, y compris ceux qui feraient face à des difficultés particulières, qu'ils viennent nous les expliquer parce qu'il y a des écarts parfois qui sont assez substantiels d'un club à l'autre alors même que les niveaux de licence sont comparables. Il y a aussi un moment où la responsabilité des dirigeants sur le fait de nous expliquer la singularité des problèmes qui seraient les leurs dans les clubs dont ils ont la charge peut se poser. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-391 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-392

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Projet Educatif de Territoire (PEdT) - Organisation des activités périscolaires - Années scolaires 2018 à 2021 - Convention - Approbation

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

La Ville a fait le choix de rester sur une organisation à 4,5 jours d'enseignement avec des ateliers périscolaires et s'engage dans un nouveau Projet Educatif de Territoire (PEdT) en partenariat avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La concertation lancée en 2017 s'est avérée favorable au maintien des 4, 5 jours et est venue conforter l'avis du Conseil municipal pour maintenir les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), dans l'intérêt des Angevins.

Tout d'abord, parce que la France est le pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) qui possède le nombre de jours d'écoles le moins important, et que le diminuer encore ne semblait pas une bonne chose.

Le recul de 3 années de fonctionnement des TAP a permis de mesurer l'intérêt que présentent la professionnalisation et la stabilisation des acteurs auprès des enfants, et la valeur ajoutée pour les enfants et leurs parents en termes de continuité éducative, notamment.

Enfin, l'organisation spécifique mise en place à Angers propose aux enfants des activités extrêmement variées et d'une grande qualité pour développer leur appétence que ce soit dans le domaine sportif, avec de nombreuses sensibilisations proposées par des clubs angevins ou que ce soit dans le domaine culturel.

Un accent est mis sur la citoyenneté au sens large en favorisant les activités autour du langage et de la lecture, en leur apprenant les gestes qui sauvent, en les initiant au développement durable et au respect de la nature, en permettant de découvrir la Ville et ses richesses, en mettant en scène les droits des enfants et la médiation non violente, en proposant un parcours au travers des institutions (découvrir le fonctionnement d'une mairie, de la justice, ou bien encore le devoir de mémoire).

La Ville entend ainsi offrir une véritable ouverture d'esprit à des enfants qui n'auraient jamais eu l'occasion d'aller au musée, de pratiquer une discipline sportive, d'être sensibilisés aux gestes qui sauvent, ou encore de découvrir le codage informatique ou la robotique.

La Ville propose un nouveau PEdT pour une durée de 3 ans, sur des bases identiques à celles du premier PEdT voté en 2013. Le périmètre de ce nouveau PEdT est donc reconduit pour porter sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Les ateliers TAP dans les écoles maternelles angevines ont lieu tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) en début d'après-midi, après la pause méridienne de 13h45 à 14h45.

Les ateliers TAP dans les écoles élémentaires se déroulent les lundis et vendredis, de 15h15 à 16h45.

La formalisation du PEdT est la suivante :

- une convention précisant l'organisation angevine des ateliers TAP, les taux d'encadrement et les modalités de soutien financier
- un document détaillant le fonctionnement actuel en 3 parties et des annexes :
 - o les enseignements tirés des deux concertations de 2014 et 2017, le fonctionnement actuel des ateliers TAP, ainsi que leur contenu
 - o une deuxième partie présente l'articulation du PEdT avec la Politique Educative Locale (PEL) et la mise en œuvre de la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant
 - o une troisième partie porte sur la gouvernance.

Le PEdT a pour vocation de cadrer le fonctionnement des ateliers TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Il permet, à cet effet, de solliciter les fonds dédiés de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la convention PEdT prise pour une durée de 3 ans et les documents liés.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2018 et suivants.



Ahmed EL BAHRI : Comme vous le savez, le Projet Educatif de Territoire (PEdT), c'est deux choses, à retenir. C'est d'abord un cadre juridique, puisqu'il s'agit d'un contrat qui est établi entre l'État, l'Éducation nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et la Ville, à la suite de choix de cette dernière de rester dans le cadre des rythmes scolaires à 4 jours et demi, et cela nous oblige à contractualiser, ne serait-ce que pour pouvoir percevoir les fonds d'aides, notamment de l'État et de la CAF. Par ailleurs, le PEdT, c'est aussi un cadre politique : c'est tout simplement la déclinaison territorialisée de notre Politique Educative et Locale. Elle en définit les modalités, elle réaffirme aussi les choix politiques en reprenant les trois axes de notre PEL que je rappelle ici : c'est, tout d'abord, une collaboration éducative entre les acteurs éducatifs qui sont la famille, d'abord, premier éducateur, l'Éducation nationale, et la Ville. Deuxième axe, c'est réaffirmer que la Ville d'Angers c'est un territoire apprenant et que, à ce titre, nous avons fait le choix de mobiliser, justement, tout le potentiel de la ville pour participer à la mise en œuvre des parcours éducatifs de nos enfants, de nos jeunes ; et puis, enfin, mise en place d'une véritable gouvernance avec tous les acteurs et les dispositifs d'évaluation qui vont avec.

Comme vous le savez, ce dispositif concerne exclusivement les écoles publiques puisque l'enseignement privé a opté pour une semaine de 4 jours, et, pour le coup, peut-être que je passerai le relais à ma collègue Caroline FEL, les écoles privées, les mettent dans un contexte un peu différent.

Caroline FEL : Effectivement, avec le retour des écoles privées à la semaine de 4 jours qui a été décidée unilatéralement et dont la Ville a été informée, mais sans qu'effectivement, au-delà du partenariat et de l'échange dans lequel nous sommes, la Ville ait quoi que ce soit à dire. On est dans une réflexion, au-delà du Projet Educatif de Territoire, qui nous permet donc cette mise en œuvre, comme le disait Ahmed EL

BAHRI, de la Politique Educative Locale spécifiquement adressée sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Il y a une réflexion sur l'élargissement au Plan mercredi qui a donc été une annonce du Ministre de l'Éducation Nationale, évoquant la possibilité de financer les collectivités locales qui s'approprieraient ce Plan mercredi pour proposer des activités complémentaires aux enfants au-delà des propositions déjà faites.

Alors, il se trouve que, pour l'instant, la définition précise et notamment les modes de financement de ce Plan mercredi tardent à venir, pour le dire gentiment. Pour rentrer même plus concrètement dans le détail, il semblerait que le Plan mercredi, en tout cas pour la Ville, ne présente pas, au moment où nous parlons, un intérêt réel, puisqu'il imposerait des contraintes dont les coûts seraient largement supérieurs au financement qu'il pourrait ensuite proposer aux collectivités. On a eu quelquefois, dans cette enceinte, l'occasion de débattre de la question du transfert de compétences de l'État vers les Villes sans forcément être financé, et il se trouve que, sur ce volet-là, on regarde le Plan mercredi, mais, en attendant d'avoir des détails complémentaires, nous nous en tenons à cet engagement que nous avons pris de rester, nous, plutôt à 4 jours et demi, sachant que c'est l'occasion de rappeler tout simplement que l'effort pour la Ville, sur un coût global des TAP, est de 2,6 millions d'euros, 50 % restent à la charge de la Ville. C'est donc un effort financier à hauteur de 1,3 million qui est fait chaque année par la collectivité afin de proposer, à tous les enfants angevins qui bénéficient de ces Temps d'Activités Périscolaires, des activités de qualité.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Rachel CAPRON.

Rachel CAPRON : Nous nous réjouissons de ce Projet Educatif de Territoire qui reconduit pour 3 ans la semaine de 4 jours et demi. On ne va pas revenir sur tous les bienfaits que nous avons exposés ensemble et à l'unanimité au mois de janvier dernier sur cette organisation. Nous sommes d'accord désormais, et nous nous en réjouissons, je le répète.

Cela dit, je voudrais revenir simplement sur les temps des maternelles parce que, vous vous en souvenez, quand les résultats de la consultation avaient été présentés en janvier, il apparaissait qu'un certain nombre de réserves sur le fonctionnement des TAP en maternelle avaient été soulevées et il se trouve que ça corroborait également ce que l'association « Aimer Angers » avait constaté en allant à la rencontre des habitants et notamment des parents à la sortie des écoles. Il y a juste un an, nous avons rencontré des parents de toutes les écoles, à la sortie, et, avec un petit questionnaire, on avait eu exactement le même retour, c'est-à-dire plutôt quelque chose de très positif pour l'élémentaire et des réserves, encore une fois, sur les maternelles.

Alors, je sais que, et ça figure d'ailleurs dans le PEdT, le document que vous nous avez transmis, des activités différentes ont été mises en place cette année pour les maternelles, des activités qui, si j'ai bien compris, sont plus calmes et permettent d'éviter la fatigue qui avait été constatée pour les petits de grande section, surtout. Mais, vous le savez, dans les propositions qui avaient été faites par les différents acteurs consultés, il y avait aussi la question de revoir les horaires. Donc, ma question est double. Alors j'ai vu que dans le PEdT, il est prévu un bilan en juin, est-ce qu'on pourrait avoir un bilan peut-être un peu plus tôt ici, déjà, des activités proposées et puis des retours qu'on peut avoir déjà, si c'est possible ? Et puis, par ailleurs, est-ce que, dans le cas où on constaterait encore des réserves même avec ces nouvelles activités, est-ce qu'il est envisagé de revenir sur une réflexion autour des horaires ?

Monsieur le Maire : Madame FEL, Monsieur EL BAHRI.

Caroline FEL : Je pense qu'on va pouvoir réconcilier Saint-Thomas et Mao, ça tombe bien, dans ce souci de bienveillance à laquelle vous appeliez, Monsieur le Maire, en citant Confucius qui disait : « Sans principes communs, ce n'est pas la peine de discuter. » Heureusement, je sais que ce qui nous rassemble ici ce sont les trois principes qui sont au fronton du bâtiment dans lequel nous siégeons et l'attachement à ces trois principes fondamentaux est clairement ce qui mène notre orientation politique et éducative.

Concernant les rythmes dans les maternelles, nous nous étions effectivement engagés, et vous avez corroboré que nous avons rencontré les mêmes parents, ce qui est un morceau de chance quand même, nous avons pris en compte la remarque des parents, et notamment des enseignants qui trouvaient que les enfants de maternelle arrivaient un peu trop fatigués à l'issue des Temps d'Activités Périscolaires. Je le rappelle, pour tous ceux qui ont des enfants de plus de 6 ans dans cette enceinte, les TAP se déroulent chaque jour après le temps du repas jusqu'à 14 heures 45, heure à laquelle les enfants de maternelle retournent en classe sous l'autorité des enseignants. Donc, les animateurs de la Ville, j'allais dire, péchaient par volonté de trop bien faire, des animations peut-être un peu trop riches, ce qui fait que les enfants revenaient en classe fatigués d'avoir déjà été concentrés pendant une heure à écouter une histoire, à répondre, d'avoir été dans des jeux très encadrés.

Un groupe de travail a été mis en place à l'issue de la consultation des parents, qui regroupait des directeurs et des directrices d'école maternelle, des enseignants, des ATSEM, des animateurs, des responsables d'unités, c'est-à-dire aussi bien les équipes Éducation Nationale que des équipes d'animation de la Ville d'Angers. Ce groupe est arrivé à un certain nombre de conclusions, et vous les avez évoquées, qui reviennent effectivement à dire : « Nous maintenons le rythme tel qu'il est organisé aujourd'hui parce qu'il correspond aussi à une réalité d'organisation des services et à une réalité de la capacité de recrutement d'animateurs de qualité. » Je réponds à votre question sur « Peut-on imaginer une évolution des rythmes ? »

En revanche, sur le contenu des TAP, l'évolution a été significative puisqu'on a mis en place tout un travail de formation et d'accompagnement des équipes de maternelle de manière qu'ils soient plus aptes et plus à l'aise avec l'idée d'encadrer des activités libres. Parce qu'encadrer un groupe de 14 enfants à ne rien faire, entre guillemets, mais à le faire dans le calme et dans un environnement qui soit propice à, justement, cette détente qui était l'objectif, puisque je rappelle que cette réforme des rythmes scolaires avait initialement vocation à faciliter et favoriser les apprentissages scolaires, précisément pour que l'École de la République puisse remplir sa mission. Donc ce groupe de travail a tiré un certain nombre de conclusions. Les évolutions sont mises en œuvre depuis la rentrée. Le groupe continue et fait office de groupe d'évaluation tout au long de l'année scolaire et nous ne nous interdisons absolument pas de modifier, dans le courant de l'année, sur la suggestion aussi bien des équipes enseignantes que des équipes d'animation salariées de la Ville, ces contenus pour, encore une fois, les améliorer et les rendre les plus bénéfiques possible pour les enfants.

Monsieur le Maire : Monsieur EL BAHRI.

Ahmed EL BAHRI : Travailler, je suis d'accord sur ce constat et sur les projections, les réflexions mises en place. Il y a aussi la question de l'aménagement de l'espace et la relation à l'espace, et puis la continuité puisque, je dirais que nous sommes là au cœur de la problématique liée à la mise en place des rythmes scolaires, le travail, notamment sur les transitions, sur le rapport à l'espace, le partage de l'espace, où nous avançons avec les enseignants. Par exemple, l'idée de maintenir le même lieu, pour certains enfants, ne pas déplacer inutilement les enfants, ce peut être, c'est constaté comme tel d'ailleurs, un facteur de fatigabilité. Mais en tout cas, je confirme effectivement que, j'ai fait le même constat que ma collègue, le modèle des rythmes a donné ses preuves. C'est la raison pour laquelle nous avons vraiment, dès le départ, souhaité sa pérennité parce que, au-delà de l'intérêt, effectivement, éducatif, il nous fallait aussi nous assurer de la viabilité du modèle et, en termes de Gestion de Ressources Humaines (GRH), et de pérennisation, et je pense que cela est acquis. Maintenant, il nous faut affiner davantage certains aspects de fonctionnement pour faire en sorte que le bien-être des enfants soit assuré.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous propose qu'on passe ce rapport au vote, étant entendu que si on a, à la fin de cette année, des constats comme quoi il y a encore des sources d'insatisfaction, il faudra bien qu'on s'interroge sur les mesures qu'il faut qu'on prenne. Je vous remercie pour l'animation de ce débat, et je tiens vraiment à saluer la manière dont le Service Éducation/Enfance fait en sorte, justement, de regarder ce que sont les marges d'améliorations, et votre implication personnelle à tous les

deux, Monsieur EL BAHRI et Madame FEL. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions à ce PEdT ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-392 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-393

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Accueils de loisirs associatifs - Accueil à la journée le mercredi - Participations journalières et sociales - Avenants à la convention - Approbation - Attribution de subventions exceptionnelles

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La Ville d'Angers participe au fonctionnement des accueils de loisirs associatifs en leur attribuant deux aides : une participation sociale et une participation journalière.

A partir de septembre 2018, à la suite du retour à la semaine des 4 jours de classe des écoles privées, 5 accueils de loisirs associatifs (Maison de Quartier le Trois Mâts, Maison de Quartier Angers Centre Animation, Maison de Quartier Le Quart'Ney, le Centre Jacques Tati et l'Archipel) accueilleront les enfants soit à la journée soit à la demi-journée les mercredis pendant la période scolaire.

La Ville participera financièrement à cette demi-journée supplémentaire pour ces 5 Maisons de Quartier, en appliquant les tarifs « journée » ou « demi-journées » tels qu'ils ont été voté par délibération du 18 juillet 2016.

Il convient de prendre en compte cette modification par voie d'avenant à la convention initiale.

Par ailleurs, 4 Maisons de Quartier ont sollicité une aide complémentaire de la Ville pour cette nouvelle activité du mercredi matin. Dans l'attente du renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire à ces 4 Maisons de Quartier pour la période de septembre à mars 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2016-354 du 18 juillet 2016 approuvant les tarifs des accueils de loisirs associatifs,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Approuve les avenants aux conventions avec les Maisons de Quartier (Maison de Quartier le Trois Mâts, Maison de Quartier Angers Centre Animation, Maison de Quartier Le Quart'Ney, le Centre Jacques Tati et l'Archipel) afin de prendre en compte la participation financière de la Ville d'Angers à la journée pour les mercredis de période scolaire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Attribue des subventions complémentaires, versées en une seule fois à chaque Maison de Quartier, d'un montant de :

- 2 000 € à la Maison de Quartier 3 Mâts
- 4 300 € à la Maison de Quartier Quart Ney

- 2 200 € à la Maison de Quartier Angers Centre Animation
- 5 800 € au Centre Jacques Tati

soit un total de 14 300 € pour les aides à l'ouverture de leur accueil de loisirs le mercredi matin.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Caroline FEL : Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours pour les écoles privées d'Angers que nous avons évoqué, 5 accueils de loisirs associatifs ouvrent désormais depuis la rentrée le mercredi à la journée. Il a donc été nécessaire d'ajuster les aides financières accordées par la Ville d'Angers et de proposer que les tarifs journée, qui sont appliqués aujourd'hui sur les périodes de vacances, soient applicables pour les mercredis de la période scolaire. Nous vous proposons un avenant à la convention existante. Et, par ailleurs, quatre des Maisons de quartier qui hébergent ces accueils de loisirs associatifs ont sollicité la Ville pour l'attribution d'une subvention complémentaire, en vue de cette ouverture du mercredi matin, pour leur accueil de loisirs. Nous vous proposons une subvention pour ces Maisons de quartier, sur ces heures spécifiques, à hauteur de 14 300 euros.

Monsieur le Maire : La parole est à Rachel CAPRON.

Rachel CAPRON : Alors, je vais répondre en même temps à ce qui a été dit sur la délibération précédente. Je voudrais juste rappeler qu'en 2013, quand nous avons accompagné le retour à la semaine de 4 jours et demi et les Temps d'Activités Périscolaires, l'école privée Bellefontaine avait également souhaité mettre en place cette organisation. Les parents et les professionnels qui exerçaient dans cette école étaient déjà convaincus des bénéfices pédagogiques, et vous avez raison, Madame FEL, de le rappeler, pédagogiques avant tout, mais aussi sportifs, culturels, citoyens de cette organisation. C'est pourquoi, à l'époque, nous avons proposé de subventionner, à hauteur de 60 euros par élève, les TAP à l'école Bellefontaine. Et puis, nous sommes restés dans cette logique quand, de votre côté, vous avez proposé aussi que l'on accompagne toutes les écoles privées de la ville quand elles sont, elles aussi, passées à 4 jours et demi d'enseignement.

Là, il se trouve que, comme vous l'avez rappelé, Madame FEL, la Direction de l'Enseignement catholique a fait un choix unilatéral de revenir à la semaine de 4 jours. Alors, logiquement, la Ville n'a plus à subventionner une aide qui n'a plus lieu d'être. Mais on le voit, ce choix de la Direction de l'Enseignement catholique entraîne d'autres coûts, puisqu'il faut ouvrir les accueils de loisirs pour les enfants qui n'ont plus classe le mercredi matin. Alors, on a un problème, face à cette délibération. Nous étions d'accord, vous l'aviez compris, pour que l'argent public finance une organisation profitable aux petits Angevins qui avait, je le rappelle, un intérêt, encore une fois, pédagogique avant tout, mais un intérêt plus large. Et là, en fait, l'argent public finance, au bout du compte, une régression pédagogique, un service en moins. Alors, c'est plus compliqué de financer quelque chose qui est moins profitable, au bout du compte, aux élèves. Alors, sur cette délibération tout particulièrement, il s'agit là de subventions pour des Maisons de quartier et il est hors de question pour nous de ne pas soutenir les Maisons de quartier à qui on confie cette mission, donc, nous voterons en faveur de cette délibération, mais, malgré tout, nous tenions à exposer cette réserve.

Monsieur le Maire : J'ai eu très peur, je vous le dis, que vous soyez en train de nous expliquer que, finalement, il fallait qu'on pénalise les familles compte tenu d'une décision qui avait été prise par un réseau. Parce que, finalement, le choix est beaucoup plus simple que ce que vous semblez dire, et je vous invite à y réfléchir par rapport aux délibérations à venir qui pourraient arriver sur le même thème. On ne peut pas, d'un côté, défendre la liberté de choix, mais peut-être que vous ne la défendez pas, et, de l'autre, ne pas en tirer toutes les conséquences, et, notre boussole, et elle nous simplifie la vie, c'est l'intérêt des Angevins. Si on n'apporte pas de subventions, c'est simple, on ne pénalise pas un réseau, on pénalise des

familles qui se retrouvent dans une situation, le mercredi, de ne pas avoir de solution. À partir du moment où vous posez les choses de ce type, c'est beaucoup plus simple. Et je peux vous assurer que c'est à cela que ça revient quand on s'est débarrassé d'un certain nombre de querelles idéologiques qui remontent, pour un certain nombre d'entre elles, à il y a une trentaine d'années. Nous passons au vote. Et je constate donc qu'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention, et je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-393 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-394

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Organisation des activités périscolaires - Année scolaire 2018 / 2019 - Conventions de partenariat avec les différents partenaires - Approbation - Attribution de subventions

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Les ateliers périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et du Contrat Educatif Local (CEL) pour l'année scolaire 2018 / 2019 sont programmés annuellement. L'organisation s'appuie tant sur le personnel municipal que sur le mouvement associatif et sportif.

Ce sont près de 65 associations sportives et socio-culturelles qui interviennent pour proposer des activités périscolaires dans les écoles, locaux et sites sportifs mis à disposition :

- en maternelle : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h45 à 14h45
- en élémentaire : les lundis et vendredis de 15h15 à 16h45

Il convient dès lors de passer des conventions avec chaque association ou club sportif pour fixer le cadre et les moyens d'interventions, ainsi que la prise en compte des charges liées à celles-ci.

Il convient également de prendre des avenants avec les Maisons de Quartier.

Afin de mettre en œuvre ces animations qui s'appuient sur le mouvement associatif, sportif et socio-culturel, la Ville d'Angers propose de soutenir financièrement les associations citées en annexe pour un montant total de 538 500 € (dont une avance sur 2018 d'un montant de 245 700 € sur le prévisionnel des activités, les autres versements seront effectués en avril et le solde à réception des bilans).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Approuve les conventions avec les différents partenaires intervenant sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et du Contrat Educatif Local (CEL) et tout autre document afférent.

Attribue les subventions d'un montant total de 538 500 € (Direction des Sports et Loisirs : 115 500 € + Direction Education Enfance : 423 000 €) aux différents partenaires indiqués dans les tableaux ci-joints, dont une avance sur 2018 d'un montant de 245 700 € sur le prévisionnel des activités (Direction des Sports et Loisirs : 34 200 € + Direction Education Enfance : 211 500 €).

Approuve les avenants à intervenir avec les Maisons de Quartier citées dans l'annexe.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Caroline FEL : Il s'agit de finaliser les projets d'ateliers périscolaires qui sont proposés par les différentes associations dans le cadre de l'organisation, justement, des différents temps périscolaires, qu'il s'agisse aussi bien des TAP que des temps de Contrat Educatif Local (CEL), sur les écoles angevines. Donc, à la délibération, est annexée la liste des associations. Vous pouvez constater qu'elles sont extrêmement nombreuses et extrêmement diverses, que ça va des associations culturelles aux associations sportives, en passant par des associations de découverte de la culture scientifique, qui interviennent toutes dans les locaux soit des écoles directement, soit dans les locaux des Maisons de quartier ou des locaux municipaux à proximité. Et je profite de cette délibération pour saluer l'excellent travail qui est fait à la fois par ces associations, par la Direction Éducation Enfance, par le service des temps de l'enfant spécifiquement, parce que quand vous voyez le nombre d'intervenants, le nombre d'associations concernées qui, chacune d'entre elles, présente parfois plusieurs intervenants devant les enfants, vous mesurez la qualité d'ingénierie que ça peut représenter. Et je répondrai simplement à votre dernière remarque, Madame CAPRON, en disant que, quand même, parler de régression pédagogique pour les services proposés par les Maisons de quartier, ce n'est pas très sympa pour eux, je pense que le travail de qualité est assuré par les agents dans ces Maisons de quartier également.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, sur cette délibération, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-394 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-395

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM) - La Parentosphère - Maison des Familles - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La Parentosphère - Maison des Familles située 5-7 rue Saint-Exupéry est un lieu de rencontres et d'échanges pour les parents et les futurs parents qui a ouvert ses portes depuis 2017.

Elle propose la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux à des associations développant des actions à l'attention des familles. C'est un lieu d'information : trouver les actions en direction des familles et les animations proposées sur Angers. Elle fonctionne avec un accueil des familles et des ateliers, temps d'échanges à thèmes, repas partagé, etc, ... selon la programmation en cours.

Une subvention de 50 000 €, à destination de la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM), gestionnaire de la Maison des Familles, est proposée pour gérer et piloter la Parentosphère – Maison des Familles pour l'année 2018. La Ville d'Angers définit le périmètre des associations qui intégreront la Maison des Familles.

La convention qu'il convient d'approuver a pour but de définir les modalités du partenariat et du soutien financier de la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la convention avec la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue une subvention d'un montant de 50 000 € à la MFAM, versée en une seule fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Caroline FEL : C'est la même délibération que l'année dernière sur une subvention pour la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM). Nous avons mis en place un engagement de campagne, d'une part, et c'était aussi une conséquence de la conclusion de la Conférence des familles, qui existe depuis maintenant 3 ans, qui se faisait l'écho du souhait des parents d'avoir un lieu qui centralisait l'information, qui n'était pas une information sur les services fournis aux familles, je parle des crèches, des accueils de loisirs, de la garderie, de la cantine. Un lieu qui centralise l'information sur tous les services annexes, les activités associatives et les ressources en matière de soutien à la parentalité. Donc cette Parentosphère existe depuis un an et demi, maintenant. La Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM) assure des temps

d'accueil et de coordination pour le compte de la Ville d'Angers, et nous vous proposons donc de lui attribuer une subvention afin de remplir cette mission.

Monsieur le Maire : 50 000 euros, montant reconduit par rapport à l'année dernière. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-395 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-396

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Association Toile d'éveil - Agence "Quand les livres relient" - Association Dazibao - Attribution de subventions

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

L'agence « Quand les livres relient », avec le soutien financier de la fondation SNCF, pour une durée de 3 ans, initie le projet national Babil-Babel. Il s'agit d'un séminaire itinérant autour du langage, de la parentalité, de la littérature jeunesse, du plurilinguisme et du multiculturalisme.

L'association Toile d'éveil et l'agence « Quand les livres relient », se sont rapprochées dans l'intention d'organiser, avec l'ensemble de leurs partenaires, une journée d'étude, rencontre ou toute autre action collective, afin d'accompagner et de soutenir – en lien avec les politiques publiques du livre et de la lecture - le développement d'actions lectures partagées d'albums auprès des jeunes enfants et de leurs familles sur le territoire angevin.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 700 € à l'association Toile d'éveil pour l'organisation du séminaire qui aura lieu en janvier 2019.

L'association Dazibao, quant à elle, anime des ateliers ludiques et créatifs pour les enfants. Elle a pour vocation de susciter et développer le plaisir de la lecture et de l'écriture avec diverses activités mêlant écriture et arts plastiques, telles que les livres pop-up, le kamishibai et les carnets de voyages imaginaires. L'association propose un parcours de découverte de l'album jeunesse à destination des parents illettrés ou analphabètes qui ont le désir d'apporter un outil ludique et pédagogique à leurs enfants. Ces parents volontaires pour poser l'album au cœur de leurs relations avec leurs enfants, sont repérés par le centre social et/ou les coordinateurs du Programme de Réussite Educative de leur quartier.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 400 € à l'association Dazibao pour cette action.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

DELIBERE

Attribue une subvention de 400 € à l'association Dazibao, versée en une seule fois.

Attribue une subvention de 700 € à l'association Toile d'éveil, versée en une seule fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Caroline FEL : L'association « Toile d'Éveil » et l'agence « Quand les livres relient » se sont rapprochées dans l'intention d'organiser, avec l'ensemble des partenaires, une journée d'étude qui vient en conclusion d'un certain nombre de conférences qui ont eu lieu à Angers sur toute l'année dernière. Et, à cet effet, il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 700 euros pour la coordination de cette journée d'étude.

Monsieur le Maire : Et 400 euros pour l'association Dazibao pour les ateliers ludiques et créatifs.

Caroline FEL : Qui s'inscrivent dans la même démarche et qui correspond à cette orientation majeure de la Politique Educative Locale qu'est le développement du langage que nous nous attachons à développer depuis les crèches, avec le programme « Parler Bambin », jusque dans les écoles, en passant par ce travail réalisé avec les associations.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-396 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-397

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Enseignement privé du 1er degré - Année scolaire 2017/2018 - Aides aux études surveillées et aux garderies - Attribution de subventions

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

Comme chaque année, dans le cadre du vote du budget, le Conseil municipal a attribué une subvention à caractère social pour les études surveillées et les garderies des écoles privées.

C'est ainsi qu'une somme de 83 590 € a été inscrite au Budget Primitif de 2018.

Depuis plusieurs années, le Conseil municipal effectue la ventilation de ces sommes entre les différentes écoles privées de la Ville, sur proposition de la Direction diocésaine.

Pour l'année 2017 / 2018, les subventions accordées s'élèvent à :

- 52 860 € pour l'aide aux études surveillées
- 30 730 € pour l'aide aux garderies.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Approuve, pour 2017/2018, la répartition des subventions d'aide aux études surveillées et d'aide aux garderies pour les écoles privées, versées en une seule fois, d'un montant total de 83 590 €, aux différents Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), comme indiqué en annexe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Ahmed EL BAHRI : La présentation de cette délibération sur l'Enseignement privé du 1^{er} degré m'amène à formuler un vœu : c'est que la conversion de Monsieur PAGANO à Saint-Thomas puisse lui permettre de voter cette délibération et ainsi obtenir une unanimité. D'autant plus que le cœur même de cette délibération a déjà fait l'objet d'un vote global lors du Budget Primitif 2018, eu égard à son montant global, total de 83 590 euros, et qu'il s'agit aujourd'hui, à travers cette délibération, connaissant, après le constat d'effectifs de rentrée, les effectifs de chaque école bénéficiaire, d'en déterminer l'attribution et la ventilation.

Monsieur le Maire : Je crains que vous ne lui ayez donné une raison de ne pas le voter, mais on va voir. Madame CAPRON, puis Monsieur PAGANO.

Rachel CAPRON : Alors, pour commencer, je vais répondre à Madame FEL sur son intervention

précédente. Quand je parlais de « régression pédagogique », je ne parlais évidemment pas des activités proposées dans les Maisons de quartier, soyons clairs. Vous avez souligné d'ailleurs vous-même le fait qu'il est démontré que répartir les enseignements sur 4 jours et demi est profitable dans les apprentissages scolaires, et je ne confondais absolument pas le scolaire et les activités proposées par les Maisons de quartier qui, vous avez raison de le souligner, sont de grande qualité.

Alors, deuxième chose, nous n'avons pas voté le budget, donc nous pourrions, pour cette raison, ne pas voter cette délibération, logiquement. Ce n'est pas l'intention de tout le groupe. Cela dit, j'ai tout de même une question. Lors du dernier Conseil municipal, nous avons demandé que l'examen de ce dossier soit reporté ce soir, et, Monsieur le Maire, d'ailleurs, j'en profite pour vous remercier à nouveau d'avoir accepté de le faire. C'était parce que nous étions étonnés de voir que, pour la première fois, ce type de délibération apparaissait à part entière dans les dossiers Éducation/Enfance. Et en Commission, la dernière fois, Monsieur EL BAHRI n'était pas là, mais Madame FEL a répondu à mes questions, et j'ai donc posé cette question, vous m'avez dit « Si, si, si. Ça se fait toujours », ce qui fait que moi j'ai eu un doute, je me suis dit « J'ai peut-être un problème de mémoire », j'ai fait faire une recherche, et, de fait, c'est bien la première fois qu'on a une délibération pour cette répartition. Donc c'était juste une question pour savoir pourquoi cette nouveauté.

Monsieur le Maire : Monsieur PAGANO.

Alain PAGANO : Les voies du Seigneur sont impénétrables, et la petite lumière divine n'est pas venue jusqu'à me guider vers un vote pour cette délibération. J'en suis vraiment désolé. Et je vais même rajouter que, sous votre mandature, les versements aux Organismes de gestion de l'Enseignement Catholique (OGE) ont largement augmenté en montants quand on regarde les Conseils d'Administration (CA), pour des raisons qui peuvent se justifier ou qui se justifient moins. Moi je suis toujours sur mon raisonnement de dire qu'on traite à égalité les enfants dans le cadre strict de ce que prévoit la loi. J'ai quand même le sentiment très profond, depuis le début du mandat, qu'on donne de manière un peu déguisée des subventions à des organismes avec un C, qu'on peut qualifier de confessionnels, donc je voterai contre cette subvention sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur EL BAHRI.

Ahmed EL BAHRI : Écoutez, honnêtement, en toute bonne foi, sans jeu de mots, Monsieur PAGANO, vraiment, j'ai souvenir de présenter tous les ans une telle délibération, d'ailleurs qui se présente toujours en deux fois en raison d'une ventilation budgétaire qui a été choisie dès le départ, et nous sommes là encore inscrits dans la continuité de ce que vous faisiez avant. Et j'en profite pour réaffirmer notre volonté mais politique d'être au service de tous nos enfants et de leur réussite.

Monsieur le Maire : Madame FEL.

Caroline FEL : Deux choses. D'abord, dire qu'il va falloir penser à mettre des piliers dans la salle du Conseil municipal à la faveur des travaux, parce qu'on ne sait jamais, peut-être que derrière un pilier, Alain PAGANO pourrait recevoir une révélation quelconque, ça s'est déjà vu. Alors, je pense qu'en fait, ce qui vous trouble peut-être, Madame CAPRON, c'est qu'on a peut-être changé l'intitulé de la délibération. Je pense que c'était auparavant intitulé « participations journalières ». C'est probablement le sujet. Honnêtement, je vérifie, et on refait le point. Mais ça a toujours été, de toute façon, des lignes budgétaires qui étaient dédiées, donc c'est très clair.

Et pour finir la réponse à Alain PAGANO au-delà de la plaisanterie sur les révélation possibles derrière les piliers, l'augmentation est liée au fait que, comme dans le public, les effectifs augmentent et que nous continuons ce travail d'égalité de traitement des familles angevines en finançant à proportion. En fait, ce n'est pas très compliqué puisque c'est un financement au nombre d'enfants, enfin, c'est un ratio par enfant, donc on le multiplie par le nombre d'enfants. Et il y a une augmentation des effectifs scolaires qui

est liée en partie à l'augmentation, j'imagine, de la population de la Ville d'Angers et également au dynamisme des Angevins et des Angevines.

Monsieur le Maire : Très bien. Bon. Sur la forme, on va regarder. Vous avez l'air suffisamment affirmative pour que je vous fasse confiance. Effectivement, la question, c'est : est-ce qu'on faisait les calculs ou est-ce qu'on se contentait de donner les prix journaliers sans donner les calculs ? Mais il me semble que c'est quand même un peu plus sécurisé juridiquement de présenter la liste des bénéficiaires plutôt que de l'insérer dans le budget sans la présenter ensuite de manière spécifique. Donc est-ce que c'est une remarque qu'on a eue de la part des services pour nous conseiller de sécuriser juridiquement les délibérations au cas où un spécialiste des finances publiques s'introduirait dans cette assemblée et nous ferait remarquer qu'on n'est pas tout à fait d'équerre ? Je ne sais pas, mais je préfère prendre les devants, et on va vérifier.

Et sur le fond, Monsieur PAGANO, j'adorerais pouvoir vous satisfaire, mais c'est le maintien de la stricte équité, et nous n'avons pas relevé, de manière substantielle, le montant de l'aide par enfant dans le privé. L'explication de Madame FEL sur le fait qu'on a une progression du nombre d'enfants scolarisés globalement dans la ville et une progression aussi dans le privé explique ces éléments. D'ailleurs, si nous manquions à cet impératif d'équité, voilà un sujet sur lequel on pourrait véritablement, compte tenu de la loi Falloux, avoir des remarques de la part de la Chambre Régionale des Comptes de façon assez rapide parce que, là-dessus, il y a des règles précises : pas d'aide pour les écoles hors contrat, et des aides plafonnées pour les écoles sous contrat, compte tenu d'une règle qui s'applique à toutes les collectivités de France. Il y a effectivement la faculté de ne rien donner, mais quand on donne il y a un plafond, et je peux vous assurer qu'on ne dépasse pas ce plafond. Nous passons au vote. Une opposition ? Un vote contre. Très bien.

Délibération n° DEL-2018-397 : le Conseil Adopte à la majorité
Contre: 1, M. Alain PAGANO.



Délibération n° DEL-2018-398

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Angers Nantes Opéra - Opéra pour jeune public "Les aventures de Pinocchio" - Attribution de subvention

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

EXPOSE

Dans le cadre de la sensibilisation des enfants à l'opéra, le syndicat mixte Angers Nantes Opéra, associé aux services départementaux de l'Education Nationale propose une déclinaison du conte « Les aventures de Pinocchio » en un opéra contemporain.

Il se présente sous la forme d'un parcours d'éducation artistique et culturelle à destination du jeune public.

En mars 2019, au Grand Théâtre, 5 représentations de l'opéra seront proposées sur le temps scolaire au jeune public angevin issu de 20 classes élémentaires, avec la volonté de mélanger les publics des différents quartiers.

Il est proposé de soutenir cette action en attribuant à Angers Nantes Opéra une subvention de 2 600 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 06 septembre 2018

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

DELIBERE

Attribue une subvention de 2 600 € à Angers Nantes Opéra, versée en une seule fois, pour son projet de représentations de l'opéra « Les aventures de Pinocchio » en 2019 sur le temps scolaire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité



Ahmed EL BAHRI : Il s'agit d'attribuer une subvention de 2 600 euros à Angers Nantes Opéra pour le projet d'opéra pour jeune public, « Les aventures de Pinocchio », prévu en mars 2019. Il s'agit d'une prolongation, de l'action qui met en jeu les deux missions à la fois éducation et culturel, et qui permet aussi d'aller dans le sens de l'ouverture culturelle davantage pour nos jeunes élèves, et l'accès au lyrique, notamment, rentre dans cette optique, dans cet objectif.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Nous passons au vote Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-398 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-399

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

Coopération décentralisée Angers-Bamako - Centres de santé communautaire, communes III et IV - Attribution de subventions exceptionnelles

Rapporteur : Benoit PILET

EXPOSE

Dans le cadre du jumelage avec Bamako et des projets de coopération décentralisée développés avec cette ville, la Ville d'Angers a construit un centre de santé communautaire (CSCOM) dans chacune des 6 communes de Bamako.

Outre les travaux de maintenance régis par une convention avec chacune des associations gestionnaires de ces centres, il a été établi, avec elles et les équipes médicales, un programme de renouvellement annuel de petit matériel médical et de formations. Les centres peuvent également solliciter une subvention directe pour investir dans un matériel unique et spécifique dont le coût est plus onéreux.

Cette année, les associations ASACOHAM et ASACOOB, respectivement gestionnaires des CSCOM de la commune IV et de la commune III, ont émis le souhait d'obtenir une subvention à la place de matériels médicaux, détaillé comme suit :

- Association de santé communautaire de Bolibana – Commune III : 1 500 € pour un appareil d'échographie.
- Association de santé communautaire de Hamdallaye – Commune IV : 1 500 € pour un spectrophotomètre.

C'est ainsi qu'il est proposé d'attribuer les subventions précitées pour un montant total de 3 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

DELIBERE

Attribue des subventions, versées en une seule fois, aux associations suivantes pour un montant total de 3 000 € :

- 1 500 € à l'Association de santé communautaire de Bolibana – Commune III,
- 1 500 € à l'Association de santé communautaire de Hamdallaye – Commune IV.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Benoît PILET : Délibération sur la coopération décentralisée Angers-Bamako. Comme vous le savez, la Ville d'Angers a édifié 6 Centres de Santé Communautaire CSCOM, un dans chaque commune, donc notamment sur la commune III et IV, où nous demandons tous les ans comment nous pouvons les accompagner, outre le fait que nous maintenons les bâtiments en état. Et la demande des associations des

communes III et IV s'orientent pour le financement d'un appareil d'échographie pour la commune III, et un spectrophotomètre pour la commune IV, à hauteur chacun de 1 500 euros.

Monsieur le Maire : Peut-être que vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne aussi Bamako.



Délibération n° DEL-2018-400

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

Bamako -Association "Copier-Coller" - Festival BAM - Attribution de subvention

Rapporteur : *Benoît PILET*

EXPOSE

La Ville d'Angers soutient de nombreuses associations dans le cadre des projets de coopération Internationale qu'elle développe avec le Mali.

À Bamako, l'association angevine « Copier-Coller » a pour vocation d'accompagner, d'aider ou de promouvoir la jeune création contemporaine malienne. C'est un centre de ressources multimédia et de créations artistiques qui met à disposition des locaux et du matériel pour les artistes bamakois.

BAM est un festival volontairement pluridisciplinaire qui réunira pour sa première édition en décembre 2018 : danse, performance, vidéo, cinéma et photographie. Son objectif est de défendre, soutenir et promouvoir la jeune création malienne et africaine dans son ensemble. Le projet chorégraphique BAZIN de Tidiani N'DIAYE y sera présenté avant d'être mis à l'honneur auprès du public angevin pendant les Journées Maliennes d'octobre 2019.

La Ville d'Angers, dans le cadre de son jumelage avec Bamako et de ses actions de solidarité internationale, souhaite soutenir l'association « Copier-Coller » dans le développement de son projet de festival « BAM » par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

DELIBERE

Attribue une subvention de 1 500 € versée en une seule fois, à l'association « Copier-Coller » pour la première présentation du festival BAM à Bamako en décembre 2018.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Benoît PILET : Cette délibération même si elle n'a rien à voir avec les CSCOM, est aussi dans l'accompagnement de la coopération décentralisée, à savoir accompagner une association angevine, « Copier-Coller », dans le cadre du festival BAM qui aura lieu en décembre 2018 à Bamako, avant d'être présenté aux Angevins lors des Journées Maliennes de 2019, et donc nous accompagnons aussi cette démarche pour une subvention de 1 500 euros.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Unanimité sur le soutien à Bamako ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-399 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-400 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-401

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Benoit PILET

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL-2012-112 du Conseil municipal du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de 9 440 €.

Etablissement	détail demande subvention	Montant
COLLEGE SAINT-JEAN-DE-LA-BARRE	Déplacement de 70 élèves (dont 09 boursiers) en Angleterre du 09 au 14 octobre 2018	480 €
LYCEE- COLLEGE DAVID D'ANGERS	Déplacement de 28 élèves (dont 3 boursiers) aux États-Unis du 17 octobre au 8 novembre 2018	1 768 €
LYCEE SAINTE-AGNES	Accueil d'élèves italiens du 4 au 10 octobre 2018	150 €
	Déplacement de 20 élèves (sans boursier) au Texas du 11 au 24 octobre 2018	2 440 €
	Déplacement de 15 élèves (dont 1 boursier) au Japon du 11 au 21 novembre 2018	935 €
LYCEE SACRE-CŒUR LA SALLE	Déplacement de 35 élèves (sans boursier) au Canada du 12 au 27 octobre 2018	2 135 €
	Déplacement de 22 élèves (dont 2 boursiers) au Texas du 16 au 29 octobre 2018	1 382 €
LYCEE HENRI BERGSON	Accueil d'élèves allemands du 24 au 30 septembre 2018	150 €
TOTAL		9440 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2012-112 du Conseil municipal du 26 mars 2012

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

DELIBERE

Attribue des subventions versées en une seule fois, à chaque établissement scolaire d'un montant prévisionnel total de 9 440 €, détaillé comme suit :

- 480 € au collège Saint-Jean-de-la-Barre,
- 1 768 € au lycée-collège David d'Angers,
- 3 525 € au lycée Sainte-Agnès,
- 3 517 € au lycée Sacré-Cœur la Salle,

- 150 € au lycée Henri Bergson.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Benoît PILET : Je crains qu'il n'y ait pas unanimité sur cette délibération puisque, pour 9 440 euros, il vous est demandé d'accompagner 8 déplacements de lycéens et collégiens qui ont des projets dans nos villes jumelles ou ailleurs.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il y en a une. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-401 : le Conseil Adopte à la majorité

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.



Délibération n° DEL-2018-402

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Comité d'Action Sociale - Avenant à la convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : *Benoît PILET*

EXPOSE

La Ville d'Angers a confié la gestion des activités sociales du personnel à l'Association « Comité d'Action Sociale », qui a pour objet de fournir une aide matérielle, financière et morale aux agents de la Ville d'Angers, de la Communauté urbaine et du Centre Communal d'Action Sociale.

Par délibération du 17 avril 2013, le partenariat évoqué ci-dessus a été renouvelé par convention fixant notamment les responsabilités et engagements des parties, ainsi que les modalités de contrôle. Il était ainsi précisé que les collectivités signataires mettent à disposition de l'Association, des moyens de fonctionnement. Pour autant, l'article 15 de cette convention précisait que l'Association prenait en charge directement le coût des affranchissements.

Dans la pratique, il s'avère que la Ville d'Angers assure la prestation et la refacture, le Comité d'Action Sociale la remboursant ensuite. Pour se conformer à cette pratique, il convient d'adapter la convention entre les deux parties en ce sens, et de modifier l'article 15 comme suit :

« Article 15 – Moyens de fonctionnement

Pendant la durée de la convention, les Collectivités mettent à disposition de l'Association les moyens de fonctionnement courants ; l'Association devra en faire usage avec un souci de bonne gestion. Elle prend en charge directement le coût des fournitures de bureau. Le service Courrier des Collectivités assure les prestations de traitement de courrier (affranchissement, portage et autres services liés...). Les Collectivités assurent également les services de téléphonie pour l'Association. Les prestations de courrier sont refacturés annuellement à l'Association au coût réel. Les frais de téléphonie sont facturés annuellement sur une base forfaitaire. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention avec le Comité d'Action Sociale, la Communauté urbaine et le Centre Communal d'Action Sociale.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Benoît PILET : Délibération sur le Comité d'Action Sociale (CAS), l'avenant à la convention de partenariat. En 2013, il était convenu que l'association prendrait à sa charge toutes les actions concernant ses dépenses. Dans la réalité, la Ville d'Angers prend en charge le courrier et refacture au CAS. Il vous est donc demandé dans cet avenant, de modifier les moyens de fonctionnement, de manière à être en accord avec les pratiques.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-402 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-403

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Présentation de la Déclaration Annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) 2018 à la Ville - Effectifs au 1er janvier 2017.

Rapporteur : *Benoit PILET*

DOETH 2018

Agents	01/01/2017
- Effectif total rémunéré déclaré (chaque agent compte pour une unité)	3043
- Effectif déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunéré (chaque agent compte pour une unité quel que soit le temps de travail effectué).....	203

Sur la base de l'effectif rémunéré à prendre en compte du 1er janvier 2017, la Ville d'Angers présente :

un taux d'emploi direct (*) de	6,67 %
et un taux d'emploi légal (**) de	6,76 %

Répartition de l'effectif de bénéficiaires :

Par catégorie

- Travailleurs reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées	72
- Personnes statutairement reclassées	68
- Personnes bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité.....	61
- Accidentés du travail titulaire d'une rente du régime général pour incapacité permanente d'au moins 10%	2

Par sexe

- Hommes	92
- Femmes	111

Par tranche d'âge

- Moins de 25 ans	0
- De 26 à 39 ans	10
- De 40 à 54 ans	104
- 55 ans et plus	89

Par catégorie d'emploi

- A	4
- B	11
- C	188

(*) le taux d'emploi direct est le taux d'emploi de travailleurs handicapés correspondant au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée divisé par l'effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée.

(**) le taux d'emploi légal prend en compte les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles, il correspond au calcul suivant : le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée + le nombre d'unités déductibles divisé par l'effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 26 janvier 1984 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées",

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis du Comité Technique du 22 juin 2018.

DELIBERE

Prend acte de ce rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés au sein de la Ville d'Angers au titre de l'année 2017, (DOETH 2018 – Effectifs au 1^{er} janvier 2017).



Benoît PILET : Nous évoquons désormais la Déclaration annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) pour les effectifs présents au 1^{er} janvier 2017. À savoir, pour la Ville d'Angers, sur 3 043 agents, 203 sont aujourd'hui déclarés comme bénéficiaires de l'obligation ou d'emploi rémunéré en tant que travailleurs handicapés, pour une obligation qui est de 6 %, mais ce n'est pas ce qui est notre objectif. L'objectif est bien d'accompagner tous les agents qui, aujourd'hui, peuvent avoir des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions, mais aussi par l'emploi direct, et nous sommes aujourd'hui à 6,76 %, et vous avez les différentes répartitions dans la délibération.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je pense que tout le monde ne peut évidemment que se réjouir que la collectivité joue pleinement son rôle en termes d'obligations mais surtout en termes d'accompagnement. Il n'y a pas de vote sur cette délibération, il s'agit juste de donner acte.

Délibération n° DEL-2018-403 : le Conseil Prend acte



Délibération n° DEL-2018-404

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Commission finances - Modification de la composition

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

A la suite de la démission de Madame Faten SFAIHI de son poste d'Adjointe au Maire le 15 septembre 2018, le Conseil municipal a élu Madame Christine BLIN comme nouvelle Adjointe au Maire, lors de sa séance du 24 septembre 2018.

A cet effet, il convient d'ajuster la composition de la Commission finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE

Désigne Madame Christine BLIN au sein de la Commission finances en remplacement de Madame Faten SFAIHI.



Monsieur le Maire : Il me revient de vous présenter la délibération suivante, l'ajustement de la composition de la Commission finances, en entérinant l'entrée de Madame BLIN en remplacement de Madame SFAIHI. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-404 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-405

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Service civique - Association Unis Cité Pays de la Loire - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Christine BLIN

EXPOSE

La Ville soutient, par le biais du Service civique, l'engagement volontaire et citoyen des jeunes, en accueillant des jeunes volontaires au sein des services municipaux, mais aussi en apportant un soutien financier aux opérateurs de services civiques locaux menant des projets en lien avec la politique municipale.

L'association Unis Cité bénéficie depuis plusieurs années d'une aide au fonctionnement et au développement de projets particuliers. La Ville propose pour l'année 2018/2019, de soutenir l'engagement des jeunes volontaires en apportant son soutien financier à hauteur de 25 000 € pour trois projets :

- Le programme « Anti-gaspi » ayant pour objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires.
- Le programme « Booster », ayant pour objectif de favoriser le raccrochage scolaire (retour en formation qualifiante) de jeunes mineurs (16 à 17 ans) en situation de décrochage, grâce à une expérience de vie en service civique alternée (2 jours à l'école, 3 jours en service civique), durant 6 à 8 mois.
- Le programme « Familles en harmonie », répondant au besoin de soutien des personnes en situation de handicap et leurs familles en facilitant l'accès aux équipements et services de proximité.

Ces trois projets permettent à plus de 50 jeunes de 16 à 25 ans, de s'engager de manière volontaire à temps plein et en équipe.

La convention définit les modalités de ce partenariat pour la période d'octobre 2018 à mai 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Attribue une subvention sur projets à Unis Cité Pays-de-la-Loire pour la période d'octobre 2018 à mai 2019 d'un montant total de 25 000 € se décomposant ainsi :

- 15 000 € pour le programme « Anti-Gaspi » (10 000 € Direction Jeunesse, 5 000 € Direction Education Enfance),
- 5 000 € pour le programme Booster,
- 5 000 € pour le programme « Famille en harmonie ».

Approuve la convention de partenariat à intervenir avec Unis Cité Pays-de-la-Loire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Christine BLIN : Cette délibération concerne le service civique. La Ville soutient, par le biais du service civique, l'engagement volontaire et citoyen des jeunes, en accueillant les jeunes volontaires au sein de nos services municipaux, mais aussi en apportant, bien entendu, un soutien financier aux opérateurs de ces services civiques locaux qui mènent des projets en lien avec notre politique municipale. C'est l'association Unis-Cité qui bénéficie, depuis plusieurs années, d'une aide au fonctionnement et au développement de ses projets particuliers.

La Ville propose donc, pour l'année 2018-2019, de soutenir l'engagement de jeunes volontaires, en apportant son soutien financier à hauteur de 25 000 euros qui se répartissent sur trois projets : le programme Antigaspi qui a pour objectif, comme le nom l'indique, de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, pour une participation de 15 000 euros, 10 000 euros alloués par la Direction Jeunesse et 5 000 euros par la Direction Éducation-Enfance. Le deuxième projet, le programme Booster qui a pour objectif de favoriser le rattachement scolaire concernant notamment des jeunes mineurs de 16-17 ans qui sont en situation de décrochage et qui, grâce à ce service civique, vont pouvoir bénéficier en alternance de ce service civique et de deux jours à l'école, donc cette, ce deuxième programme pour un montant de 5 000 euros. Le troisième programme intitulé « Famille en harmonie » qui répond aux besoins de soutien des personnes en situation de handicap et leurs familles en leur favorisant l'accès aux équipements et aux services de proximité, pour un montant de 5 000 euros. C'est donc un ensemble de 50 jeunes de 16 à 25 ans qui vont donc s'engager de manière volontaire, à temps plein et en équipe, dans nos services municipaux, et je remercie ce soir la présence du représentant de l'association Unis-Cité, Monsieur LECLERC, qui nous a rejoints dès le début de ce Conseil municipal, et l'arrivée très remarquée de cette à peu près vingtaine de jeunes présents ce soir parmi nous, en service civique. Merci pour leur présence ce soir. Merci de soutenir cet engagement.

Monsieur le Maire : On ne va quand même pas, parce qu'on ne le fait jamais, déjà on n'applaudit pas le public, mais on ne va quand même pas applaudir deux fois le même groupe le même soir, ça ferait beaucoup. Et malgré l'amitié que tout le monde, sur tous ces bancs, porte à Jocelyn LECLERC, il y a une limite à la publicité qu'on va leur faire. En revanche, je pense que le meilleur moyen de témoigner notre soutien, c'est bien sûr de voter cette délibération et de pouvoir ainsi, sur ces trois programmes, faire en sorte de concrétiser cet engagement citoyen. J'ajoute que je suis sensible à la présence, malgré tout, de jeunes qui sont en service civique à un Conseil municipal parce que, quand on dit « civique », cette dimension elle compte, et, pour moi, ça, c'est vraiment l'occasion d'ajouter quelque chose à cette délibération avec un remerciement particulier. Et vous savez que vous pouvez venir même quand il n'y a pas de délibération concernant Unis-Cité, je le dis au passage. Je passe la parole à Benoît PILET.

Benoît PILET : Juste faire un tout petit point, pour accompagner la délibération, notamment sur l'Antigaspi qui accompagne notamment une démarche au niveau de l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) et qui permet, à chaque fois que les jeunes d'Unis-Cité interviennent dans les écoles, de constater 24 % de gaspillage en moins, donc ça va bien dans le sens d'accompagner les enfants à mieux manger, à manger différemment, de comprendre ce qu'ils mangent aussi, et tout cet accompagnement que nous avons au quotidien. Donc merci aussi pour cette action.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous passons au vote. Que ceux qui sont favorables au soutien à Unis-Cité veuillent bien lever la main. Votre vote ne change pas grand-chose dans le public, mais c'est bien d'avoir essayé et participé. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-405 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-406

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Vidéo-protection - Secteur Patton - Convention de servitude avec Immo de France - Approbation.

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La Ville d'Angers a souhaité renforcer son action dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publique en mettant en place un système global de vidéo-protection sur son territoire en vue de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes sur les espaces publics centraux et stratégiques.

Dans ce contexte, pour compléter ce dispositif et les autres mesures déjà engagées, il est nécessaire de mettre en place une caméra sur le secteur Patton. En l'absence de réseau Boucle Optique Angevine (BOA) sur ledit secteur et pour garantir malgré tout ce déploiement, l'installation temporaire d'une antenne relais est nécessaire sur l'immeuble situé au 5 rue Montesquieu afin d'assurer une transmission des images par le système hertzien.

Pour ce faire, la Ville d'Angers et Immo de France, syndic de copropriété de l'immeuble, ont décidé d'un commun accord de conclure une convention de servitude d'ancrage d'une antenne relais sur le toit terrasse, de passages de câbles et d'accès aux installations.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville d'Angers est autorisée par Immo de France à établir cette servitude.

Ladite servitude est consentie à titre gratuit et sans indemnité pendant la durée des travaux des lignes B et C du tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la convention de servitude avec Immo de France.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.



Jeanne BEHRE-ROBINSON : La Ville poursuit le déploiement des caméras de vidéoprotection, et nous avons évoqué la situation du secteur Patton, il y a quelques semaines. Nous souhaitons implanter une caméra de vidéoprotection sur ce secteur-là. Malheureusement, la Boucle Optique Angevine n'est pas présente et ne le sera pas tout de suite, en tout cas pas avant la fin des travaux du tramway. Donc, dans cette attente, nous proposons, de manière technique, l'installation temporaire d'une antenne-relais pour la transmission d'images via le hertzien. Il nous faut donc un point haut, ce que constitue l'immeuble situé au 5 rue Montesquieu, géré par Immo de France. Donc l'objet de la délibération est de conclure une servitude d'ancrage afin d'implanter cette antenne, le temps de fin des travaux du tramway.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Estelle LEMOINE-MAULNY.

Estelle LEMOINE-MAULNY : Cette délibération s'inscrit dans votre politique de déploiement d'un système de vidéoprotection, de vidéosurveillance, pourrait-on dire aussi, à l'échelle de la ville. Nous avons déjà échangé à plusieurs reprises sur ce sujet. Je préfère pourtant rappeler succinctement notre positionnement, ayant été par le passé, à plusieurs reprises, caricaturée par certains membres de cette municipalité. En effet, nous ne sommes pas opposés de façon dogmatique à l'installation de caméras sur le territoire angevin. C'est plutôt l'ampleur et donc également le coût du déploiement qui nous pose question. Au vu des résultats limités de ce système, toutes les études le prouvent, la prévention sociale reste, selon nous, une démarche plus adaptée, de manière générale.

Quelques questions relatives à ce déploiement, tout d'abord sur la caméra prévue sur le secteur Patton. Pourquoi cet endroit ? Une étude d'opportunité a-t-elle été faite ? Et, plus généralement, quel bilan tirer aujourd'hui de ce dispositif ? Combien de caméras aujourd'hui déployées ? À quel coût, investissement plus fonctionnement ? Madame BEHRE-ROBINSON, lors d'un comité d'éthique, vous m'aviez promis un bilan chiffré, notamment sur le nombre de demandes d'extractions de vidéos, le nombre d'affaires élucidées, et cætera. J'attends malheureusement toujours ce bilan. Pour toutes ces raisons, donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais inviter Madame BEHRE-ROBINSON à ne répondre que sur la caméra de Patton, pour plusieurs raisons : la première raison, c'est qu'on va bientôt inaugurer un nouveau Centre de Supervision Urbain (CSU) et que ce sera l'occasion de faire un bilan. La seconde raison, c'est qu'on a déjà fait un bilan où on a rendu publique une partie des chiffres que vous évoquez, et je me souviens assez précisément du nombre de demandes d'extractions, et cætera. Ensuite, j'entends votre position, mais je peux vous assurer qu'on ne fléchira pas sur la tenue d'un engagement de campagne. On a dit aux Angevins que nous déploierions 100 caméras pendant le mandat. On va déployer 100 caméras pendant le mandat. C'est un engagement de campagne. Donc vous pouvez continuer à essayer de trouver des arguments pour essayer d'expliquer que vous êtes contre, mais qu'en fait vous êtes pour, ou que vous êtes pour mais qu'en fait vous êtes contre, mais considérer que la tenue d'un engagement de campagne de notre part relèverait d'une forme de volonté de vidéosurveillance, c'est à la fois méconnaître notre volonté de tenir nos engagements, mais surtout les attentes des Angevins. Peut-être que si vous veniez davantage à des réunions de quartier ou à des réunions d'échanges que j'ai, de manière régulière, tous les mois, vous seriez surprise du fait que la question qu'on me pose ce n'est pas « Quand est-ce que vous les démanteler », c'est « Quand est-ce que vous en mettez davantage ? ».

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Effectivement, il n'y a pas vraiment d'étude d'opportunité, mais ça fait partie des éléments structurants, des voies structurantes, et, avec l'Adjointe de quartier Sophie LEBEAUPIN, nous avons rencontré à plusieurs reprises des riverains qui rencontrent de vraies difficultés, nous en avons parlé. Nous avons travaillé avec les services de police, que ce soit les services de police municipale ou de police nationale, même avec la brigade des stupéfiants, pour être tout à fait transparente, et, effectivement, c'est un lieu qui nous paraît nécessaire pour compléter le maillage qui est celui que nous avons dessiné, et éviter, effectivement, d'avoir des trous noirs. Donc le secteur Patton mérite, comme tous les autres, de pouvoir être couvert par les caméras de vidéoprotection.

Le bilan chiffré et les éléments sur « où, combien, et comment », vous les aurez lors du prochain comité d'éthique puisque l'invitation, je crois, est en train d'être envoyée et prévue pour le 20 novembre prochain, donc nous aurons l'occasion de dresser le bilan, car ce comité d'éthique se réunit une à deux fois par an, comme nous nous y étions engagés, et c'est souvent vers la fin de l'année que nous pouvons le dresser, en fonction de l'implication et des investissements qui sont faits. Monsieur le Maire vous a indiqué que ce sera l'occasion de présenter le nouveau Centre de Supervision Urbain (CSU), donc nous continuons, là aussi. Merci de ne pas caricaturer le plan de déploiement.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote sur cette délibération proprement dite et donc sur ce relais hertzien pour la protection, la vidéoprotection des habitants de ce secteur. Que ceux qui souhaitent voter contre puissent le faire maintenant. Que ceux qui souhaitent s'abstenir se manifestent. Très bien. Et que ceux qui votent pour le manifestent désormais. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2018-406 : le Conseil Adopte à la majorité

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.



Délibération n° DEL-2018-407

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Délégations de Service Public - Gestion et exploitation du Centre des Congrès et du Parc des Expositions - Société d'Economie Mixte (SEM) Angers Expo Congrès - Rapports annuels 2017

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La Ville d'Angers a confié à la Société d'Economie Mixte (SEM) Angers Expo Congrès la gestion et l'exploitation du Centre des Congrès pour la période 2014-2017 d'une part, et la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions pour la période 1986-2017 d'autre part, dans le cadre de conventions de Délégation de Service Public.

En application des dispositions légales, la SEM a remis à la Ville d'Angers ses rapports annuels pour l'année 2017 comportant notamment les comptes retraçant les opérations afférentes à l'exécution des contrats et une analyse de la qualité du service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-3 renvoyant à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

DELIBERE

Prend acte des rapports annuels 2017 de la SEM Angers Expo Congrès pour les Délégations de Service Public du Centre des Congrès et du Parc des Expositions.



Délibération n° DEL-2018-408

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés - Espace de remise en forme SpaVita - Délégation de Service Public (DSP) - Rapport annuel du délégataire 2017

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La Ville d'Angers a confié à la société ALTER Services la gestion de l'espace de remise en forme SpaVita du Centre Aqualudique AquaVita par voie de Délégation de Service Public du 25 juin 2012, de type affermage, pour une durée de 8 ans.

SpaVita est un espace de soins individuels, complémentaire aux espaces d'activités d'AquaVita : petite enfance (découverte de l'eau), jeunes (espace dynamique), adultes (détente loisirs).

Conformément aux dispositions légales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 septembre 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 octobre 2018

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 du délégataire ALTER Services.



Jeanne BEHRE-ROBINSON : On a deux rapports annuels SEM Angers Expo Congrès et Spa Vita.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des questions sur une des deux DSP ? Il n'y en a pas ? Pas d'oppositions au fait de donner acte ? Le hammam fonctionne ?

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Il fonctionne.

Monsieur le Maire : C'est une information importante à donner. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-407 : le Conseil Prend acte

Délibération n° DEL-2018-408 : le Conseil Prend acte

Délibération n° DEL-2018-409

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Transition énergétique

Angers Loire Métropole - Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) - Mise en place de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique - Convention - Approbation

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

EXPOSE

Face au constat de l'augmentation du nombre de cyclistes équipés de vélos à assistance électrique (VAE) sur les parcours de la Vélo Francette et de la Loire à vélo, le SIEML propose l'installation de bornes de recharge pour VAE. Il a été identifié 10 communes d'Angers Loire Métropole, où l'installation d'une borne semble pertinente, car situées sur ces trajets : Angers, Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Loire-Authion sur la commune déléguée de La Daguenière, Les Ponts-de-Cé, Montreuil-Juigné, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Savennières et Trélazé.

Le déploiement de ce réseau départemental, constitué de plus de 30 bornes, par le SIEML, fait appel à une participation financière des communes concernées. Le coût de fourniture et d'installation d'une borne de recharge est estimé à 8 000 € HT. Le montant demandé aux communes est variable selon qu'elles versent leur Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) au SIEML (25%), ou non (75%). La Ville d'Angers ne verse pas cette taxe au SIEML.

Angers Loire Métropole, ayant les compétences mobilité, tourisme et déploiement d'IRVE (Infrastructures de Recharge pour Vélo Electrique), se propose de prendre en charge une partie de ces participations financières pour le compte de ses communes membres dont la Ville d'Angers. Le montant relatif à la Ville d'Angers est estimé à 4 500 € HT pris en charge par Angers Loire Métropole et 1 500 € à charge de la ville d'Angers.

L'installation de cette infrastructure constitue une occupation du domaine public communal nécessitant une autorisation de la Ville d'Angers. La localisation de la borne n'est pas encore définie, mais elle sera probablement posée à proximité du château ou d'un lieu touristique.

Les frais d'installation d'équipements accessoires (supports vélos, signalétique), le raccordement électrique et leur consommation seront à charge de la ville d'Angers.

Une convention a été établie pour définir les engagements et obligations, respectifs du SIEML, d'Angers Loire Métropole, de la Ville d'Angers et des autres communes concernées dans ce projet, ainsi que les modalités d'occupation du domaine public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la convention avec le SIEML Angers Loire Métropole, les communes de Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Loire-Authion sur la commune déléguée de La Daguenière, Les Ponts-de-Cé, Montreuil-Juigné, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Savennières et Trélazé.

Autorise le versement d'un fonds de concours de 1 500 € au SIEML

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Isabelle LE MANIO : Cette délibération propose la participation à la création d'une borne de recharge pour les vélos électriques dans notre ville. Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEM) déploie ce projet dans tout le Maine-et-Loire avec 30 bornes au total, dont 10 dans la Communauté urbaine. Chaque borne a un coût de 8 000 euros, l'installation comprise. Le montant relatif à la Ville d'Angers est de 4 500 euros : 1 500 euros à la charge de la Ville et le reste de la Communauté urbaine.

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur GOUA.

Bruno GOUA : Je suis déjà intervenu en Commission communautaire, d'ailleurs, à ce sujet. Il y a 255 000 vélos électriques qui ont été vendus en France en 2017, en Allemagne un peu plus de 700 000, donc il est tout à fait pertinent de mettre en place une offre de service pour celle-ci, particulièrement sur les circuits touristiques. En revanche, il ne faut pas faire n'importe quoi et à n'importe quel prix. Ce projet qui nous est présenté est sans intérêt, inadapté, très onéreux, et manque cruellement d'ambition. Alors, pour illustrer mon propos, j'ai apporté un peu de matériel. Ça, c'est une batterie de vélo amovible. Ça, c'est un chargeur. Pour recharger votre batterie, il vous faut les deux. Donc il n'y a pas de chargeur universel, c'est-à-dire que sur des vélos différents, en fait, vous ne pouvez pas avoir le même chargeur, ce qui veut dire que quand vous vous promenez vous devez emmener votre chargeur pour pouvoir le recharger. Ce sont des connectiques différentes, en fait. Ensuite, une fois que vous avez branché, vous branchez sur une prise de 120 volts toute simple qui correspondra aux bornes à 8 000 euros qu'on a vues, que vous nous avez présentées. Alors, autres données à prendre en compte : pour recharger une batterie de ce type, il faut entre 3 et 6 heures, et le coût de la recharge c'est un peu moins de 5 centimes. Le coût électrique est vraiment très faible.

Alors, quand je dis qu'il est sans intérêt, c'est qu'il n'offre pas de plus-value. En fait, il n'y a pas d'adaptateur, il n'y a pas de batterie qui permettrait de s'affranchir, justement, de ce fameux chargeur, il n'y a pas de possibilité de chargement rapide, alors que toutes ces possibilités techniques existent aujourd'hui. Il est inadapté. Comment les cyclistes vont-ils être informés de l'indisponibilité des bornes ? Vous êtes à deux sur la Loire à Vélo, vous arrivez à la borne, et la borne est prise par trois autres personnes qui sont arrivées avant. Qu'est-ce que vous faites ? Vous attendez trois heures que la recharge se fasse pour attendre trois autres heures pour recharger votre vélo ? C'est totalement inadapté, très onéreux. Quand je vois 8 000 euros hors taxes ! Il y a 4 prises 220 volts ! Vous allez chez quelqu'un qui va bientôt s'implanter près de chez nous, Leroy Merlin, vous avez une prise à 7,80 euros, à peu près. C'est un projet qui manque totalement d'ambition par rapport au développement extrêmement rapide du vélo à assistance électrique (VAE).

Alors, en Commission communautaire, comme en Commission municipale, Madame LE MANIO, vous savez bien que je suis intervenu. Ce qu'on m'a dit, j'ai senti un léger flottement quand même, parce que, je crois qu'il n'y a pas une seule personne qui savait ce qu'était une recharge ou une batterie de vélo électrique. Alors, quelqu'un m'a dit « C'est la Région qui prend 80 % à sa charge », l'air de dire le contribuable, il ne gère rien, n'y verra rien, ce n'est pas grave, il va payer 240 000 euros hors taxes en tout, parce que c'est le coût du projet. Après, on m'a dit : « C'est une offre qui, effectivement, est perfectible ». En fait, on met en place quelque chose dont on sait pertinemment que ce n'est pas adapté. Donc j'avais fait, en fait, cette proposition lors de la Commission communautaire. Pourquoi ? Parce que, moi, c'est pareil, j'ai eu une révélation cathodique il y a 15 jours. J'ai vu quelqu'un, Monsieur le Maire, il y a 15 jours qui disait que c'était l'apanage de l'opposition de toujours tout critiquer sans rien proposer. C'est

tout à fait vrai, donc je suis devenu un adepte. Donc j'ai proposé, en Commission communautaire: pourquoi ne pas travailler avec des restaurateurs, des cafetiers, des sites touristiques qui seraient identifiés comme accueils de vélos électriques, dans lesquels on pourrait recharger nos vélos électriques, tout simplement, ce qui permettrait un maillage beaucoup plus important, et ne pas mettre en place un dispositif qui est obsolète avant même son implantation et totalement inadapté ? Donc nous voterons contre parce qu'on pense que c'est une dépense d'argent public.

Monsieur le Maire : La parole est à Jean-Marc VERCHÈRE.

Jean-Marc VERCHÈRE : Monsieur GOUA, j'ai bien entendu vos remarques à la fois à la Commission communautaire et celle de la Ville, et je vous apporte quelques éléments de réponse. Le premier élément de réponse, c'est que, sur chaque borne, et il y en aura une sur le tracé de la Vélo Francette ou de la Loire à Vélo, dans notre ville ; il y en aura d'autres dans l'agglomération sur ces deux tracés. Chaque fois, il y a quatre casiers, et, chaque fois, deux bornes, deux prises de 120 volts. Le deuxième point, c'est que, sur l'ensemble de l'itinéraire, les randonneurs qui réclament ce type d'équipement emportent avec eux, bien évidemment, leur batterie, fût-elle lourde, elle est sur le vélo, mais aussi leur chargeur, dans le sac à dos, parce qu'ils ont peur de tomber en rade et de ne pas avoir la possibilité de renouveler leur assistance. Troisièmement, vous dites : « Il faut trois heures pour charger un vélo, recharger une batterie ». Oui, tout à fait, mais ça n'empêche que la batterie du vélo se recharge à la maison ou dans le camping ou à l'endroit où on couche quand on fait de la randonnée, mais que recharger une demi-heure, ou une heure pendant qu'on déjeune ou pendant qu'on visite un monument, c'est l'assurance d'avoir en fin de journée encore de l'assistance électrique et de ne pas avoir à jauger son aptitude à utiliser l'assistance électrique parce qu'on voit qu'on arrive au bout. Donc, si vous voulez, c'est un outil pour de la randonnée. Ce n'est pas un outil pour les Angevins qui utilisent le vélo électrique pour recharger, parce que ça, ils le font très bien chez eux et au domicile. C'est vraiment pour réassurer des gens qui font du kilométrage, qui ont leur batterie.

Donc c'est un casier de type consigne. Ça n'empêche pas d'aller faire autre chose pendant ce temps-là, et pour 20 minutes, ou pour une demi-heure, ou pour une heure, en fonction des besoins. Mais ça n'est pas la panacée, je n'en disconviens pas. Ce qui apparaît, et on verra aussi ça dans le cadre de la Ville Intelligente, c'est qu'il y a quantité d'entreprises qui proposent, sur les candélabres, aujourd'hui, des rechargeurs électriques. Moi, je ne sais pas si on ira vers cela. Ce que je dis simplement, c'est que, pour la voiture comme pour le vélo, le rechargement se fait à la maison, se fait la nuit, et puis, dans la journée, il faut pouvoir aller un tout petit peu plus loin ou se réassurer et racheter, enfin, racheter, entre guillemets, parce que, vous avez raison, ce n'est pas le prix de l'électricité. Pour une voiture, c'est un peu plus vrai. En tout cas, il ne paraissait pas possible qu'Angers, sur le tracé de la Vélo Francette ou celui de la Loire à Vélo, n'ait pas un point dont nous n'avons encore pas fixé le lieu. Un sera sûrement faible, mais en tout cas, pour le moment, c'est ce par quoi nous commençons.

Monsieur le Maire : Donc nous, on en a un ?

Jean-Marc VERCHÈRE : Et puis, il y en aura une série.

Monsieur le Maire : Écoutez, moi, j'ai appris plein de choses. Je ne regrette pas d'être venu ce soir et être resté jusqu'à maintenant. Je vais vous donner le sentiment de quelqu'un qui, sur ce dossier de la Vélo Francette, ne prétend pas être un spécialiste de tout. Qu'un territoire, compte tenu de la montée en puissance de plus en plus forte des randonnées cyclo, et en particulier longue distance, se dise qu'il y a sans doute quelque chose pour accompagner ceux qui utilisent les vélos à assistance électrique, je vois ça plutôt d'un bon œil. Que ce soit une structure départementale qui se dise « On va précisément faire en sorte d'avoir une forme de signalétique sur la totalité du territoire avec une trentaine de points à l'échelle globale qui permettent de pouvoir à la fois assurer cette signalétique et une cohérence », ça me semble aller plutôt dans le bon sens.

Ensuite, vous donnez des éléments de prix qui, évidemment, m'interpellent. Mais si on s'amusait, à

chaque fois qu'il y a un engagement public, à présenter les choses, je ne vais pas être cruel, mais le montant des économies qu'on a faites sur des choses qui nous semblaient aberrantes et qui nous ont été laissées en héritage est très largement supérieur à ce que vous évoquez, donc je vais me contenter de rester dans le vélo. Les vélos arc-en-ciel qui étaient devant la gare, ça, c'était 90 000 euros par an. Donc, certes, nous utilisons 1 500 euros des 500 000 euros qu'on a économisés depuis le début du mandat sur cette gabegie cycliste pour participer au financement d'un plan global à l'échelle de toute la Communauté urbaine. Peut-être qu'il y aura demain des moyens de faire en sorte que les charges de batteries soient plus rapides. Je le souhaite et je l'espère, et j'ai peu de doute. Est-ce que c'est une raison pour dire « Bien, écoutez, on ne fait rien tant qu'il n'y a pas un procédé qui soit plus innovant alors que d'autres sont en train d'équiper leur territoire pour accueillir ceux qui, précisément, font du vélo à assistance électrique ? », je pense que ce serait une mauvaise excuse pour l'inaction. Donc je vous invite à valider ces 1 500 euros d'engagement de la collectivité en vous disant qu'on a fait les efforts pour nettoyer une partie de nos budgets de gaspillage qui ne semblait pas utile. Nous passons au vote. Et donc, je constate qu'il y a des oppositions, mais pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-409 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.



Délibération n° DEL-2018-410

SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique

Contrat Local de Santé - Contrat de financement 2018 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) - Approbation

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

EXPOSE

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, un financement a été demandé pour plusieurs projets auprès de l'ARS dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional.

Le présent contrat de financement 2018 précise les actions soutenues par l'ARS pour un montant global de 27 000 € :

- Les Noxambules,
- Accompagner les regroupements ou l'exercice coordonné,
- Sport Santé Bien-être
- Communication sur les actions du Contrat Local de Santé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 octobre 2018

DELIBERE

Approuve le contrat de financement avec l'Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le contrat de financement de 27 000 € avec l'ARS pour l'année 2018 dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Gilles GROUSSARD : Il s'agit, sur cette délibération, d'obtenir un financement du Fonds d'Intervention Régional de l'Agence Régionale de Santé concernant des actions qui sont menées, par la Ville d'Angers. Quatre actions sont ciblées : les Noxambules ; l'accompagnement de regroupements et d'exercices coordonnés ; le Sport Santé Bien-Être ; et la communication sur nos actions du Contrat local de Santé. Il vous est proposé d'approuver cette demande de subvention à autour de 27 000 euros.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-410 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-411

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Les Noxambules - Equipe mobile de prévention et de réduction des conduites à risques en soirée dans le centre-ville - Subvention attribuée par l'Etat

Rapporteur : Gilles GROUSSARD

EXPOSE

La Ville d'Angers gère l'équipe mobile de prévention « Les Noxambules » afin d'aller à la rencontre des jeunes sur l'espace public.

Cette équipe échange avec eux en informant et prévenant les conduites à risques liées aux pratiques festives. Elle se compose de 8 personnes (1 animateur et 7 équipiers santé). L'intervention débute à 20h et s'arrête à 1h.

Pour la financer, une demande de subvention a été adressée à la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et Conduites Addictives) qui a accordé une subvention de 14 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 octobre 2018

DELIBERE

Approuve le versement d'une subvention de 14 000 € par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et Conduites Addictives pour l'action menée par l'équipe mobile de prévention « Les Noxambules ».

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Gilles GROUSSARD : Délibération sur les Noxambules. Moi je n'ai pas amené le matériel, je suis désolé, j'ai les mains vides, mais c'est vrai que j'aurais pu amener le matériel de prévention de notre équipe de jeunes pairs qui sortent le soir au milieu de nos étudiants et qui vont faire de la prévention sur les conduites à risques. J'ai eu l'occasion, dernièrement, de participer, d'une part, à une formation suivie par ces Noxambules ; j'ai par ailleurs participé à un débriefing de leurs soirées, de leurs sorties, qui était extrêmement instructif ; et j'ai eu l'occasion de sortir avec les Noxambules lors d'une soirée pour regarder comment ils opéraient et quelle était la manière d'accompagner cette politique de prévention, et j'avoue que le résultat est extrêmement positif. Le professionnalisme de nos jeunes est assez surprenant, et tout est question, effectivement, de dialogue, et cette idée d'avoir mis des pairs est une excellente idée, et j'en parlais avec ma collègue, Adjointe à la jeunesse, Christine BLIN, qui va se joindre à moi très bientôt pour faire une sortie à nouveau auprès de nos jeunes. Et donc, pour cela, on a besoin d'avoir des subventions, et, entre autres, là, il s'agit d'obtenir une subvention 14 000 euros de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites addictives pour notre équipe de Noxambules.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Ce vote vaut évidemment soutien à cette équipe de Noxambules, et je constate qu'il n'y a ni opposition, ni abstention.

Délibération n° DEL-2018-411 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-412

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur et remises de dette

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Madame le Trésorier Principal d'Angers Municipale demande de soumettre à l'approbation du Conseil municipal les états des créances irrécouvrables du budget principal des années 2009 à 2018.

Ces créances concernent :

- des liquidations de biens ou règlements judiciaires clôturés pour insuffisance d'actif,
- des cotes ou redevances à l'encontre des personnes indigentes ou absentes,
- des créances non fiscales inférieures à 15 €, dont le recouvrement amiable s'est révélé impossible et contre lesquelles aucune poursuite n'a été engagée, compte tenu de la modicité des sommes en cause,
- des créances sur exercices antérieurs non susceptibles de recouvrement.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

DELIBERE

Admet en non-valeur, conformément aux avis émis par Madame le Trésorier Principal d'Angers Municipale, les créances pour un montant de 53 004,22 € (ces admissions en non-valeur n'éteignent pas la dette des redevables et ne font pas obstacle à l'exercice des poursuites).

Eteint les créances définitivement irrécouvrables pour un montant de 7 028,74 €.

Accepte les remises gracieuses de dettes pour un montant de 383,65 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Daniel DIMICOLI : Il vous est proposé d'admettre en non-valeur pour un montant de 53 004,22 euros un certain nombre de créances ; d'éteindre les créances définitivement irrécouvrables pour un montant de 7 028,74 euros ; d'accepter les remises gracieuses de dettes pour un montant de 383,65 euros. Ceci concerne évidemment le budget 2009 à 2018.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-412 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-413

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Belle Beille - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton/Elysée - ALTER Cités - Avenant n°12 à la convention publique d'aménagement - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 25 octobre 2004, le Conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton-Elysée. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été concédée à ALTER Cités par convention publique d'aménagement.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à la Ville d'Angers le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2017, approuvé par délibération du 25 juin 2018.

En application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2017 approuvé au 25 juin 2018 était de 3 584 041 € HT. Elle était affectée pour :

- | | |
|---|----------------|
| • Participation pour remise d'ouvrages publics..... | 3 115 749 € HT |
| • Participation d'équilibre..... | 468 292 € HT |

L'avenant n°12 vise à modifier le montant de la participation de la Ville d'Angers. La participation est estimée à 3 334 041 € HT et est affectée pour :

- | | |
|---|----------------|
| • Participation pour remise d'ouvrages publics..... | 3 115 749 € HT |
| • Participation d'équilibre..... | 218 292 € HT |

L'intégralité de la participation de la collectivité ayant été versée au 31 décembre 2017, le remboursement du trop versé de 250 000 € au titre de la participation d'équilibre sera effectué au cours du dernier trimestre 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L300-5,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 12 à la convention publique d'aménagement avec ALTER Cités.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant n° 12, ainsi que tout document afférent au dossier.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roch BRANCOUR : Délibération sur la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Patton/Élysée, avenant numéro 12, avec un trop-versé de 250 000 euros. Nous proposons donc de passer un avenant avec ALTER

Cités pour mettre à jour le bilan de la ZAC et porter la participation d'équilibre à 218 000 euros au lieu de 468 000 euros.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-413 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-414

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Belle-Beille - 45 Rue Montesquieu - Acquisition d'une maison d'habitation

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Afin de réaliser une voie desservant une opération immobilière d'environ 40 logements par le promoteur VINCI, (parcelle EY n°392) reliant la rue de Pruniers au stade du Lac de Maine, la Ville d'Angers envisage d'acquérir une maison indépendante à usage d'habitation située 45 rue Montesquieu à Angers appartenant à M. et Mme PICHERIT sur la parcelle cadastrée section EY n°390, d'une contenance de 444 m².

Cette parcelle est grevée dans sa totalité par un emplacement réservé (ANG 21) au bénéfice de la Ville d'Angers portant sur « *l'accès au stade du lac de Maine, rue Montesquieu* ».

Cette acquisition s'effectuera au profit de la Ville d'Angers ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant moyennant le prix de 250 000 € qui se décompose comme suit :

- 239 000 € pour le prix du bien
- 11 000 € au titre de la prise en charge du déménagement de M. et Mme PICHERIT

Les frais, droits et émoluments de l'acte notarié, de ses suites et conséquences, seront à la charge de la Ville d'Angers.

La Ville d'Angers aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement effectif du prix auprès du notaire, par la libre disposition et la prise de possession réelle, ledit bien devant être libre de toute location ou occupation.

Les autres modalités sont définies dans la promesse unilatérale de vente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant la promesse unilatérale de vente signée le 13 septembre 2018 par M. et Mme PICHERIT,

Considérant l'avis conforme du Service Local du Domaine du 6 septembre 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Approuve l'acquisition par la Ville d'Angers, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, du bien désigné ci-dessus, situé 45 rue Montesquieu à Angers et appartenant à M. et Mme PICHERIT, moyennant le prix de 250 000 € et la prise en charge des frais d'acte notarié,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition,

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roch BRANCOUR : Il s'agit d'une acquisition d'une maison d'habitation située 45 rue Montesquieu, qui va permettre de créer une voie reliant la rue de Pruniers au stade du lac de Maine à la faveur d'un projet immobilier qui est porté par Vinci Immobilier sur une parcelle privée voisine. Ça va permettre de réaliser un emplacement réservé qui est inscrit au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Et il s'agit d'une acquisition pour un montant complet de 250 000 euros auprès de Monsieur et Madame PICHERIT qui n'ont rien à voir avec notre collègue ici dans l'enceinte, je le précise au passage.

Monsieur le Maire : C'est utile de le préciser. Ça évitera les fantasmes ou les faux espoirs. Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-414 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-415

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Belle-Beille - Réseau d'eaux pluviales - Constitution de servitude de passage de canalisation souterraine et d'accès

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

La construction de l'ensemble immobilier dénommé « Belle-Beille » édifié au 50/50 bis Avenue Notre-Dame-du-Lac à Angers a nécessité le dévoiement du réseau d'eaux pluviales appartenant à la Ville d'Angers, grevant ainsi plusieurs parcelles appartenant à la société immobilière I3F. En conséquence, il convient de régulariser la situation en constituant une servitude pour les parcelles suivantes :

Références cadastrales	Adresse	Surface
EX 740	Avenue Notre Dame du Lac	03a 58ca
EX 741	Avenue Notre Dame du Lac	00a 01ca
EX 744	Avenue Notre Dame du Lac	09a 63ca
EX 746	48 avenue Notre Dame du Lac	03a 53ca
EX 748	Avenue Notre Dame du Lac	15a 92ca
EX 750	50c avenue Notre Dame du Lac	01a 79ca
EX 751	50b avenue Notre Dame du Lac	01a 80ca
EX 752	50a avenue Notre Dame du Lac	01a 92ca
TOTAL		38a 18ca

A titre de servitude réelle et perpétuelle, la société immobilière I3F constituera donc au profit de la Ville d'Angers et de ses propriétaires successifs, ainsi qu'à toute personne, physique ou morale s'y substituant, un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux pluviales et de ses accessoires (notamment des regards de visite).

La promesse a été consentie sous la disposition particulière suivante, à savoir aucune indemnité ne sera due par la Ville d'Angers, à quelques titres que ce soit, notamment la Ville d'Angers ne sera responsable d'aucun préjudice subi par la réduction permanente du droit des propriétaires successifs des parcelles grevées, ni d'un rejet de permis de construire ayant pour motif l'exercice du droit de passage sur la parcelle grevée.

Les modalités, charges et conditions de cette servitude sont détaillées dans la promesse de constitution de servitude de passage de canalisation souterraine et d'accès à ladite conduite,

Elle sera consentie sans aucune indemnité et tous les frais, droits et émoluments seront supportés par la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L2122-4,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant la promesse de constitution de servitude de passage de canalisation souterraine et d'accès du 24 septembre 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Approuve la constitution de servitude, à titre gratuit, avec la société immobilière I3F et au profit de la Ville d'Angers pour un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux pluviales et de ses accessoires sur les parcelles mentionnées ci-dessus, et selon les modalités définies dans la promesse,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié contenant constitution de servitude et toutes pièces nécessaires à cette dernière,

Considère que cette constitution de servitude bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roch BRANCOUR : Délibération sur le réseau d'eaux pluviales, servitude de passage de canalisation souterraine par l'Immobilière 3F, au profit de la Ville d'Angers, sans indemnités.

Monsieur le Maire : On passe au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-415 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-416

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Centre-Ville/La Fayette/Eblé - Parc d'Activités Communautaire Cours Saint Laud - Remise d'ouvrages - Convention Tripartite de participation avec ALTER Cités et Angers Loire Métropole - Approbation .

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Par délibération du 8 mars 2007, Angers Loire Métropole a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Gare Sud à vocation majoritaire de développement économique tertiaire et pour partie d'habitat. La réalisation de cette opération a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) devenue depuis ALTER Cités.

Dans le cadre de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Gare Sud comprenant le projet de programme des équipements publics et conformément aux dispositions légales, il est proposé au Conseil municipal de formuler un avis sur le principe de la réalisation de ces équipements publics, les modalités de leur incorporation dans son patrimoine et sa participation à leur financement.

Ce programme comprend les équipements d'infrastructure nécessaires à la requalification du quartier (voirie, espaces verts, réseaux, etc...) :

- La majorité des voies existantes sera restructurée et de nouvelles voies et espaces publics seront créés pour améliorer la desserte du secteur,
- La requalification paysagère et urbaine des espaces publics souhaitée se concrétisera par valorisation de la Place Giffard Langevin représentant l'entrée sud de la Gare. Dans sa continuité, un parc paysager, situé au centre de l'opération, offrira une respiration végétale au quartier dans son ensemble,
- Le réaménagement des deux liaisons inter-quartiers que sont le pont noir et la passerelle de la gare améliorera les conditions de traversée des voies ferrées,
- L'ensemble des réseaux nécessaires au développement du quartier sera réhabilité ou créé.

Une partie des équipements publics créés et requalifiés ont vocation à intégrer le patrimoine communal selon des modalités à définir entre Angers Loire Métropole, ALTER Cités et la Ville d'Angers et en fonction des compétences respectives des collectivités.

Par ailleurs, il convient de prendre une nouvelle convention tripartite de participation compte tenu du passage d'Angers Loire Métropole en Communauté urbaine et des changements de compétence en matière de voirie.

La participation de la ville d'Angers ainsi définie correspond, selon les compétences attribuées à la ville aux équipements suivants :

- Boulevard Yvonne Poirel restructuré	652 645 €
- Rue Votier restructurée	316 618 €
- Eblé – requalification carrefour Poirel	432 081 €
- Pont noir restructuré	1 127 785 €
- Passerelle existante – Mise en sécurité	460 916 €
- Abords îlot B1	58 931 €

- Parc paysager3 496 896 €
Total participation remise d'ouvrages Ville d'Angers.....6 545 872 € HT

Il est précisé que, conformément au bilan financier du CRAC arrêté au 31 décembre 2017, la Ville a déjà versé 3 048 976 € HT au titre de ces remises d'ouvrages.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de convention tripartite,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Approuve les modalités de remise d'ouvrages et d'intégration des équipements au patrimoine de la Ville.

Approuve la convention tripartite de participation définissant les conditions et le montant de la participation de la collectivité.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention, ainsi que tout document afférent au dossier.

Approuve la participation de la Ville au financement de ces équipements à hauteur de 6 545 872 € HT dont 3 048 976 € HT ont déjà été versés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roch BRANCOUR : On est sur la ZAC Cours Saint-Laud. Il s'agit d'une convention tripartite avec ALTER Cités et Angers Loire Métropole (ALM) à la suite du changement des compétences respectives d'ALM et de la Ville d'Angers dans le cadre du passage en Communauté urbaine. Il s'agit de valider le principe des remises d'ouvrages pour l'intégration des différents équipements au patrimoine de la Ville d'Angers. Vous avez, dans la délibération, la liste et la valorisation des différents équipements qu'il est prévu de transférer à la Ville pour un montant total de 6 545 000 euros, et il vous est proposé d'approuver cette liste.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de questions ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2018-416 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-417

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartiers Centre-Ville et Monplaisir - Rue Louis Gain et rue de Bourgogne - Régularisations foncières

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Angers Loire Habitat est propriétaire des parcelles suivantes, nouvellement cadastrées dans le cadre d'une régularisation prévue avec la Ville d'Angers :

- Parcelle cadastrée section BY n°961 (d'une surface de 128 m²) située au 29 bis rue Louis Gain
- Parcelles cadastrées section AX n° 648 (d'une surface de 242 m²) et n° 650 (de 385 m²), situées rue de Bourgogne

La parcelle de la rue Louis Gain correspond à un terrain en nature de trottoir, les deux parcelles de la rue de Bourgogne à des espaces verts déjà entretenus par la Ville d'Angers aux abords de garages du bailleur. Préalablement à des reventes prévues par Angers Loire Habitat, il est convenu de procéder, à sa demande, aux régularisations foncières afin d'intégrer ces parcelles dans le domaine public de la Ville d'Angers.

Cette acquisition s'effectuera moyennant le prix de 1 €. L'avis du Service Local du Domaine n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en deçà du seuil de 180 000 €, conformément aux dispositions légales.

Les frais, droits et émoluments de l'acte notarié, de ses suites et conséquences, seront à la charge de la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1311-10,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Approuve l'acquisition par la Ville d'Angers des parcelles désignées ci-dessus, situées au 29 bis rue Louis Gain et rue de Bourgogne et appartenant à Angers Loire Habitat, moyennant le prix de 1 € et la prise en charge des frais d'acte notarié,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition,

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roch BRANCOUR : Il s'agit d'acquérir des parcelles auprès d'Angers Loire Habitat. Ce sont des parcelles qui, actuellement, constituent des trottoirs et des espaces verts publics. Elles sont situées rue Louis Gain et rue de Bourgogne.

Monsieur le Maire : Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-417 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-418

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9ème campagne de ravalement a été engagée le 1^{er} février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

A la suite de l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'un immeuble visé par cette campagne, situé 4 square des Contades, et conformément au règlement de subvention en vigueur, Monsieur André SAULNIER a sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 292 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Attribue à Monsieur André SAULNIER une subvention versée en une seule fois, au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, d'un montant de 292 €, pour les travaux de ravalement réalisés sur l'immeuble situé 4 square des Contades.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Délibération n° DEL-2018-419

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Ravalement de façades - Aide municipale au ravalement - Hors périmètre - Attribution de subvention

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Les délibérations du Conseil municipal du 27 avril 1987 et du 26 octobre 1998 permettent d'attribuer une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, aux propriétaires d'immeubles non-inscrits dans le périmètre d'une campagne de ravalement obligatoire, mais présentant un intérêt historique ou architectural particulier, ou étant situés dans des lieux remarquables, des perspectives majeures ou des secteurs de traitement urbain majeur ou prioritaire.

La délibération du 30 janvier 2012 établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions, pour les immeubles situés « hors périmètre » d'une campagne de ravalement de façades.

Le cas se présente concernant la restauration des façades de la propriété localisée 52 avenue Jeanne d'Arc / rue Roger Groizeleau. L'ensemble concerné n'est pas visé par une campagne de ravalement de façades en cours. Il présente toutefois un intérêt architectural notable, qu'il convient de préserver et valoriser, et est localisé dans une perspective majeure du centre-ville.

Construit à la fin du 19^{ème} siècle, ce bâti fait partie d'un ensemble de quatre maisons formant une composition monumentale se retrouvant peu dans la ville. Cet ensemble atypique offre de hautes élévations à pavillons et pignon, un décor néo-Renaissance, des ailes et des lucarnes à double étage. Les jeux de matériaux brique / pierre renforcent le caractère ostentatoire de l'ensemble. Les clôtures avec des motifs ornementaux en brique participent aussi au caractère de l'ensemble. Combinant extérieurs monumentaux et parcellaire traditionnel, ce schéma constitue un point central de la qualité et de l'architecture spectaculaire de l'avenue Jeanne d'Arc, et offre une perspective majeure depuis le centre-ville. Cet ensemble bâti présente une architecture de caractère qu'il importe de préserver et de valoriser. Il figure sur l'atlas du patrimoine de la Ville, et est identifié pour ses qualités au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La restauration des façades de cet élément du patrimoine angevin a été engagée par la Société Civile de Placement en Immobilier URBAN PIERRE N°3, qui sollicite une aide exceptionnelle de la Ville au titre de l'aide au ravalement de façades, pour un montant de 39 687€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Attribue à la SCPI URBAN PIERRE N°3, une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, versée en une seule fois, pour un montant global de 39 687 €, pour les travaux de ravalement réalisés sur l'immeuble situé 52 avenue Jeanne d'Arc / rue Roger Groizeleau.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Roch BRANCOUR : Aide municipale au ravalement de façades, une subvention dans le cadre de la 9^e campagne.

Monsieur le Maire : Et une aide hors périmètre.

Roch BRANCOUR : Une aide hors périmètre qui est d'un montant significativement supérieur à la précédente, c'est-à-dire de 39 600 euros. Il s'agit d'un bâtiment dont vous comprendrez tout de suite qu'il puisse être éligible à notre règlement d'intervention hors périmètre de campagne de ravalement puisque c'est le bâtiment qui est situé 52 avenue Jeanne d'Arc, dit « Hôtel Pichot de Champfleury ». C'est un bâtiment du XIX^e, avec des élévations avec pavillons et pignons. Il est néo-Renaissance. Il est repéré à l'Atlas du patrimoine de la ville, au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), et je crois qu'on peut se réjouir du fait que la société Urban Pierre ait pour projet de restaurer ce bâtiment. Juste pour vous donner une idée du montant simplement du ravalement de l'immeuble, donc des façades extérieures, il s'agit de 345 000 euros de travaux, dont 233 000 euros pour les seules façades visibles depuis le domaine public. Donc une subvention qu'il vous est proposé de verser à cet opérateur de 39 600 euros pour un bâtiment qui est situé, vous l'avez compris, dans la perspective de l'avenue Jeanne d'Arc.

Monsieur le Maire : Je ne peux évidemment pas résister au plaisir de mentionner que, comme on l'a fait au début de ce Conseil, on évoque une 9^e campagne de ravalement, la première campagne de ravalement c'est Jean MONNIER qui l'avait lancée peu de temps après être arrivé, et ça rejoint une partie des propos qui ont été évoqués dans lequel, parfois même sans le savoir et sans s'en rendre compte, on continue des choses qui ont été initiées sous son mandat. Nous passons au vote, si vous voulez bien, sur ces deux délibérations. Pas de difficulté ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-418 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-419 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2018-420

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur : Richard YVON

EXPOSE

Compte tenu de la volonté de la Ville d'Angers de s'inscrire et de mettre en oeuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé par Angers Loire Métropole le 9 mai 2017, par délibération du 25 juin 2018, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 octobre 2018

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention, versée en une seule fois, pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame GIOT Gwendoline	Angers, 48 rue de Belfort, lot n°25 (Collectif, ancien HLM)	1 000 €
Madame BRUNEAU Ludivine	ANGERS, Programme « les Demoiselles », rue Yvette, Lot n° A109 (Collectif, logement neuf)	2 500 €
Madame SACHOT Audrey	ANGERS, 51 rue d'Antioche, lot n°24 (Collectif, ancien HLM)	1 000 €

Monsieur BOITEAU Alexandre	ANGERS, Appy, 14 Boulevard Jacques Portet, lot n°124 (Collectif, logement neuf)	2 000 €
Madame SOURICE Vanessa	ANGERS, My Street, rue de la Charnasserie, lot n°A103 (Collectif, logement neuf)	2 000 €
Madame ELBERT Marie Monsieur CHIARONI Thibaud	ANGERS, 5 Boulevard Foulques Nerra, lot n°39 (Collectif, ancien HLM)	1 000 €
Monsieur RAMEAU Samuel	ANGERS, Parc 2 Cé, 100-104 rue des Ponts de Cé, lot n° C002 (Collectif, logement neuf)	2 000 €
Monsieur DENOYELLE Jérémie	ANGERS, Programme « les Eglantines », 2 square Mongazon, Lot n° C23 (Collectif, logement neuf)	2 500 €
TOTAL		14 000€

La présente délibération porte sur 8 dossiers, soit un montant de 14 000 €.

A ce jour, en tenant compte des projets accompagnés figurant dans la présente décision, pour l'année 2018 sur Angers, le nombre de ménages bénéficiaires de cette aide à l'accession sociale à la propriété est de 32 pour un montant total de 62 500 €.

Demande à Angers Loire Métropole de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2018 et suivants.



Richard YVON : Un programme habituel, néanmoins régulier, de soutien de la Ville d'Angers à l'accession à l'habitat. J'en profiterai encore pour reparler du bureau logement dont on a parlé au début du Conseil qui est aussi l'endroit où on va déposer ces dossiers pour aller obtenir des subventions personnelles pour cette accession au logement. Cette délibération nous permettra d'attribuer 14 000 euros de subventions, ce qui monte le programme à 62 500 euros pour cette année. Et vous me permettrez aussi de me joindre aux hommages qui ont été faits à Jean MONNIER au nom d'Angers Loire Habitat qu'il a présidé à une autre période.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous passons au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-420 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2018-421

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Association du Village Lorette - Association les Vitrites d'Angers - Association des commerçants de la Madeleine - Attribution de subventions

Rapporteur : Karine ENGEL

EXPOSE

La Ville accompagne les associations de commerçants de quartier notamment dans leurs actions favorisant le développement et la dynamique commerciale.

L'association du Village Lorette a organisé, durant la Coupe du Monde 2018, une animation commerciale intitulée « Mondial : Lorette tirage au sort » permettant aux participants de gagner de nombreux lots (téléviseur écran plat, maillot officiel de l'équipe de France, ballon de football...).

Il est proposé de soutenir l'association dans cette action permettant de conforter l'attractivité de cette polarité commerciale, en lui attribuant une subvention de 275€.

L'association des commerçants du centre-ville Les Vitrites d'Angers est un partenaire dynamique de la Ville qui travaille à l'attractivité du centre-ville et à la valorisation des commerçants. A l'occasion de la 2^{ème} édition de la Connected Week qui se déroulera du 17 au 25 novembre 2018, l'association es Vitrites d'Angers s'associe à l'évènement en proposant au public un jeu de piste géant connecté. Cette action permettra de générer du flux en centre-ville en faisant revenir les participants chez les commerçants. Il est proposé de soutenir l'association les Vitrites d'Angers en lui attribuant une subvention de 3 000€.

Dans le cadre de Soleils d'Hiver, dispositif en faveur du rayonnement de la Ville et de la dynamique commerciale en centre-ville, l'association des commerçants de la Madeleine propose une matinée festive le 8 décembre avec notamment un tour en calèche en présence du Père Noël, ou encore des jeux à gratter ou avec tirage au sort. Des cadeaux seront aussi offerts par les commerçants. Il est proposé de soutenir l'association en lui attribuant une subvention de 800€ pour cette action.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 octobre 2018

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 275 € à l'association du Village Lorette, versée en une seule fois.

Attribue une subvention de 3 000 € à l'association Les Vitrites d'Angers, versée en une seule fois, pour l'action qu'elle propose à l'occasion de la Connected Week.

Attribue une subvention de 800 €, versée en une seule fois, dans le cadre de Soleils d'Hiver 2018, à l'association des commerçants de la Madeleine.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.



Karine ENGEL : Un petit aparté. Vous verrez que, sur vos bureaux, vous avez un document, ainsi qu'un Bleuet de France. Je n'ai plus besoin, j'espère, de vous expliquer en quoi ça consiste. Vous savez que soutenir le Bleuet est un acte fort, l'arborer est un engagement citoyen. Vous pouvez le mettre dès à présent, et, évidemment, jusqu'au 11 novembre.

Le lien est fait avec le 11 novembre, et j'invite également les élus et les citoyens engagés qui sont restés jusqu'à cette heure tardive à vous joindre à l'ensemble des relayeurs qui arriveront le 10 novembre à 17 h 30-18 h00 sur la place Leclerc. Ils courent pendant deux jours non-stop avec la flamme du soldat inconnu. 41 coureurs des 41 communes de l'agglomération, chaque coureur représentant une commune et reviendra avec cette flamme pour l'apporter à chacun des Maires ou représentants des Maires de l'agglomération. Arrivés le 10 novembre à 18 heures, place Leclerc, et, le lendemain du 11 novembre, chaque commune de l'agglomération pourra donc bénéficier de cette flamme du soldat inconnu. C'est un bel engagement citoyen également de la part de nos jeunes et un engagement des Maires de l'agglomération également, je tenais à le souligner ce soir. Et, évidemment, la cérémonie du 11 novembre le lendemain, dans les différentes communes, et à Angers en particulier.

Sans transition, du coup, la délibération de ce soir. Trois subventions : deux sur des associations de quartier, donc sur le village Lorette et sur la place la Madeleine, dans le cadre, l'une, de la Coupe du Monde de cet été, et l'autre en prévision des animations de Soleils d'Hiver, pour un montant de 275 euros pour Lorette et de 800 euros pour la Madeleine. Et une attribution d'une subvention spéciale dans le cadre de la Connected Week qui aura lieu du 17 au 25 novembre prochain place du Ralliement, une subvention pour Vitrites d'Angers, donc l'ensemble des commerçants, pour un montant de 3 000 euros qui, bien évidemment, sera ajouté à la DSP que nous avons avec eux.

Monsieur le Maire : On va passer au vote sur cette délibération. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2018-421 : le Conseil Adopte à l'unanimité

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

*Date de transmission au
contrôle de légalité*

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

DM-2018-385	Contrat de mise à disposition à titre gratuit du hall de la Cité des associations avec l'association de l'Instance Régionale en Education et Promotion pour une exposition.	09 octobre 2018
DM-2018-386	Contrat de mise à disposition à titre gratuit du hall de la Cité des associations de l'association du Secours Populaire pour une exposition.	09 octobre 2018

**POLITIQUE, EDUCATIVES, ENFANCE
FAMILLE, FORMATION**

DM-2018-369	Temps d'Activités Périscolaire (TAP) – Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux de la Maison de Quartier "le 3 Mâts" situés 10 boulevard de la Marianne.	24 septembre 2018
-------------	--	-------------------

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

DM-2018-346	Grand Théâtre - Saison 2018/2019 - Contrat de mise à disposition avec partage de recettes avec l'association Jazz pour Tous.	13 septembre 2018
DM-2018-347	Théâtre Chanzy - Saison 2018/2019 - Contrats de mise à disposition à titre payant avec l'association Ngm Cenis Choir (555 €), l'association Connaissance du Monde (2 776 €), l'association Lions Club Angers Cité (555 €), Orchestre d'Harmonie de la Ville d'Angers (885 €). Le montant des locations s'élève à 4 771 €. Contrats de mise à disposition à titre gratuit avec l'association Angers Musées Vivants et l'association Jazz Pour Tous.	13 septembre 2018
DM-2018-360	Tour Saint-Aubin – Conventions de mise à disposition à titre gratuit de la salle d'exposition avec Maurice Koënik et Denis Mazet, la Ligue contre le cancer, le Collectif des céramistes angevins, Gilles Lamour, la Licra, Maisons Paysannes de France, Paul Akakpo, Quatuor Capriccio, Annette Trost, Daniel Pineau et Fabienne Riez.	21 septembre 2018
DM-2018-361	Muséum des Sciences Naturelles - Fête de la science - Gratuité d'accès.	24 septembre 2018

DM-2018-362	Muséum des Sciences Naturelles - Programme d'inventaire et d'informatisation des collections - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.	24 septembre 2018
DM-2018-367	Abbatiale du Ronceray – Convention de mise à disposition de la salle d'exposition du rez-de-chaussée à titre gratuit avec l'association Ateliers d'Artistes.	24 septembre 2018
DM-2018-368	Musées Jean Lurçat – Contrat de location du musée à titre payant pour la soirée de Gala des Gites de France organisée par Destination Angers (1480,50 €).	24 septembre 2018
DM-2018-370	Festival des Accroche-Cœurs 2019 - Demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, de partenaires et de mécènes privés.	26 septembre 2018
DM-2018-371	Salle Claude Chabrol - Saison 2018-2019 - Contrats de mise à disposition à titre payant avec l'association Arc en Ciel (1 080 €).	01 octobre 2018
DM-2018-382	Salle Claude Chabrol saison 2018/2019 - Contrats de mise à disposition à titre payant avec l'association Solid'arts (290 €), l'association Alcan (290 €) et la compagnie Trac'nart (960 €). Le montant global des locations s'élève à 1540 €.	08 octobre 2018
DM-2018-383	Théâtre Chanzy saison 2018/2019 - Contrats de mise à disposition à titre payant avec l'association l'outil en main (1770 €) et l'association arts en ciel (555 €). Le montant global des locations s'élève à 2 325 €.	09 octobre 2018
DM-2018-384	Salle Claude Chabrol saison 2018/2019 - Contrat de mise à disposition à titre gratuit avec l'association Jazz pour Tous.	09 octobre 2018
DM-2018-387	Musées d'Angers - Contrats de mise à disposition à titre payant avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Maine-et-Loire (800 €) et la Banque Populaire (1 200 €).	09 octobre 2018
<u>SANTE PUBLIQUE</u>		
DM-2018-345	Convention avec le Département de Maine-et-Loire pour la prévention vaccinale.	12 septembre 2018
<u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES</u>		
DM-2018-344	Cession d'un véhicule à Angers Mob Service pour 1 €.	12 septembre 2018
<u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES</u>		
DM-2018-353	Régie Forfait Post Stationnement - Création d'une régie d'avances.	18 septembre 2018

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES
PUBLIQUES - BATIMENTS**

DM-2018-349	Bail d'habitation au profit de Madame Maëlle BADEAU pour un logement situé 26 rue Dacier pour une durée de trois ans à compter du 23 août 2018 moyennant paiement d'une redevance et des charges.	14 septembre 2018
DM-2018-350	Convention d'occupation précaire d'un terrain situé 22 rue du Maine avec la Société ALTER Public pour une durée d'un an.	14 septembre 2018
DM-2018-351	Convention de mise à disposition avec Madame Chloé BRADLEY (Ambassadrice de Wigan) d'un appartement situé 326 rue Saint-Léonard pour une durée d'un an moyennant paiement d'une redevance et des charges.	14 septembre 2018
DM-2018-352	Convention de mise à disposition de locaux avec le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme situés 2 rue des Ursules pour une durée de 6 ans moyennant paiement d'une redevance et de charges.	14 septembre 2018
DM-2018-354	Convention de mise à disposition de locaux à usage de stockage, bureaux et vestiaires situés 62-68 boulevard du Doyenné avec Angers Loire Métropole (pour l'association Atout Environnement) pour une durée de 3 ans.	19 septembre 2018
DM-2018-355	Convention d'occupation précaire avec l'association AMARILLIS pour la mise à disposition d'un garage situé 20 square Maurice Blanchard pour une durée d'un an renouvelable 2 fois à compter du 23 août 2018 moyennant paiement d'une redevance.	21 septembre 2018
DM-2018-356	Convention de mise à disposition avec l'Amicale des Retraités des Transports Urbains d'Angers pour des créneaux dans la salle polyvalente du Relais Mairie du Lac de Maine pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2018.	21 septembre 2018
DM-2018-357	Convention de mise à disposition avec l'association Musique et Mouvement pour des locaux privatifs situés 62 boulevard du Doyenné pour une durée de 6 ans.	21 septembre 2018
DM-2018-358	Convention de mise à disposition avec l'association Le Jardin de Cocagne Angevin de la Salle de la Morellerie située 49 rue de la Morellerie pour des créneaux pour une durée d'un an.	21 septembre 2018
DM-2018-359	Bail d'habitation au profit de Monsieur Joris BADEAU pour un logement situé 26 rue Dacier pour une durée de trois ans moyennant paiement d'une redevance et des charges.	21 septembre 2018

DM-2018-363	Convention de mise à disposition avec Monsieur COUTEAU et Madame FORTIER et Monsieur BIDEET et Madame DEREPPER pour une parcelle cadastrée section HO n°573 située 39 rue René Gasnier pour une durée d'un an renouvelable.	24 septembre 2018
DM-2018-364	Bail d'habitation au profit de Monsieur Gabouet Koffi Pierre Emmanuel KOUAME pour un logement situé 121 rue de la Madeleine pour une durée de 3 ans moyennant paiement d'une redevance et des charges.	24 septembre 2018
DM-2018-365	Convention de mise à disposition de locaux pour des créneaux situés 106 rue du Pré-Pigeon avec l'association Nature Ouest pour une durée de 3 ans.	24 septembre 2018
DM-2018-366	Convention de mise à disposition de locaux situés 106 rue du Pré-Pigeon pour des créneaux avec l'association Sympathique Société Ludique pour une durée d'un an.	24 septembre 2018
DM-2018-372	Convention de mise à disposition avec l'association Picnic Production d'un modulaire situé à la Papeterie à Saint-Barthélemy-d'Anjou pour une durée de 3 ans moyennant paiement des charges.	01 octobre 2018
DM-2018-373	Bail d'habitation au profit de Madame Maëlis THIEBAUT pour un logement situé 121 rue de la Madeleine pour une durée de 3 ans moyennant paiement d'une redevance et des charges.	01 octobre 2018
DM-2018-374	Convention de mise à disposition avec l'association Chorale la Rose des Vents de la Salle de la Morellerie située 49 rue de la Morellerie pour des créneaux pour une durée d'un an.	01 octobre 2018
DM-2018-375	Convention de mise à disposition avec l'association Oasis Jean Vilar de la Salle de la Morellerie située 49 rue de la Morellerie pour des créneaux pour une durée d'un an.	01 octobre 2018
DM-2018-376	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec la Commune de Bouchemaine pour le Centre de Santé Scolaire situé 5 rue Lebas pour une durée de 3 ans moyennant paiement d'une redevance et des charges au prorata de la population de chaque commune.	01 octobre 2018
DM-2018-377	Avenant n°2 à la convention au profit de l'association l'Outil en main pour des locaux situés 37 route de Bouchemaine à compter du 1er juin 2017.	01 octobre 2018
DM-2018-378	Convention d'occupation précaire avec Monsieur Julien BRICHET pour la mise à disposition de deux garages situés 27 bis rue des Banchais pour une durée de 3 ans moyennant paiement d'une redevance.	01 octobre 2018
DM-2018-379	Convention de mise à disposition avec Angers Loire Habitat de locaux situés 9 et 11 rue de Haarlem pour une durée de 4 mois.	01 octobre 2018

DM-2018-380	Convention de mise à disposition avec Madame Friederike HELLBUSCH (Ambassadrice d'Osnabrück) pour un appartement situé 326 rue Saint-Léonard pour une durée d'un an moyennant paiement d'une redevance et des charges.	01 octobre 2018
DM-2018-381	Convention de mise à disposition de 3 locaux privatifs mutualisés situés 5 allée du Haras avec l'association Réseau Grand Ouest pour une durée de 3 ans moyennant paiement d'une redevance.	05 octobre 2018
DM-2018-388	Convention de mise à disposition avec l'association Unis Cité pour des locaux privatifs situés 287 avenue Pasteur pour une durée d'un an, renouvelable une fois moyennant paiement des charges.	10 octobre 2018
DM-2018-389	Convention d'occupation précaire d'un garage situé 37 rue Saint-Exupéry avec Monsieur et Madame MENARD pour une durée 3 ans moyennant paiement d'une redevance.	10 octobre 2018

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DM-2018-348	Quartier du Lac de Maine - Maison de l'Environnement et du Développement Durable - Contrat de cession de droits de représentation avec l'Association Localolabo pour un montant de 960 €.	13 septembre 2018
-------------	---	-------------------



Liste des MAPA attribués du 10 août au 6 septembre 2018

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT
18 090 01	T	Rotation d'un bloc WC existant sur le sq J d'Arc	Lot unique	EIFFAGE	49250	SAINT MATHURIN	22 627,66 €
18 091 01	T	Construction de gradins au stade Marcel Nauleau	Lot unique	AGILIS	49080	BOUCHEMAINE	37 584,00 €
18 092 01	T	Rénovation de l'éclairage du terrain de hockey du stade du Lac de Maine	Lot unique	SORELUM	53940	SAINT BERTHEVIN	31 412,00 €
18 093 01	S	Conservation et restauration d'objets d'arts antiques et extra-occidentaux du chantier des collections du Musée Pincé	Lot unique	Morgane Milliet; Natasha Frenkel; Angélique Durif; Anne-Marie Geffroy; Julia Becker	44000	NANTES	16 675,00 €
18 094 01	S	Scenographie et graphisme de l'exposition sur la collection Duclaux	Lot unique	SALUCES	84000	AVIGNON	20 000,00 €
18 095 01	PI	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'accueil de loisirs sans hébergement interquartier Belle Beille / Lac de Maine sur le site du lac de Maine à Angers - NPNRU	Lot unique	Agence VIE ET ASSOCIES/ ANJOU STRUCTURE / AB INGENIERIE	49100	ANGERS	102 935 €
18 096 01	S	DESHERBAGE EMONDAGE DES PIEDS D'ARBRES	Lot unique	ARCEAU ANJOU	49480	VERRIERES EN ANJOU	15 000,00 €
18 097 01	S	Prestations de nettoyage de l'école élémentaire Anne Dacier à Angers	Lot unique	SENEVE	49000	ANGERS	8 164,00 €
18 098 01	T	Réfection des façades de la Maison du Partenariat Angers / Bamako	Lot unique	TRAORE		BAMAKO	TF : 17 608,00 € TO : 14 432,90 €
18 099 01	PI	Reconversion des locaux de l'ex restaurant universitaire des Beaux Arts à Angers	Mission de contrôle technique	SOCOTEC	49000	ANGERS	7 380,00 €
18 100 01	PI	Reconversion des locaux de l'ex restaurant universitaire des Beaux Arts à Angers	Mission de coordination SPS	SOCOTEC	49000	ANGERS	3 948,00 €

Sur 11 attributaires : 6 sont sur le territoire



Monsieur le Maire : Avez-vous des questions sur les décisions qui ont été prises ? Les MAPA ? Je n'en vois pas davantage. Je vais donc mettre un terme à ce Conseil municipal. J'en profite pour vous dire que, quand nous nous retrouverons dans cette enceinte, nous aurons effectivement célébré le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, et je voudrais vraiment saluer ce qui est en train de s'organiser autour de cette initiative, qui est unique en France. De jeunes relayeurs vont courir pendant 350 kilomètres entre l'Arc de triomphe et Angers et vous inviter, comme Karine ENGEL vient de le faire, à cette cérémonie qui risque d'être assez impressionnante où, après qu'ils auront couru pendant deux jours, les Maires des 41 communes, c'est-à-dire de toutes les communes et des communes déléguées, ce qui explique le nombre, seront présents en même temps sur cette place Leclerc pour ensuite, chacun, aller porter cette flamme dans leur commune respective pour marquer le souvenir de ce qui a été un massacre continental dont tous nos monuments aux morts attestent aujourd'hui, quand on voit les longues listes de noms qui figurent dans toutes nos communes. Merci à tous et à toutes pour votre participation ce soir et rendez-vous très bientôt.



Liste des décisions : Le Conseil municipal prend acte.

Liste des MAPAS : Le Conseil municipal prend acte.

Procès-Verbal du Conseil municipal du 23 avril 2018 : Le Conseil prend acte



La séance est levée à 22 heures 20



Le secrétaire de séance

Jean-Marc VERCHERE

Le Maire

Christophe BECHU

